POINTS SAILLANTS

BUDGET DE L'ONTARIO

1991

FLOYD LAUGHREN
TRÉSORIER
DE L'ONTARIO

Points saillants
Budget de l'Ontario
1991

Floyd Laughren
Trésorier et
ministre de l'Économie de l'Ontario

92-02432/

Points saillants du budget de l'Ontario de 1991

Le budget de 1991 soutient l'emploi et la croissance économique au moment où nous subissons une période de récession et prépare l'Ontario en vue de la reprise. Il jette les bases d'une nouvelle stratégie économique dont la prospérité durable est l'objectif central et l'équité le principe directeur.

Cette stratégie économique est fondée sur le partenariat social et soutient que le gouvernement doit assumer le leadership afin de créer les conditions qui permettront aux travailleurs et travailleuses, aux entreprises et aux collectivités de trouver ensemble les solutions qui répondront le mieux aux besoins de l'Ontario.

Le gouvernement s'engage à lutter contre la récession plutôt que de mettre l'accent sur le déficit de l'exercice. Toutefois, au fur et à mesure que nous assisterons à une reprise de l'activité économique, le plan financier à moyen terme présenté dans le présent budget permettra à la province de réduire considérablement le déficit grâce à une gestion financière efficace du secteur public.

Le présent budget :

- stimule l'économie en créant 70 000 emplois;
- réduit les impôts des familles à faible revenu d'un montant de 50 millions de dollars sur une année complète, ce qui constitue le plus important rehaussement, à ce jour, du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu;
- prévoit des investissements importants dans le domaine du logement abordable en mettant en oeuvre la construction de 35 000 logements cette année et de 10 000 autres plus tard;
- fait plus que doubler son soutien aux programmes 3 «R» : «Réduire, Réutiliser,

Recycler» des municipalités visant le réacheminement des déchets;

- accorde 215 millions de dollars sur une année complète pour la réforme de l'aide sociale;
- alloue 175 millions de dollars aux fins du Programme de protection des salaires des employés de l'Ontario;
- se penche sur la question de la pénurie d'investissements dans le domaine de la technologie et de l'innovation et apporte d'importantes réformes dans le réseau des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario;
- accorde jusqu'à concurrence de 57 millions de dollars à titre de prêts et de garanties de prêts aux petites et moyennes entreprises de fabrication qui sont durement touchées par la récession;
- investit 4,3 milliards de dollars en 1991-1992 au titre des dépenses en immobilisations dans les installations publiques essentielles comme les écoles, les hôpitaux et les réseaux de transport en commun. De plus, des fonds supplémentaires de 300 millions de dollars sont destinés aux immobilisations scolaires en 1994-1995;
- se penche sur la question de l'efficacité énergétique en mettant en oeuvre des initiatives en vue de conserver et de mieux utiliser l'énergie, dont une hausse en deux temps de la taxe sur l'essence et des changements au taux de la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant;
- alloue près de 90 millions de dollars pour aider les agriculteurs;
- prend en considération les besoins spéciaux des peuples autochtones et des résidents du Nord;
- octroie 125 millions de dollars aux fins des rajustements salariaux pour les travailleuses de l'ensemble du secteur public dans le cadre de l'équité salariale;

- accroît de 33 % le financement accordé aux programmes destinés à éliminer la violence envers les femmes;
- impose des hausses sélectives d'impôt, dont l'augmentation du taux de la surtaxe sur le revenu des particuliers qui gagnent plus de 84 000 $;
- demande à la Commission de l'équité fiscale d'accélérer son examen sur la question d'un impôt minimum pour les entreprises et d'un impôt sur la spéculation foncière;
- crée un Conseil du Trésor qui devra mettre en oeuvre le plan de gestion financière efficace établi par le gouvernement en évaluant et en passant en revue les programmes;
- présente une stratégie pour la gestion efficace du système de soins de santé et augmente la taxe sur le tabac;
- promet d'établir un processus budgétaire auquel le public pourra participer plus activement à l'avenir.

Sommaire du budget de 1991

Situation budgétaire
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan budgétaire 1991-1992	Écart en %
Fonds de fonctionnement			
Recettes	43 470	43 035	(1,0)
Dépenses	43 315	48 471	11,9
Excédent (Déficit)	155	(5 436)	-
Fonds des immobilisations			
Recettes	-	-	-
Dépenses	3 200	4 290	34,1
Déficit	(3 200)	(4 290)	-
Budget consolidé			
Recettes	43 470	43 035	(1,0)
Dépenses	46 515	52 761	13,4
Déficit	(3 045)	(9 726)	-

Situation économique
(en milliards de dollars)

	1990	1991	Écart en %
Produit intérieur brut			
Nominal	281	283	0,6
Réel (1986 = 100)	231	223	-3,3
Nombre d'emplois (en milliers)	4 937	4 753	-3,7
Revenu des particuliers	246	253	2,8

Introduction

L'Ontario doit avoir une nouvelle vision économique orientée vers le vingt-et-unième siècle.

Nous sommes arrivés au pouvoir au milieu de la récession la plus grave qui ait frappé l'Ontario depuis 50 ans. Cette récession ne répond pas aux critères des cycles économiques du passé. Elle est plus grave en raison de la restructuration économique qui modifie de nombreuses hypothèses sur la nature de la croissance et de la concurrence.

Nous estimons que le gouvernement peut et doit soutenir activement les changements économiques positifs et qu'il doit s'assurer que les coûts de ces changements sont assumés de façon équitable. Nous jetons dans ce budget les bases d'une nouvelle stratégie économique, stratégie dont la prospérité durable est l'objectif central et dont l'équité est le principe directeur.

Une économie dont la prospérité est durable a un taux élevé d'emplois sûrs et bien rémunérés. C'est une économie où l'on attache de l'importance à l'aspect qualitatif et non seulement quantitatif de la croissance. La croissance économique doit être durable autant sur le plan écologique que social, et doit profiter équitablement à tous les Ontariens.

Notre stratégie économique est fondée sur le partenariat social. La capacité de l'Ontario d'accroître sa productivité, d'adopter les technologies nouvelles et les pratiques de gestion avancées, d'augmenter les compétences de travailleurs et travailleuses et d'investir dans les entreprises naissantes dépend de sa capacité d'établir de nouvelles relations de travail.

Le gouvernement doit assumer le leadership afin de créer les conditions qui permettront aux travailleurs et travailleuses, aux entreprises et aux collectivités de trouver ensemble des réponses aux changements économiques.

Afin de soutenir notre stratégie économique, nous nous appliquons à gérer le secteur public de manière à aider à respecter nos priorités sociales et économiques grâce à une gestion financière efficace.

Perspectives économiques

L'économie de l'Ontario est en récession depuis un an. Jusqu'à maintenant, les pertes d'emplois ont surpassé les pertes subies à chaque récession depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous nous attendons à une reprise modeste plus tard cette année grâce à un accroissement des dépenses de consommation et des activités dans le secteur du logement. Nous prévoyons cependant que la production réelle diminuera de 3,3 % en 1991 et que le taux de chômage atteindra en moyenne 10 %.

Pour les trois prochaines années, nous prévoyons que la croissance réelle en Ontario atteindra 3,7 % en moyenne chaque année. L'inflation devrait rester sous la barre des 4 % par année durant toute cette période. Le taux de chômage ne devrait cependant pas diminuer de beaucoup et atteindre 7,8 % d'ici 1994. Cette perspective est inacceptable pour notre gouvernement; nous entendons adopter des politiques afin de lutter contre le chômage.

Lutte contre la récession

Nous prévoyons que les dépenses du gouvernement en 1991-1992 seront de 52,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 13,4 % par rapport à l'année dernière. Les recettes prévues sont de 43 milliards de dollars, soit en réalité 435 millions de dollars de moins que l'an dernier. Le déficit combiné de nos fonds de fonctionnement et des immobilisations est estimé à 9,7 milliards de dollars, alors qu'il était de 3 milliards de dollars l'année dernière.

Le gouvernement est persuadé que, dans les conditions actuelles, il est non seulement justifiable de permettre cette année une

augmentation du déficit, mais qu'il s'agit de l'option la plus responsable que nous pouvions choisir, compte tenu de la situation économique et financière dont nous avons hérité comme nouveau gouvernement.

La récession plonge les gens et leurs familles dans des difficultés très graves partout dans la province. L'Ontario est la province la plus durement touchée par ce ralentissement marqué de l'économie.

Par sa politique monétaire, le gouvernement du Canada a aggravé la récession; il a de plus réduit unilatéralement les fonds qu'il s'était engagé à consacrer à certains secteurs vitaux comme l'aide sociale, la santé et l'éducation postsecondaire. À la suite des mesures annoncées en 1990 et renforcées cette année, l'on prévoit que les paiements de transfert versés en 1991-1992 par le gouvernement fédéral à l'Ontario dans ces secteurs seront inférieurs de 1,6 milliard de dollars aux engagements qui avaient été pris antérieurement.

Il est important que les gens comprennent que nous avons dû choisir cette année entre la lutte contre le déficit et la lutte contre la récession. Nous avons choisi la lutte contre la récession, et nous en sommes fiers.

Le présent budget donne directement des emplois à des milliers de personnes par l'entremise du programme antirécession, doté de 700 millions de dollars, qui a été annoncé en décembre dernier.

Il procure également un soutien direct à ceux et celles qui ont perdu leur emploi. Mon collègue, le ministre du Travail, a présenté une mesure législative afin de créer le Programme de protection des salaires des employés. Au cours de l'exercice 1991-1992, le gouvernement consacrera 175 millions de dollars au paiement, rétroactif au 1er octobre 1990, des demandes d'indemnités. Une initiative d'adaptation professionnelle dotée de 32,5 millions de dollars aidera les travailleurs et les travailleuses à

réintégrer le marché du travail et à accroître leurs compétences.

Il s'agit là de l'effort de lutte contre la récession le plus énergique de tout le Canada.

Cette année, nous sommes déterminés à atténuer quelques-uns des coûts humains de la récession et à préparer l'Ontario en vue de la reprise. En ayant en 1991-1992 un déficit de 6,7 milliards de dollars de plus que celui de l'année dernière, nous stimulons l'économie et nous créons 70 000 emplois.

Vers une prospérité durable

La mondialisation croissante des entreprises, l'émergence de blocs commerciaux comme la Communauté européenne et la pénétration des nouvelles technologies sont en train de modifier notre économie et notre mode de vie.

Nos méthodes de travail sont en train de changer à l'usine et au bureau, ce qui exige de nouvelles compétences et de nouvelles approches dans les relations industrielles. Les cadres, les travailleurs et travailleuses et le gouvernement doivent orienter leurs efforts vers des changements favorisant la croissance de la productivité, elle-même fondée sur des produits et des services à forte valeur ajoutée qui sont synonymes de salaires élevés.

On ne peut parvenir à une prospérité durable que si chacun croit qu'il participe pleinement aux changements économiques et sociaux et qu'il en bénéficie. Les gens qui sont rémunérés équitablement, qui éprouvent un sentiment de sécurité économique et qui se sentent respectés comme partenaires dans le changement sont plus en mesure de contribuer à ce changement.

Les gouvernements jouent un rôle important dans la création d'un climat de confiance économique et sociale. Notre système de santé, par exemple, fait en sorte que personne n'est acculé à la faillite parce qu'un membre de la famille est malade; notre système d'aide sociale procure un filet de sécurité aux gens qui sont

incapables de travailler ou qui ne réussissent pas à trouver un emploi. Nous devons donner aux gens le même sentiment de sécurité et de confiance en notre économie.

Au cours de l'année qui vient, nous allons prendre des mesures sur divers fronts afin de créer des emplois sûrs et bien rémunérés.

- Nous allons étudier des moyens de faciliter l'accès au capital financier nécessaire à la création des emplois de l'avenir. Nous voulons consacrer les ressources en capital de l'Ontario au financement de la restructuration et à la promotion du développement régional.
- Nous allons prendre l'engagement important de maintenir et d'améliorer l'infrastructure de l'Ontario par des dépenses accrues en immobilisations. Une infrastructure saine suscite un climat favorable aux emplois et à la prospérité.
- Nous allons adopter de nouvelles approches en matière d'éducation et de formation afin de favoriser la souplesse de la main-d'oeuvre. En Ontario, les emplois dépendent du renouvellement constant des compétences et de l'accessibilité à la formation.
- Nous allons prendre des mesures supplémentaires en vue de réduire les disparités économiques et d'assurer que les coûts des changements subis par l'économie ne sont pas assumés uniquement par ceux et celles qui en sont le moins capables.

Une main-d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter

Pour passer à une économie dans laquelle les travailleurs et travailleuses et les entreprises ont les compétences et la souplesse nécessaires pour faire face aux changements, il faudra de nouvelles approches en matière de formation, de relations industrielles et de sécurité du revenu.

Nous estimons que les travailleurs et travailleuses vont accepter les changements économiques et les appuyer s'ils sont assurés qu'ils pourront garder leurs droits acquis et recevoir de la formation leur permettant de bénéficier des nouvelles conditions économiques. La réussite d'une stratégie active en ce qui concerne le marché du travail dépendra de la participation directe, dans de nouveaux partenariats, des travailleurs et travailleuses, des entrepreneurs et du gouvernement.

Éducation et formation

L'éducation, sous tous ses aspects, doit être au centre de nos efforts en vue d'en arriver à une prospérité durable. L'innovation, que l'éducation rend possible, entraînera une plus grande productivité. Notre niveau de vie en dépend.

L'Ontario consacre actuellement presque 10 milliards de dollars par année à un vaste éventail de services d'éducation publique. Notre gouvernement a l'intention de miser sur les points forts du système d'éducation en favorisant la notion d'apprentissage permanent, en vertu de laquelle la personne qui travaille à l'usine ou à la maison, le décrocheur scolaire ou le cadre d'entreprise peuvent acquérir des connaissances toute leur vie durant et en obtenir la reconnaissance.

Dans un premier temps, le gouvernement apportera d'importantes réformes dans le réseau des collèges d'arts appliqués et de technologie. Nous allons consacrer cette année 3 millions de dollars pour commencer la mise en oeuvre de trois des recommandations clés contenues dans le rapport intitulé *Vision 2000* sur le renouvellement du mandat du réseau des collèges.

Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement constitue l'une des prémisses fondamentales d'une prospérité durable. Notre niveau de vie ne pourra être maintenu ou relevé que dans un environnement propre et sain. Nous avons payé cher pour apprendre que nous habitons une planète fragile sur le plan écologique.

Gestion de nos ressources

Nous devons tous apprendre à vivre en fonction des 3 «R» : «Réduire, Réutiliser, Recycler». Le gouvernement accordera cette année 28 millions de dollars de plus aux municipalités pour les aider à améliorer les programmes visant à réaliser les objectifs provinciaux en matière de réacheminement des déchets, d'au moins 25 % avant 1992 et de 50 % d'ici l'an 2000. Par rapport à l'an dernier, nous augmenterons de plus du double notre appui aux programmes 3 «R» des municipalités.

Efficacité énergétique

Notre prospérité à venir dépend de l'utilisation judicieuse de l'énergie. Le gouvernement accorde la priorité à l'efficacité énergétique et à la conservation afin de protéger l'environnement et de diminuer la dépendance de la province vis-à-vis de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous avons demandé à Ontario Hydro d'accroître ses efforts de conservation, en partie par la réallocation de 240 millions de dollars initialement prévus pour des études projetées sur le nucléaire. Hydro consacrera plus de 3 milliards de dollars à la conservation de l'énergie au cours des années 90.

Les activités du ministère de l'Énergie dans le domaine de l'efficacité énergétique augmenteront de presque 75 % en 1991-1992, grâce à une allocation supplémentaire de 10 millions de dollars.

Afin de favoriser une plus grande conservation des carburants, les taux de la taxe sur l'essence

et le carburant diesel sont augmentés immédiatement de 1,7 cent le litre, et de 1,7 cent supplémentaire à partir du 1er janvier 1992. Nous estimons que ces mesures vont rapporter 250 millions de dollars au cours du présent exercice. Nous avons décidé d'augmenter cette taxe en deux temps, en raison de la récession. Le message est clair, cependant : nous voulons inciter les gens à utiliser l'énergie plus efficacement.

Pour renforcer ce message environnemental, j'annonce des modifications, à partir du 1er juillet 1991, aux taux de la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant. Les taux actuels seront doublés et un plus grand nombre de véhicules inefficaces sur le plan de la consommation d'énergie, y compris les véhicules sport utilitaires, seront maintenant touchés. Les modifications nous permettront également de toucher 30 millions de dollars supplémentaires au cours du présent exercice.

Soutien à une économie plus productive

Les dépenses en immobilisations du secteur public contribuent directement à l'édification de collectivités saines où il fait bon vivre. Les projets de dépenses en immobilisations rendent l'Ontario plus productif et attrayant pour l'investissement du secteur privé.

Les 4,3 milliards de dollars affectés aux dépenses en immobilisations en 1991-1992 comprennent les paiements de transfert destinés à répondre aux besoins en immobilisations des hôpitaux, des conseils scolaires, des universités, des collèges et des municipalités, de même que les dépenses directes que le gouvernement consacre aux bâtiments, routes, transports en commun, ponts et systèmes de filtration des eaux et de traitement des eaux usées et d'égouts.

Les dépenses en immobilisations du gouvernement provincial vont soutenir 50 000 emplois en 1991-1992.

Toujours dans le cadre de notre programme d'investissements en vue d'une prospérité durable, nous donnons le feu vert à l'important programme de transport en commun «Allons-y» du grand Toronto; nous accordons aussi à la Toronto Transit Commission des fonds qui serviront à améliorer la fiabilité du réseau de transport et à acheter de nouvelles voitures de métro. En 1991-1992, le financement initial de ces initiatives représentera plus de 48 millions de dollars.

Recherche et innovation

L'investissement accru dans la mise au point et l'application de nouvelles technologies est essentiel si l'on veut en arriver à une prospérité durable.

En 1991-1992, le Fonds de technologie de l'Ontario consacrera 131 millions de dollars à la recherche, au développement et au transfert de la technologie. De cette somme, 81 millions de dollars appuieront la recherche dans les domaines de pointe comme la robotique, les télécommunications et la biotechnologie, et 50 millions de dollars seront alloués, au titre de la super déduction pour la recherche-développement, à des mesures incitatives de nature fiscale destinées à la recherche et au développement dans le secteur privé.

Le financement annuel de la Société Innovation Ontario sera augmenté de manière importante et passera à presque 21 millions de dollars.

Relance de l'industrie manufacturière

Il y a en Ontario de petites et moyennes entreprises manufacturières qui sont viables, mais qui éprouvent actuellement des difficultés financières à cause de la récession et des taux d'intérêt élevés. Pour leur venir en aide, le gouvernement a mis sur pied le Programme de relance du secteur manufacturier. Les petites et moyennes entreprises manufacturières viables

qui en feront la demande en 1991-1992 seront admises au programme. Nous assurerons jusqu'à 57 millions de dollars d'aide financière, principalement sous forme de prêts et de garanties de prêts.

Agriculture

Peu de gens mettent en doute le fait que notre industrie agricole a des problèmes. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé deux programmes destinés à venir en aide aux agriculteurs. Nous avons alloué presque 40 millions de dollars en 1991-1992 au régime d'assurance du revenu brut, qui est un programme de stabilisation des revenus à l'intention des producteurs de céréales et de graines oléagineuses et des horticulteurs. En outre, dans le cadre du Programme de remise des intérêts, 50 millions de dollars seront consacrés à l'allégement du fardeau des intérêts exigés des agriculteurs en 1990.

Culture

Le ministre de la Culture et des Communications a annoncé l'octroi de 15,4 millions de dollars pour la reconduction en 1991-1992 du programme d'investissement dans l'industrie cinématographique ontarienne et d'autres initiatives en matière de cinéma. De plus, le présent budget accorde 7,5 millions de dollars supplémentaires au Conseil des Arts de l'Ontario pour qu'il soutienne les artistes et organismes à vocation artistique, et 5,4 millions de dollars de plus pour une stratégie de l'édition et pour la radio communautaire dont les autochtones et les francophones bénéficieront tout particulièrement.

Nord de l'Ontario

Le Nord connaît le taux de chômage le plus élevé de toute la province. C'est parce que le gouvernement tient compte de cette réalité que 30 % des fonds du programme antirécession ont été alloués au Nord de l'Ontario.

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie minière pour la prospérité future du Nord. Nous prévoyons la signature prochaine d'une entente fédérale-provinciale de cinq ans, d'une valeur de 30 millions de dollars, portant sur la mise en valeur des gisements miniers afin de renforcer la recherche et le développement miniers.

Le prix élevé de l'essence dans le Nord constitue depuis longtemps une source de préoccupation. Il y a un écart important entre les prix de l'essence dans le Nord et dans le Sud de la province. Afin de tenir compte de cet écart, nous éliminerons, à partir du 1er mai 1991, les droits d'immatriculation des véhicules automobiles pour les résidents du Nord de l'Ontario. Cette mesure fera économiser 15 millions de dollars aux automobilistes de cette région cette année.

Les résidents du Nord de l'Ontario doivent souvent parcourir des distances importantes pour recevoir des soins médicaux ou consulter un spécialiste. Le gouvernement accordera 3,4 millions de dollars de plus pour améliorer le Programme de subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales.

Une plus grande équité

Notre gouvernement estime que tous les citoyens et citoyennes doivent bénéficier de la croissance économique et du progrès social. L'investissement que nous faisons en tant que contribuables dans l'équité sociale aide à rendre la société plus saine et plus solide économiquement.

La réforme de l'aide sociale

Le système d'aide sociale est un soutien essentiel à la stabilité et à la sécurité des gens et de notre économie. C'est également un investissement dans l'avenir de l'Ontario, car

environ 40 % des personnes qui dépendent de l'aide sociale sont des enfants.

Nous allouerons 215 millions de dollars sur une année complète pour la réforme du système d'aide sociale.

Le Groupe consultatif des nouvelles mesures législatives en matière d'aide sociale a indiqué dans son récent rapport, intitulé *Relance*, que la dynamique de la réforme avait été freinée après les quelques changements initiaux effectués au système en 1989.

Notre gouvernement s'engage à remettre le processus de réforme en marche. Notre plan de réforme, qui est doté d'un budget de 215 millions de dollars, est conçu de façon à offrir des prestations à ceux et celles qui en ont le plus besoin, pour aider les personnes à entrer sur le marché du travail, pour rendre le système plus accessible et plus équitable et pour aider les municipalités à assumer leurs responsabilités financières.

L'équité fiscale

Notre gouvernement vise une plus grande équité du système fiscal. Nous avons donc créé la Commission de l'équité fiscale qui nous fournira des conseils sur les façons de rendre le système plus équitable. Cela constitue le premier examen important du système fiscal de l'Ontario depuis 25 ans.

On a demandé à la Commission d'accélérer ses consultations sur la question d'un impôt minimum pour les entreprises en Ontario. Ce sujet est complexe; toutefois, nous avons l'intention de prendre des mesures à cet effet afin que les entreprises qui déclarent des bénéfices mais qui ne versent que très peu ou pas d'impôts paient leur juste part.

Nous avons également demandé à la Commission de nous faire part de ses commentaires le plus tôt possible sur la question d'un impôt sur la spéculation foncière en Ontario. Nous devrions prendre les mesures

appropriées bientôt pour éviter que la spéculation ne redevienne un problème dans le redressement du marché du logement.

Nous avons déjà commencé à prendre des dispositions en vue de rendre notre système fiscal plus équitable. Nous annonçons aujourd'hui le plus important rehaussement à ce jour du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, qui est destiné aux personnes à faible revenu. À compter de l'année d'imposition 1991, le crédit supplémentaire de 200 $ actuellement accordé pour chaque enfant ou personne handicapée à charge passera à 350 $. Cela signifie qu'un parent seul avec deux enfants à charge et gagnant 22 500 $ par année ne paiera plus l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers.

Cette réduction des impôts de l'ordre de 50 millions de dollars portera à 700 000 le nombre de contribuables à faible revenu qui verront leur impôt ontarien sur le revenu diminuer ou disparaître complètement pour l'année d'imposition 1991.

En outre, nous proposons une augmentation du taux de la surtaxe sur le revenu des particuliers. Cette mesure vise à rendre le système fiscal plus progressif en voyant à ce que les personnes à revenu élevé paient une part d'impôt plus grande. À compter du 1er juillet 1991, le taux de la surtaxe passera de 10 % à 14 % sur l'impôt ontarien sur le revenu excédant 10 000 $. La surtaxe ne touche que les contribuables dont les revenus sont de 84 000 $ ou plus. Cette mesure rapportera des recettes supplémentaires de 60 millions de dollars en 1991-1992.

Le logement abordable

La question du logement abordable est une priorité pour notre gouvernement. Le logement constitue pour les familles à revenus moyen et faible la principale dépense obligatoire.

Le gouvernement a l'intention de favoriser une activité sans précédent dans le domaine du

logement subventionné au cours de l'exercice. Grâce à l'amélioration des programmes, à l'accélération du processus d'approbation et à la réaffectation des logements, nous aurons près de 35 000 logements en coopérative et à but non lucratif en voie de construction. Nous prévoyons qu'environ 13 000 de ces logements seront occupés cette année. Cette initiative injectera quelque 1,3 milliard de dollars dans l'industrie de la construction en 1991-1992 et permettra de créer environ 20 000 emplois.

En outre, nous annonçons l'octroi de 10 000 autres logements à but non lucratif qui, une fois achevés, coûteront quelque 150 millions de dollars par année au gouvernement pour leur fonctionnement.

La prévention de la violence envers les femmes

La violence envers les femmes est un problème social important que nous devons traiter en vue de l'éliminer complètement. Dans le présent budget, le gouvernement élargit de façon considérable son engagement dans le domaine de la violence conjugale et de l'agression sexuelle. Le financement de ces deux programmes augmentera de plus de 33 % par rapport à l'année dernière.

Nous nous engageons à verser 12 millions de dollars supplémentaires pour créer de nouvelles places et améliorer les services dans les refuges ainsi que les services offerts aux femmes victimes de violence au foyer. Des fonds supplémentaires de plus de 8 millions de dollars permettront d'élargir et d'améliorer de façon significative les services offerts aux femmes et aux enfants victimes d'agression sexuelle.

L'équité salariale

La sous-évaluation de certains secteurs d'activité et occupations fondée sur la discrimination systémique est injuste et inacceptable. Le ministre du Travail a annoncé

des modifications à la *Loi de 1987 sur l'équité salariale* qui permettront à 420 000 autres femmes de bénéficier de l'équité salariale.

Le présent gouvernement libérera 100 millions de dollars pour aider les principaux bénéficiaires de transferts, y compris les municipalités, les conseils scolaires, les hôpitaux, les universités et les collèges, à assumer le coût des rajustements qui sont dus dans le cadre de l'équité salariale en 1991-1992. Ce montant vient s'ajouter aux fonds habituellement accordés au titre du fonctionnement quotidien. Un montant supplémentaire de 25 millions de dollars sera également alloué en 1991-1992 aux autres organismes bénéficiant des transferts pour les aider à respecter leurs obligations en matière d'équité salariale.

L'engagement du gouvernement dans le domaine de l'équité salariale ne se limite pas au présent exercice. Nous octroierons près de 1 milliard de dollars annuellement afin d'atteindre l'équité salariale dans l'ensemble du secteur public.

L'équité d'emploi

L'équité d'emploi est un processus global visant à assurer une représentation équitable et à réduire les obstacles systémiques auxquels doivent faire face les groupes sous-représentés en vue d'obtenir ou de garder un emploi ou d'avoir une promotion. Les groupes désignés au sein de la fonction publique dans le cadre de ce programme sont les autochtones, les personnes handicapées, les francophones, les minorités raciales et les femmes.

Notre gouvernement entend être un employeur modèle et un chef de file dans l'ensemble du secteur public et dans le secteur privé en matière d'équité d'emploi. Nous avons consacré 24 millions de dollars pour les initiatives d'équité d'emploi au sein de la fonction publique de l'Ontario en 1991-1992. Cela

représente plus du double du financement accordé précédemment. Le gouvernement a également créé un poste de commissaire qui sera chargé de mener des consultations sur le projet de loi sur l'équité d'emploi.

L'équité pour les peuples autochtones

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures concrètes en faveur de l'équité pour les peuples autochtones. Nous avancerons plus de 48 millions de dollars en 1991-1992 en vue d'améliorer la qualité de vie des autochtones de la province, une initiative longtemps attendue. Une partie des fonds accordés servira à jeter les fondations de l'autonomie gouvernementale et à régler, grâce à un soutien à la recherche et à la négociation, les revendications territoriales de longue date. Un montant de 20 millions de dollars est également compris dans les fonds alloués cette année au titre des dépenses dans l'infrastructure afin d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones. On compte atteindre cet objectif grâce au soutien fourni pour les systèmes d'eau et d'égouts, le logement et l'électricité.

Une gestion financière efficace

La planification financière

Le gouvernement est très conscient de sa responsabilité en ce qui concerne la gestion financière efficace de l'ensemble du secteur public dans la province. Nous devons nous assurer que les impôts que paient les Ontariens servent à offrir des services de la plus grande qualité.

Nous sommes convaincus que la seule façon d'en arriver à une gestion financière efficace est de procéder à un examen et à une révision en profondeur des programmes existants, et ce, avec la participation des personnes qui utilisent et qui fournissent les services. Nous devons répondre aux besoins sociaux et économiques

de la province en rendant le travail et les méthodes de travail du secteur public plus efficaces.

Nous avons fait des efforts concertés dans le présent budget pour nous assurer que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour lutter contre la récession et préparer le chemin de la reprise économique. Nous croyons toutefois qu'à mesure que l'économie reprendra de la vigueur, il faudra réduire le déficit de façon considérable.

Nous présentons aujourd'hui un plan financier échelonné sur trois ans qui prévoit de faire passer le déficit consolidé de 9,7 milliards de dollars en 1991-1992 à 7,8 milliards de dollars en 1994-1995.

On prévoit que les objectifs précis fixés dans ce plan financier permettront de réduire le pourcentage du produit intérieur brut et des recettes totales que le déficit représente. Selon les estimations, d'ici 1995, le déficit devrait diminuer et passer de 3,4 % à 2,2 % du PIB et de 22,6 % à 13,7 % des recettes.

Le plan financier a également pour but de stabiliser l'importante portion du budget consacrée au service de la dette. Selon le plan, au fur et à mesure que la dette totale augmentera, le coût du service de la dette par dollar de recettes passera de 11,6 cents à 12,3 cents et se maintiendra à ce niveau par la suite.

Cela se compare avantageusement à la situation au palier fédéral où environ 34 cents de chaque dollar des recettes sont maintenant versés au service de la dette nationale. Notre gouvernement ne laissera pas cette situation se produire en Ontario.

Le déficit n'est pas qu'une préoccupation des marchés obligataires et des agences d'évaluation du crédit. C'est une préoccupation de tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario parce qu'ils ne veulent pas voir une part de plus en

plus grande de leurs impôts servir au paiement des intérêts d'une importante dette publique.

D'ici 1994-1995, nous avons l'intention de faire passer le déficit de fonctionnement de 5,4 milliards de dollars à 3 milliards de dollars. À plus long terme, nous prévoyons éliminer ce déficit dans les trois années suivantes.

Notre plan financier ne sera pas facile à mettre en oeuvre, mais il est réaliste. Ce plan permettra au gouvernement de s'attaquer aux priorités qu'il a établies.

Le Conseil du Trésor

Le système de contrôle budgétaire dont nous avons hérité des gouvernements précédents ne convient tout simplement pas dans la conjoncture actuelle. Nous avons constaté qu'il n'existait pas de structure efficace pour examiner les programmes dans leur ensemble. Par conséquent, nous créons un Conseil du Trésor qui aura le mandat précis de gérer les dépenses.

Des approches coopératives

Le travail d'évaluation des programmes et de réaffectation des dépenses du gouvernement entraînera nécessairement une réorganisation des programmes et l'adoption de nouvelles approches en matière de prestation des services. Nous demanderons également l'aide des fonctionnaires afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre plan financier. Grâce à la collaboration, nous trouverons les meilleurs moyens de répondre aux besoins tout en réduisant les coûts.

Nous n'avons pas suivi la politique de certains gouvernements qui ont réduit les postes au sein de la fonction publique à un moment où le chômage est élevé et qui ont fixé des limites arbitraires en matière de salaires. Nous envisageons plutôt de travailler en collaboration avec les syndicats de la fonction publique pour atteindre nos objectifs en nous appuyant sur la

coopération et l'innovation en vue de faire face à la nouvelle situation du milieu du travail.

Il importe que nous explorions de nouvelles façons de faire participer les députés et le grand public, ainsi que nos employés, à la recherche de solutions pour relever ce défi. Nous nous engageons à faire des changements importants au processus budgétaire dans la province.

La gestion efficace des soins de santé

Un des secteurs qu'il est crucial de gérer efficacement est notre système de soins de santé. Deux raisons principales motivent la priorité que nous accordons à cette question : d'abord, parce que les soins de santé subventionnés sont essentiels à notre style de vie et, ensuite, parce que les coûts de ces soins sont sur le point d'excéder toutes les autres dépenses du gouvernement.

Les coûts des soins de santé représentent actuellement environ le tiers des dépenses totales de la province. Les dépenses dans ce domaine ont augmenté en moyenne à un taux de plus de 12 % par année au cours des dix dernières années.

Notre gouvernement a l'intention de gérer plus efficacement les dépenses dans le domaine des soins de santé tout en maintenant et en améliorant la qualité des soins offerts et en respectant les principes de l'assurance-santé, y compris ceux de l'universalité et de l'accessibilité. Nous croyons que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de s'associer aux fournisseurs des soins de santé. C'est la raison pour laquelle nous voyons l'entente préliminaire négociée avec la Ontario Medical Association (OMA) comme un signe d'encouragement en ce sens.

Si cette entente sans précédent est ratifiée par les membres de l'OMA le mois prochain, nous entrerons alors dans une nouvelle ère en matière de système de soins de santé. Cette entente exigera l'établissement d'une relation

constructive de coopération entre le gouvernement et la Ontario Medical Association qui mettra l'accent sur la qualité et le rendement. Le nouveau système permettra de gérer les paiements versés aux médecins mais ne limitera pas l'accès des patients aux services de santé. Nous pourrons ainsi mieux planifier pour l'avenir et affecter les ressources là où les besoins sont les plus pressants.

Les services de santé fournis à l'extérieur du pays et le Programme de médicaments gratuits de l'Ontario constituent deux aspects de la stratégie globale du gouvernement dans le cadre de la gestion efficace du système des soins de santé.

Le gouvernement apporte une série de modifications à la politique actuelle pour s'assurer que les paiements effectués pour les soins de santé hors du pays reflètent le coût des services en Ontario. Nous prenons également des mesures pour mieux gérer le Programme de médicaments gratuits de l'Ontario, dont un contrôle plus serré du remboursement des prix des médicaments, l'élaboration de directives plus complètes sur la prescription des médicaments et l'exigence d'évaluations plus objectives pour l'acceptation d'un nouveau médicament dans le cadre du programme.

Ces initiatives font partie d'un plan continu en vue de gérer plus efficacement notre système de soins de santé dont le budget s'élève à 17 milliards de dollars.

La gestion responsable des recettes

La politique fiscale est un élément important qui influe sur l'efficacité de la gestion financière. La politique fiscale est établie pour s'assurer que les dépenses fiscales sont nécessaires et donnent les meilleurs résultats possibles.

Dans le présent budget, nous annonçons la mise en oeuvre de trois mesures qui resserreront l'assiette fiscale et qui permettront d'exercer une meilleure gestion des dépenses fiscales.

- La restriction de l'exemption fiscale de trois ans sur l'exploitation minière afin de mieux cibler cette mesure d'encouragement.
- Des mesures qui limiteront la déduction applicable aux petites entreprises privées appartenant à des intérêts canadiens.
- L'élimination de l'exemption de la taxe sur certaines primes d'assurance pour les compagnies d'assurance-automobile.

Dans l'ensemble, ces changements fiscaux rapporteront 70 millions de dollars pour le présent exercice.

Une gestion financière efficace nécessite également qu'on apporte certains changements aux taux des taxes et des impôts.

Tout d'abord, l'impôt sur le capital des banques et des sociétés de prêts et de fiducie passera de 0,8 % à 1 % à compter de minuit ce soir. Cela demeure toujours le plus bas taux provincial pour les banques et les sociétés de prêts et de fiducie au pays.

Ensuite, la taxe sur les cigarettes augmentera de 1,67 cent, à compter de minuit ce soir, pour passer à 6,5 cents par cigarette; le tabac coupé sera assujetti à une taxe proportionnelle à celle sur les cigarettes. On estime à 13 000 le nombre de décès prématurés attribuables à des maladies causées par l'usage du tabac en Ontario chaque année. On s'attend à ce que cette hausse de taxe, combinée avec l'augmentation de 3 cents imposée par le gouvernement fédéral, entraîne une diminution de près de 15 % de l'usage du tabac en Ontario.

Enfin, la taxe sur tous les produits alcooliques augmentera de 5 cents le litre à compter du 27 mai 1991.

On estime que les répercussions de ces changements sur les recettes totales seront de l'ordre de 280 millions de dollars pour l'exercice.

Conclusion

Le présent budget illustre notre vision pour l'avenir de la province. J'aimerais ajouter quelques mots sur notre vision pour l'avenir du pays.

Comme le premier ministre Bob Rae l'a souligné maintes fois, nous partageons, en tant que Canadiens, une histoire qui a tissé de nombreux liens dont certains sont tangibles et d'autres moins. Aujourd'hui, chaque province du Canada doit faire face à de graves problèmes économiques et sociaux. Nous serons plus forts si nous nous serrons les coudes.

Notre vision d'une prospérité durable en Ontario englobe l'édification d'une confédération renouvelée et revitalisée. Nous croyons que le leadership au plan national a un rôle important à jouer en vue de resserrer l'union économique au Canada.

Nous devons parvenir à un consensus pour l'avenir du pays. Le Canada doit pouvoir oeuvrer dans l'intérêt de toutes les parties du pays et de tous les segments de la société. L'Ontario est prêt à jouer un rôle constructif et positif dans cette entreprise.

Nous avons choisi dans le présent budget de lutter contre la récession et non pas contre le déficit de l'exercice, car nous croyons qu'il s'agit là de la priorité pour la population de l'Ontario. Nous ne sacrifierons pas les services essentiels dont les Ontariens et les Ontariennes ont besoin. Notre objectif est de maintenir la qualité des soins de santé et de l'éducation. Nous allons investir dans l'avenir et créer des emplois pour renforcer l'économie de la province.

Nous jetons les bases d'une reprise économique saine et nous travaillons en vue de rendre notre économie plus productive et équitable en veillant à ce qu'elle jouisse d'une prospérité durable.

Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)

Ministère	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Prév. 1991-1992
Agriculture et Alimentation	477	555	[illegible]
Procureur général	481	561	[illegible]
Commission de régie interne	101	165	[illegible]
Affaires civiques	42	47	[illegible]
Collèges et Universités	2 626	2 858	[illegible]
Services sociaux et communautaires	4 955	6 338	[illegible]
Consommation et Commerce	153	173	[illegible]
Services correctionnels	469	544	[illegible]
Culture et Communications	268	285	[illegible]
Office des affaires des personnes handicapées	5	6	[illegible]
Éducation	5 013	5 439	[illegible]
Énergie	26	33	[illegible]
Environnement	320	376	[illegible]
Bureaux du corps exécutif	17	19	[illegible]
Institutions financières	40	56	[illegible]
Office des affaires francophones	4	4	[illegible]
Services gouvernementaux	470	467	[illegible]
Bureau de la région du grand Toronto	2	4	[illegible]
Santé	13 525	15 156	[illegible]
Logement	407	549	[illegible]
Industrie, Commerce et Technologie	138	192	[illegible]
Fonds de technologie	72	79	[illegible]
Affaires intergouvernementales	4	5	[illegible]
Travail	138	163	[illegible]
Conseil de gestion	50	62	[illegible]
Imprévus	-	-	[illegible]
Affaires municipales	955	1 000	[illegible]
Secrétariat des affaires autochtones	6	6	[illegible]
Richesses naturelles	526	583	[illegible]
Développement du Nord et des Mines	99	113	[illegible]
Revenu	825	873	[illegible]
Office des affaires des personnes âgées	6	5	[illegible]
Formation professionnelle	239	244	[illegible]
Solliciteur général	454	536	[illegible]
Tourisme et Loisirs	141	152	[illegible]
Transports	728	811	[illegible]
Garantie de la SDTU	-	407	[illegible]
Trésor et Économie	30	35	[illegible]
StadCo	-	322	[illegible]
Projets de développement économique	35	35	[illegible]
Intérêt sur la dette publique	4 284	4 316	[illegible]
Bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine	17	19	[illegible]
Paiements anticipés :			
Éducation	140	56	[illegible]
Santé	334	(334)	[illegible]
Affaires municipales	(413)	-	[illegible]
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	[illegible]
Total	38 210	43 315	[illegible]

Dépenses en immobilisations
(en millions de dollars)

Ministère	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Prév. [illegible]
Agriculture et Alimentation	32	23	[illegible]
Procureur général	11	4	[illegible]
Commission de régie interne	2	-	[illegible]
Affaires civiques	5	8	[illegible]
Collèges et Universités	110	115	[illegible]
Services sociaux et communautaires	106	102	[illegible]
Consommation et Commerce	5	-	[illegible]
Services correctionnels	4	2	[illegible]
Culture et Communications	45	38	[illegible]
Office des affaires des personnes handicapées	2	2	[illegible]
Éducation	310	332	[illegible]
Énergie	7	13	[illegible]
Environnement	179	212	[illegible]
Bureaux du corps exécutif	-	-	[illegible]
Institutions financières	1	-	[illegible]
Office des affaires francophones	-	-	[illegible]
Services gouvernementaux	202	231	[illegible]
Bureau de la région du grand Toronto	-	-	[illegible]
Santé	262	194	[illegible]
Logement	115	107	[illegible]
Industrie, Commerce et Technologie	4	3	[illegible]
Fonds de technologie	-	-	[illegible]
Affaires intergouvernementales	-	-	[illegible]
Travail	-	-	[illegible]
Conseil de gestion	1	-	[illegible]
Imprévus	-	-	[illegible]
Affaires municipales	19	16	[illegible]
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	[illegible]
Richesses naturelles	61	84	[illegible]
Développement du Nord et des Mines	220	244	[illegible]
Revenu	-	-	[illegible]
Office des affaires des personnes âgées	2	3	[illegible]
Formation professionnelle	1	-	[illegible]
Solliciteur général	44	37	[illegible]
Tourisme et Loisirs	44	52	[illegible]
Transports	1 582	1 778	[illegible]
Trésor et Économie	-	-	[illegible]
Projets de développement économique	16	10	[illegible]
Bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine	-	-	[illegible]
Paiements anticipés :			
Collèges et Universités	-	(110)	
Éducation	-	(300)	
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	[illegible]
Total	**3 392**	**3 200**	[illegible]

Le dollar budgétaire : 1991-1992

Recettes :

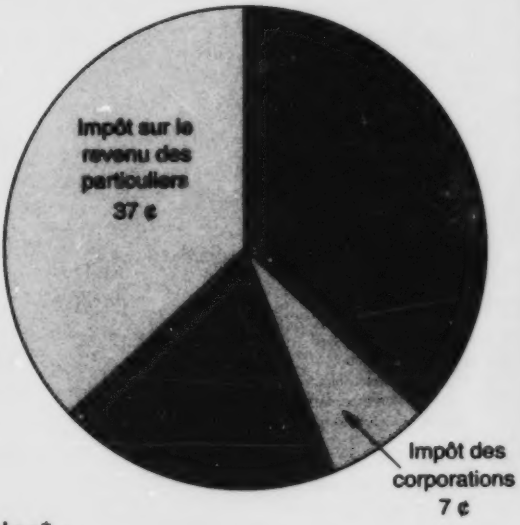

Dépenses totales* :

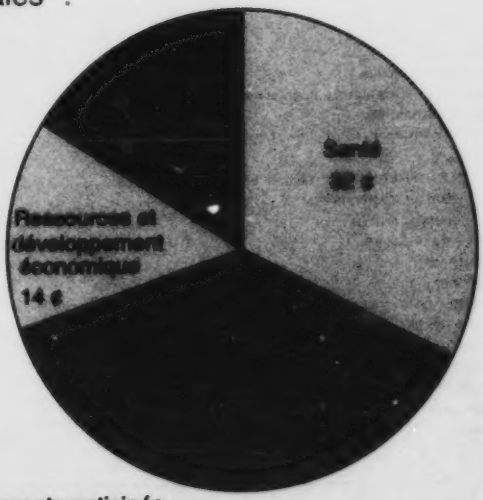

* Excluent les paiements anticipés.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le budget de l'Ontario de 1991, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
(416) 965-7171

Interurbain sans frais :
1-800-668-5821

En page couverture :
A.Y. Jackson, détail de *Pine Island*, tiré de *Canadian Drawings - a portfolio of prints by members of the Group of Seven*, 1925. Collection du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

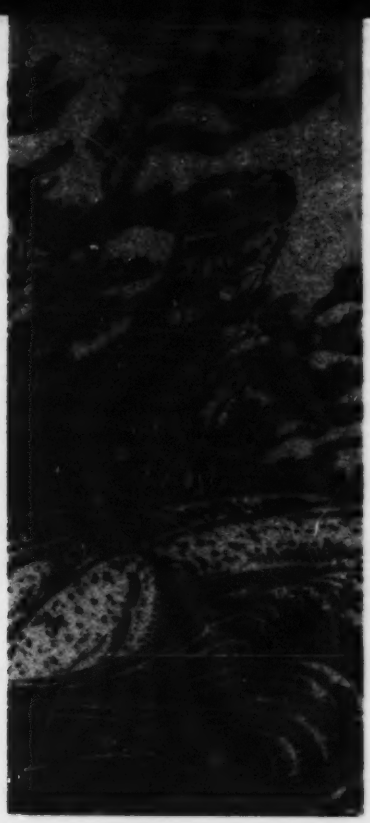

BUDGET DE L'ONTARIO 1991

FLOYD LAUGHREN
TRÉSORIER
DE L'ONTARIO

LE BUDGET DE L'ONTARIO DE 1991

PRÉSENTÉ AUX MEMBRES DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE L'ONTARIO PAR
FLOYD LAUGHREN
TRÉSORIER ET
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'ONTARIO
LE 29 AVRIL 1991

Pour de plus amples renseignements au sujet du *budget de l'Ontario de 1991*, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 965-7171

Pour de plus amples renseignements sur des mesures particulières du *budget de l'Ontario de 1991*, écrire aux adresses données dans le document budgétaire A ou composer les numéros d'interurbain sans frais suivants :

Budget de l'Ontario	1-800-263-7965
Demandes en français	1-800-668-5821
Communications pour malentendants	1-800-263-7776

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto, ou au
Ministère du Revenu
Centre de renseignements
50, rue Grosvenor, Toronto

ou en écrivant à :

Publications Ontario
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5320

Interurbain sans frais : 1-800-668-9938

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0704-3503

This publication is available in English.

En page couverture :
A.Y. Jackson, détail de *Pine Island*, tiré de *Canadian Drawings - a portfolio of prints by members of the Group of Seven*, 1925. Collection du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

Le budget de l'Ontario de 1991

TABLE DES MATIÈRES

ALLOCUTION DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Introduction 1
Perspectives économiques 2
Lutte contre la récession 3
Vers une prospérité durable 4
- Une main-d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter 6
- Respect de l'environnement 7
- Soutien à une économie plus productive 9

Une plus grande équité 12
- La réforme de l'aide sociale 12
- L'équité fiscale 13
- Le logement abordable 14
- La prévention de la violence envers les femmes 14
- L'équité salariale 15
- L'équité d'emploi 15
- L'équité pour les peuples autochtones 15

Une gestion financière efficace 16
- La planification financière 16
- La gestion efficace des soins de santé 19
- Le budget des immobilisations 20
- La gestion responsable des recettes 20

Conclusion 22

DOCUMENT BUDGÉTAIRE A

Détail des mesures relatives aux recettes 25

DOCUMENT BUDGÉTAIRE B

Perspectives économiques 33

DOCUMENT BUDGÉTAIRE C

Revue et perspectives budgétaires 51

DOCUMENT BUDGÉTAIRE D

Le fonds des immobilisations de l'Ontario 87

DOCUMENT BUDGÉTAIRE E

L'Ontario dans les années 90 97

Sommaire du budget de 1991

Situation budgétaire
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan budgétaire 1991-1992	Écart en %
Fonds de fonctionnement			
Recettes	43 470	43 035	(1,0)
Dépenses	43 315	48 471	11,9
Excédent (Déficit)	155	(5 436)	-
Fonds des immobilisations			
Recettes	-	-	-
Dépenses	3 200	4 290	34,1
Déficit	(3 200)	(4 290)	-
Budget consolidé			
Recettes	43 470	43 035	(1,0)
Dépenses	46 515	52 761	13,4
Déficit	(3 045)	(9 726)	-

Situation économique
(en milliards de dollars)

	1990	1991	Écart en %
Produit intérieur brut			
Nominal	281	283	0,6
Réel (1986 = 100)	231	223	-3,3
Nombre d'emplois (en milliers)	4 937	4 753	-3,7
Revenu des particuliers	246	253	2,8

Allocution devant l'Assemblée législative

Introduction

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le budget de 1991 du premier gouvernement social-démocrate de l'Ontario.

Je suis conscient de l'immense responsabilité que j'ai envers le public et de la grande confiance dont le premier ministre, M. Bob Rae, et le gouvernement font preuve à mon endroit.

Le présent budget n'a pas été facile à préparer. Nous sommes arrivés au pouvoir au milieu de la récession la plus grave qui ait frappé l'Ontario depuis 50 ans. Cette récession ne répond pas aux critères des cycles économiques du passé. Elle est plus grave en raison de la restructuration économique qui modifie de nombreuses hypothèses sur la nature de la croissance et de la concurrence.

Au cours des derniers mois, j'ai écouté les commentaires de particuliers et d'organismes des quatre coins de la province. Le message qu'on m'a transmis est que le monde est en train de changer et que l'Ontario se doit d'emboîter le pas. L'Ontario doit avoir une nouvelle vision économique orientée vers le vingt-et-unième siècle.

Nous estimons que le gouvernement peut et doit soutenir activement les changements économiques positifs et qu'il doit s'assurer que les coûts de ces changements sont assumés de façon équitable. Nous jetons dans ce budget les bases d'une nouvelle stratégie économique, stratégie dont la prospérité durable est l'objectif central et dont l'équité est le principe directeur.

Une économie dont la prospérité est durable a un taux élevé d'emplois sûrs et bien rémunérés. C'est une économie où l'on attache de l'importance à l'aspect qualitatif et non seulement quantitatif de la croissance. La croissance économique doit être durable autant sur le plan écologique que social, et doit profiter équitablement à tous les Ontariens.

Notre stratégie économique est fondée sur le partenariat social. La capacité de l'Ontario d'accroître sa productivité, d'adopter les technologies nouvelles et les pratiques de gestion avancées, d'accroître les compétences des travailleurs et travailleuses et d'investir dans les entreprises naissantes dépend de sa capacité d'établir de nouvelles relations de travail.

Le gouvernement doit assumer le leadership afin de créer les conditions qui permettront aux travailleurs et travailleuses, aux entreprises et aux collectivités de trouver ensemble des réponses aux changements économiques.

Afin de soutenir notre stratégie économique, nous nous appliquons à gérer le secteur public de manière à aider à respecter nos priorités sociales et économiques grâce à une gestion financière efficace.

Perspectives économiques

Monsieur le Président, l'économie de l'Ontario est en récession depuis un an. Jusqu'à maintenant, les pertes d'emplois ont surpassé les pertes subies à chaque récession depuis la Deuxième Guerre mondiale. Depuis le printemps dernier, nous avons perdu en Ontario environ un quart de million d'emplois.

Cette récession est l'indice de changements structuraux profonds, de même que d'importantes forces cycliques. En 1990, 65 % des principales mises à pied étaient attribuables à des fermetures permanentes d'usines, alors que ce type de mise à pied ne représentait que 24 % des pertes d'emplois lors de la récession de 1982. Les faillites d'entreprises étaient en hausse de 73 % en 1990, comparativement à 24 % en 1982.

Nous nous attendons à une reprise modeste, plus tard, cette année grâce à un accroissement des dépenses de consommation et des activités dans le secteur du logement. Nous prévoyons cependant que la production réelle diminuera de 3,3 % en 1991 et que le taux de chômage atteindra en moyenne 10 %. Les taux d'intérêt ont commencé à diminuer récemment, mais c'est trop peu, trop tard. La poursuite par le gouvernement fédéral d'une politique restrictive en matière de taux d'intérêt et la force du dollar vont ralentir le rythme de la reprise.

Pour les trois prochaines années, nous prévoyons que la croissance réelle en Ontario atteindra 3,7 % en moyenne chaque année. L'inflation devrait rester sous la barre des 4 % par année durant toute cette période. Le taux de chômage ne devrait cependant pas diminuer de beaucoup et atteindre 7,8 % d'ici 1994. Cette perspective est inacceptable pour notre gouvernement; nous entendons adopter des politiques afin de lutter contre le chômage.

Résultats financiers et perspectives économiques de l'Ontario — Tableau 1

(en pourcentage)

	Croissance du PIB réel	Création d'emplois (en milliers)	Taux de chômage	Inflation IPC
1990	0,5	-12	6,3	4,8
1991	-3,3	-184	10,0	5,6
1992	3,4	84	9,7	3,7
1993	4,0	120	8,6	3,8
1994	3,6	116	7,8	3,7

Le document budgétaire B contient de plus amples détails sur les perspectives économiques.

Lutte contre la récession

Monsieur le Président, nous prévoyons que les dépenses du gouvernement en 1991-1992 seront de 52,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 13,4 % par rapport à l'année dernière. Les recettes prévues sont de 43 milliards de dollars, soit en réalité 435 millions de dollars de moins que l'an dernier. Le déficit combiné de nos fonds de fonctionnement et des immobilisations est estimé à 9,7 milliards de dollars, alors qu'il était de 3 milliards de dollars l'année dernière.

Le gouvernement est persuadé que, dans les conditions actuelles, il est non seulement justifiable de permettre cette année une augmentation du déficit, mais qu'il s'agit de l'option la plus responsable que nous pouvions choisir, compte tenu de la situation économique et financière dont nous avons hérité comme nouveau gouvernement.

La récession plonge les gens et leurs familles dans des difficultés très graves partout dans la province. L'Ontario est la province la plus durement touchée par ce ralentissement marqué de l'économie.

Nous n'avons reçu aucune aide de notre gouvernement national. Au contraire, par sa politique monétaire, le gouvernement du Canada a aggravé la récession; il a de plus réduit unilatéralement les fonds qu'il s'était engagé à consacrer à certains secteurs vitaux comme l'aide sociale, la santé et l'éducation postsecondaire. À la suite de mesures annoncées en 1990 et renforcées cette année, l'on prévoit que les paiements de transfert versés en 1991-1992 par le gouvernement fédéral à l'Ontario dans ces secteurs seront inférieurs de 1,6 milliard de dollars aux engagements qui avaient été pris antérieurement.

Le gouvernement fédéral a non seulement renié ses engagements en matière de financement, il s'est aussi démis de sa responsabilité de promouvoir la croissance économique en période de difficultés. Ce n'est pas le cas de notre gouvernement.

Monsieur le Président, je pense qu'il est important que les gens comprennent que nous avons dû choisir cette année entre la lutte contre le déficit et la lutte contre la récession. Nous avons choisi la lutte contre la récession, et nous en sommes fiers.

Le présent budget comble le manque à gagner causé par les restrictions fédérales dans le financement des programmes sociaux, de santé et d'éducation. Nous prévoyons que le coût de l'aide sociale augmentera à lui seul de 40 %, pour atteindre 4,9 milliards de dollars au cours du présent exercice.

Nous aurions pu, pour réduire le déficit, augmenter l'impôt sur le revenu des travailleurs et travailleuses, ou encore augmenter d'une manière générale l'impôt des corporations. Nous ne l'avons pas fait parce que nous croyons que des mesures de ce genre aggraveraient la récession. De plus, en n'appliquant pas la taxe de vente au détail à la taxe sur les produits et services (TPS), nous laissons 470 millions de dollars dans les poches des consommateurs en 1991.

Le présent budget donne directement des emplois à des milliers de personnes par l'entremise du programme antirécession, doté de 700 millions de dollars, qui a été annoncé en décembre dernier. Il procure

également un soutien direct à ceux et celles qui ont perdu leur emploi. Mon collègue, le ministre du Travail, a présenté une mesure législative afin de créer le Programme de protection des salaires des employés. Au cours de l'exercice 1991-1992, le gouvernement consacrera 175 millions de dollars au paiement, rétroactif au 1er octobre 1990, des demandes d'indemnité. Le ministre a également annoncé une initiative d'adaptation professionnelle dotée de 32,5 millions de dollars et destinée à aider les travailleurs et les travailleuses à réintégrer le marché du travail et à accroître leurs compétences.

Il s'agit là de l'effort de lutte contre la récession le plus énergique de tout le Canada.

Nous répondons au besoin d'adopter de nouvelles mesures dans des domaines comme la protection des travailleurs et travailleuses, l'équité salariale, la réforme de l'aide sociale, les logements abordables et l'environnement. Nous avons en même temps pris cette année certaines décisions difficiles concernant l'allocation de fonds aux programmes, afin de nous assurer du financement de ces initiatives - qui sont essentielles si nous voulons atteindre notre objectif d'une prospérité durable et équitable.

Nous avons augmenté les dépenses en immobilisations du gouvernement provincial à 4,3 milliards de dollars pour soutenir l'emploi et pour assurer les investissements nécessaires dans les écoles, les routes et d'autres installations publiques qui resteront des actifs durables dans les collectivités de l'Ontario.

Monsieur le Président, nous estimons qu'il est de la responsabilité du gouvernement, en période de récession, de soutenir l'emploi et la croissance économique. Lorsque l'économie commencera à se redresser, nous nous consacrerons à équilibrer le compte de fonctionnement; le présent budget présente un plan financier qui nous met sur la bonne voie.

Cette année, nous sommes déterminés à atténuer quelques-uns des coûts humains de la récession et à préparer l'Ontario en vue de la reprise. En ayant en 1991-1992 un déficit de 6,7 milliards de dollars de plus que celui de l'année dernière, nous stimulons l'économie et nous créons 70 000 emplois.

Vers une prospérité durable

La mondialisation croissante des entreprises, l'émergence de blocs commerciaux comme la Communauté européenne et la pénétration des nouvelles technologies sont en train de modifier notre économie et notre mode de vie.

Nos méthodes de travail sont en train de changer à l'usine et au bureau, ce qui exige de nouvelles compétences et de nouvelles approches dans les relations industrielles. Au cours des prochaines années, notre main-d'oeuvre et nos entreprises vont devoir s'adapter et faire preuve de souplesse. Les cadres, les travailleurs et travailleuses et le gouvernement devront orienter leurs efforts vers des changements favorisant la croissance de la productivité, elle-même fondée sur des produits et des services à forte valeur ajoutée qui sont synonymes de salaires élevés.

Pour jouir d'une prospérité durable, il faut un système économique et social équitable. Une économie dynamique exige des travailleurs et travailleuses, des gestionnaires et des investisseurs qui ont la confiance et les capacités nécessaires pour promouvoir les changements qui s'imposent.

On ne peut parvenir à une prospérité durable que si chacun croit qu'il participe pleinement aux changements économiques et sociaux et qu'il en bénéficie. Les gens qui sont rémunérés équitablement, qui éprouvent un sentiment de sécurité économique et qui se sentent respectés comme partenaires dans le changement sont plus en mesure de contribuer à ce changement.

Les gouvernements jouent un rôle important dans la création d'un climat de confiance économique et sociale. Notre système de santé, par exemple, fait en sorte que personne n'est acculé à la faillite parce qu'un membre de la famille est malade; notre système d'aide sociale procure un filet de sécurité aux gens qui sont incapables de travailler ou qui ne réussissent pas à trouver un emploi.

Nous devons donner aux gens le même sentiment de sécurité et de confiance en notre économie.

L'Ontario jouit d'une base économique diversifiée et saine; il dispose d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et motivée, ainsi que d'une infrastructure bien développée. En 1989, dernière année pour laquelle nous avons des données, le niveau absolu de production par habitant de la province était plus élevé que celui de n'importe lequel des principaux pays industrialisés. Mais nous ne pouvons être complaisants.

Je suis très conscient du défi en matière de compétitivité auquel font face les entreprises et les travailleurs et travailleuses dans le contexte des changements économiques actuels. L'Accord de libre-échange canado-américain accentue les pressions relatives au changement et limite notre capacité de poursuivre des stratégies économiques nationales. Je dépose donc avec le présent budget un document de travail portant sur l'économie de l'Ontario au cours des années 90, document qui étudie les questions de productivité et de compétitivité.

Au cours de l'année qui vient, nous allons prendre des mesures sur divers fronts afin de créer des emplois sûrs et bien rémunérés.

- Nous allons étudier des moyens de faciliter l'accès au capital financier nécessaire à la création des emplois de l'avenir. Nous voulons consacrer les ressources en capital de l'Ontario au financement de la restructuration et à la promotion du développement régional.
- Nous allons prendre l'engagement important de maintenir et d'améliorer l'infrastructure de l'Ontario par des dépenses accrues en immobilisations. Une infrastructure saine suscite un climat favorable aux emplois et à la prospérité.
- Nous allons adopter de nouvelles approches en matière d'éducation et de formation afin de favoriser la souplesse de la main-d'oeuvre. En Ontario, les emplois dépendent du renouvellement constant des compétences et de l'accessibilité à la formation.

- Nous allons prendre des mesures supplémentaires en vue de réduire les disparités économiques et d'assurer que les coûts des changements subis par l'économie ne sont pas assumés uniquement par ceux et celles qui en sont le moins capables.

Monsieur le Président, je n'ai pas de réponses miracles à tous les défis économiques que nous devons relever. Lorsque surviennent des changements rapides, les solutions toutes faites, fondées sur de simples hypothèses, permettent habituellement de régler les problèmes d'hier et non de faire face aux situations de demain.

Nous savons ce que peut réaliser notre société lorsque nous nous serrons tous les coudes. Le gouvernement ne peut à lui seul assurer une prospérité durable, mais il peut commencer par fournir un encadrement et stimuler l'investissement stratégique, public et privé, nécessaire pour y parvenir. Nous allons travailler à créer un climat qui incitera les travailleurs et travailleuses, les entreprises et les collectivités à trouver ensemble les solutions qui conviennent le mieux à l'Ontario.

Une main-d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter

Pour passer à une économie dans laquelle les travailleurs et travailleuses et les entreprises ont les compétences et la souplesse nécessaires pour faire face aux changements, il faudra de nouvelles approches en matière de formation, de relations industrielles et de sécurité du revenu. Nous estimons que les travailleurs et travailleuses vont accepter les changements économiques et les appuyer s'ils sont assurés qu'ils pourront garder leurs droits acquis et recevoir de la formation leur permettant de bénéficier des nouvelles conditions économiques. La réussite d'une stratégie active en ce qui concerne le marché du travail dépendra de la participation directe, dans de nouveaux partenariats, des travailleurs et travailleuses, des entrepreneurs et du gouvernement.

Dans le cadre d'un programme de réforme dans le domaine du travail, le gouvernement s'engage à se pencher, en collaboration avec le monde du travail et des affaires et d'autres gouvernements, sur un éventail de questions concernant la protection des travailleurs et travailleuses. Ces questions comprennent les augmentations à venir du salaire minimum, la réforme des caisses de retraite, des modifications à la *Loi sur l'équité salariale* et à la *Loi sur les relations de travail*, la réforme de la *Loi sur les normes d'emploi*, dont l'amélioration des dispositions concernant le préavis de mise à pied et les indemnités de départ.

Éducation et formation

L'éducation, sous tous ses aspects, doit être au centre de nos efforts en vue d'en arriver à une prospérité durable. Depuis l'usine jusqu'à la salle du conseil d'administration, il faut miser sur l'acquisition de connaissances si on veut trouver de nouvelles solutions en matière de technologie et d'organisation. L'innovation, que l'éducation rend possible, entraînera une plus grande productivité. Notre niveau de vie en dépend.

L'Ontario consacre actuellement presque 10 milliards de dollars par année à un vaste éventail de services d'éducation publique. Notre

gouvernement a l'intention de miser sur les points forts du système d'éducation en favorisant la notion d'apprentissage permanent, en vertu de laquelle la personne qui travaille à l'usine ou à la maison, le décrocheur scolaire ou le cadre d'entreprise peuvent acquérir des connaissances toute leur vie durant et en obtenir la reconnaissance. Il est temps d'abattre les barrières inutiles entre les divers établissements d'enseignement et entre l'enseignant et le lieu de travail. C'est en créant des partenariats, dans un contexte de planification à long terme, que nous pourrons commencer à réaliser cet objectif.

Dans un premier temps, le gouvernement apportera d'importantes réformes dans le réseau des collèges d'arts appliqués et de technologie. Nous allons consacrer cette année 3 millions de dollars pour commencer la mise en oeuvre de trois des recommandations clés contenues dans le rapport intitulé *Vision 2000* sur le renouvellement du mandat du réseau des collèges.

Nous allons tout d'abord créer un Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux, qui veillera à ce que les programmes des collèges soient de qualité supérieure partout dans la province. Ensuite, nous allons adopter un système permettant d'évaluer équitablement les connaissances acquises antérieurement et l'expérience de travail, de façon à les créditer au titre des études postsecondaires. Le ministre des Collèges et Universités entreprendra également une étude de faisabilité afin d'explorer des moyens innovateurs que les collèges et les universités pourraient prendre pour offrir, en collaboration, de nouveaux programmes de formation avancée. Le ministre annoncera les détails de ces projets.

De plus, nous sommes en train de négocier avec le gouvernement fédéral un nouvel accord sur la formation. En vertu de l'accord précédent, l'Ontario - qui compte presque 40 % de la main-d'oeuvre du Canada - ne recevait qu'environ 24 % des fonds fédéraux au chapitre de la formation. Cela est inacceptable. Le gouvernement fédéral doit comprendre les défis auxquels font face les travailleurs et travailleuses de l'Ontario par suite du bouleversement entraîné par les taux d'intérêt élevés, un dollar surévalué, l'Accord de libre-échange et l'absence d'une stratégie industrielle nationale. Il est essentiel que le gouvernement fédéral procède à de nouveaux investissements importants dans la formation.

Respect de l'environnement

Monsieur le Président, le respect de l'environnement constitue l'une des prémisses fondamentales d'une prospérité durable. Notre niveau de vie ne pourra être maintenu ou relevé que dans un environnement propre et sain. Nous avons payé cher pour apprendre que nous habitons une planète fragile sur le plan écologique. Nous savons maintenant que la croissance économique ne peut être durable si elle n'est pas fondée sur le respect de l'environnement et une saine gestion de nos ressources.

Gestion de nos ressources

Nous devons tous apprendre à vivre en fonction des 3 «R» : «Réduire, Réutiliser, Recycler». Le gouvernement accordera cette année 28 millions

de dollars de plus aux municipalités pour les aider à améliorer les programmes visant à réaliser les objectifs provinciaux en matière de réacheminement des déchets, d'au moins 25 % avant 1992 et de 50 % d'ici l'an 2000. Par rapport à l'an dernier, nous augmenterons de plus du double notre appui aux programmes 3 «R» des municipalités.

Le gouvernement met également sur pied un programme triennal, doté de 10 millions de dollars, destiné à évaluer les dangers que présentent les mines désaffectées et à entreprendre des travaux pour éliminer les risques sérieux décelés à certains endroits. Des règlements bientôt adoptés en application de la *Loi sur les mines* donneront à la province le pouvoir de faire appliquer des normes de protection et de réhabilitation plus strictes pour les mines exploitées à l'heure actuelle et à l'avenir.

Efficacité énergétique

Notre prospérité à venir dépend de l'utilisation judicieuse de l'énergie. Le gouvernement accorde la priorité à l'efficacité énergétique et à la conservation afin de protéger l'environnement et de diminuer la dépendance de la province vis-à-vis de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous avons demandé à Ontario Hydro d'accroître ses efforts de conservation, en partie par la réallocation de 240 millions de dollars initialement prévus pour des études projetées sur le nucléaire. Les dépenses d'Ontario Hydro consacrées aux programmes de conservation et de gestion de la demande passeront de 102 millions de dollars en 1990 à 232 millions de dollars en 1991 et à environ 320 millions de dollars en 1992. Hydro consacrera plus de 3 milliards de dollars à la conservation de l'énergie au cours des années 90.

En outre, le ministère de l'Énergie lancera une série d'initiatives, soit nouvelles, soit étoffées, dans le domaine de l'efficacité énergétique, qui porteront sur de nombreuses formes d'utilisation de l'énergie. Les activités du ministère dans ce domaine augmenteront de presque 75 % en 1991-1992, grâce à une allocation supplémentaire de 10 millions de dollars.

Afin de favoriser une plus grande conservation des carburants, les taux de la taxe sur l'essence et le carburant diesel sont augmentés immédiatement de 1,7 cent le litre, et de 1,7 cent supplémentaire à partir du 1er janvier 1992. Nous estimons que ces mesures vont rapporter 250 millions de dollars au cours du présent exercice. Nous avons décidé d'augmenter cette taxe en deux temps, en raison de la récession. Le message est clair, cependant : nous voulons inciter les gens à utiliser l'énergie plus efficacement.

Pour renforcer ce message environnemental, j'annonce des modifications, à partir du 1er juillet 1991, aux taux de la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant. Les taux actuels seront doublés et un plus grand nombre de véhicules inefficaces sur le plan de la consommation d'énergie, y compris les véhicules sport utilitaires, seront maintenant touchés. Ces modifications à la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant rendent le message encore plus clair, à savoir que l'efficacité énergétique et les conséquences sur l'environnement doivent devenir des considérations importantes au moment d'acheter un nouveau véhicule. Elles nous permettront également de toucher 30 millions de dollars supplémentaires au cours du présent exercice.

Soutien à une économie plus productive

Monsieur le Président, les dépenses en immobilisations du secteur public contribuent directement à l'édification de collectivités saines où il fait bon vivre. Les projets de dépenses en immobilisations rendent l'Ontario plus productif et attrayant pour l'investissement du secteur privé.

Les 4,3 milliards de dollars affectés aux dépenses en immobilisations en 1991-1992 comprennent les paiements de transfert destinés à répondre aux besoins en immobilisations des hôpitaux, des conseils scolaires, des universités, des collèges et des municipalités, de même que les dépenses directes que le gouvernement consacre aux bâtiments, routes, transports en commun, ponts et systèmes de filtration des eaux et de traitement des eaux usées et d'égouts.

Les dépenses en immobilisations du gouvernement provincial vont également jouer un rôle important dans l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la reprise cyclique et au changement structural à long terme; elles vont aussi soutenir 50 000 emplois en 1991-1992.

Toujours dans le cadre de notre programme d'investissements en vue d'une prospérité durable, nous donnons le feu vert à l'important programme de transport en commun «Allons-y» du grand Toronto; nous accordons aussi à la Toronto Transit Commission des fonds qui serviront à améliorer la fiabilité du réseau de transport et à acheter de nouvelles voitures de métro.

En 1991-1992, le financement initial de ces initiatives représentera plus de 48 millions de dollars. De cette somme, environ 11 millions de dollars serviront à des évaluations environnementales pour nous assurer que notre stratégie de transport en commun repose sur une base environnementale saine. Le programme «Allons-y» fera appel à des fonds publics et privés de plus de cinq milliards de dollars sur une période de dix à quinze ans.

Recherche et innovation

L'investissement accru dans la mise au point et l'application de nouvelles technologies est essentiel si l'on veut en arriver à une prospérité durable. Les innovations dans les produits et les procédés de fabrication sont des facteurs déterminants de réussite, à la fois sur le marché canadien et sur les marchés internationaux, et contribuent donc à assurer des emplois bien rémunérés dans des secteurs de produits à forte valeur ajoutée.

L'Ontario a toujours mis l'accent sur des mesures incitatives de nature fiscale pour favoriser la recherche et le développement. À l'heure actuelle, les mesures incitatives fédérales et provinciales offertes aux entreprises exploitées en Ontario sont plus généreuses que celles des principaux pays industrialisés.

Même avec un traitement fiscal favorable, la recherche et le développement en Ontario se situent bien au-dessous des niveaux que l'on observe dans la plupart des pays industrialisés. Nous devons établir un éventail plus vaste de politiques, depuis les entreprises conjointes et la coopération selon les secteurs jusqu'aux mesures incitatives en matière de recherche et de nouvelles formes de participation des travailleurs et

travailleuses. Les changements technologiques reposent sur la création de partenariats qui sont en faveur de l'innovation. Ils exigent la participation directe et active de tous les intervenants économiques.

En 1991-1992, le Fonds de technologie de l'Ontario consacrera 131 millions de dollars à la recherche, au développement et au transfert de la technologie. De cette somme, 81 millions de dollars appuieront la recherche dans les domaines de pointe comme la robotique, les télécommunications et la biotechnologie, et 50 millions de dollars seront alloués, au titre de la super déduction pour la recherche-développement, à des mesures incitatives de nature fiscale destinées à la recherche et au développement dans le secteur privé.

Pour faire suite à la suggestion du Comité permanent des affaires économiques et financières, nous nous attaquerons au problème de l'insuffisance critique du capital disponible que les nouvelles entreprises de haute technologie peuvent consacrer aux investissements. Le financement annuel de la Société Innovation Ontario sera augmenté de manière importante et passera à presque 21 millions de dollars. Le plafond pour chaque investissement de cette société passera de 350 000 $ à un million de dollars, ce qui lui permettra d'investir dans la croissance continue d'entreprises de haute technologie.

Relance de l'industrie manufacturière

Il y a en Ontario de petites et moyennes entreprises manufacturières qui sont viables, mais qui éprouvent actuellement des difficultés financières à cause de la récession et des taux d'intérêt élevés. Ce sont des entreprises qui offrent de bons emplois et de solides perspectives d'avenir. Elles ont une valeur stratégique à long terme pour notre économie.

Pour leur venir en aide, le gouvernement a mis sur pied le Programme de relance du secteur manufacturier. Les petites et moyennes entreprises manufacturières viables qui en feront la demande en 1991-1992 seront admises au programme. Nous assurerons jusqu'à 57 millions de dollars d'aide financière, principalement sous forme de prêts et de garanties de prêts. Mon collègue, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, annoncera les modalités du programme dans les prochaines semaines.

Agriculture

Monsieur le Président, peu de gens mettent en doute le fait que notre industrie agricole a des problèmes. Les difficultés de la récession viennent s'ajouter à celles qui l'affligeaient déjà en raison des changements structuraux, de l'instabilité des prix agricoles et des taux d'intérêt élevés.

La viabilité future du secteur agricole est un élément crucial de la prospérité durable de l'Ontario. L'agriculture est l'une de nos industries de base qu'il faut préserver. Elle représente aussi le pilier économique d'une grande partie de l'Ontario rural. Lorsque les agriculteurs éprouvent des difficultés financières, les villes et les villages de la province s'en ressentent également.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé deux programmes destinés à venir en aide aux agriculteurs. Nous avons alloué presque 40 millions de dollars en 1991-1992 au régime d'assurance du revenu brut, qui est un programme de stabilisation des revenus à l'intention des producteurs de céréales et de graines oléagineuses et des horticulteurs. En outre, dans le cadre du Programme de remise des intérêts, 50 millions de dollars seront consacrés à l'allégement du fardeau des intérêts exigés des agriculteurs en 1990.

Culture

Bien des gens ne sont pas conscients de l'importance économique de notre industrie culturelle. On apprécie la culture en raison de sa valeur artistique et du fait qu'elle nous aide à nous comprendre nous-mêmes. Nous devons aussi reconnaître qu'il s'agit d'une industrie importante et en expansion qui emploie plus de 75 000 personnes en Ontario.

Mon collègue, le ministre de la Culture et des Communications, a annoncé l'octroi de 15,4 millions de dollars pour la reconduction en 1991-1992 du programme d'investissement dans l'industrie cinématographique ontarienne et d'autres initiatives en matière de cinéma. De plus, le présent budget accorde 7,5 millions de dollars supplémentaires au Conseil des Arts de l'Ontario pour qu'il soutienne les artistes et organismes à vocation artistique, et 5,4 millions de dollars de plus pour une stratégie de l'édition et pour la radio communautaire dont les autochtones et les francophones bénéficieront tout particulièrement. Le ministre en fera connaître les détails.

Nord de l'Ontario

De nombreuses collectivités du Nord, en particulier les villes qui ne comptent qu'une seule industrie, subissent une pression extrême en raison des défis structuraux à long terme. Le Nord connaît le taux de chômage le plus élevé de toute la province. C'est parce que le gouvernement tient compte de cette réalité que 30 % des fonds du programme antirécession ont été alloués au Nord de l'Ontario. Nous avons également répondu aux besoins spéciaux des collectivités du Nord en appuyant les initiatives locales de diversification, en y transférant des postes de la fonction publique provinciale et en accordant la priorité, dans le cadre des programmes provinciaux existants, aux projets locaux.

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie minière pour la prospérité future du Nord. Nous prévoyons la signature prochaine d'une entente fédérale-provinciale de cinq ans, d'une valeur de 30 millions de dollars, portant sur la mise en valeur des gisements miniers afin de renforcer la recherche et le développement miniers.

Monsieur le Président, le prix élevé de l'essence dans le Nord constitue depuis longtemps une source de préoccupation.

Il y a un écart important entre les prix de l'essence dans le Nord et dans le Sud de la province. Dans le Nord, les coûts de livraison sont plus élevés et le marché n'est pas aussi concurrentiel en partie à cause de la faible densité de population et du petit nombre de stations-service. Afin de tenir compte de cet écart, nous éliminerons, à partir du 1er mai 1991, les

droits d'immatriculation des véhicules automobiles pour les résidents du Nord de l'Ontario. Cette mesure fera économiser 15 millions de dollars aux automobilistes de cette région cette année.

Les résidents du Nord de l'Ontario doivent souvent parcourir des distances importantes pour recevoir des soins médicaux ou consulter un spécialiste. Le gouvernement de l'Ontario accordera 3,4 millions de dollars de plus pour améliorer le Programme de subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales. Le gouvernement ramène la distance minimale de 250 à 100 km pour les trajets dans le Nord de l'Ontario ou vers le Manitoba. En outre, les résidents du district de Parry Sound et de la totalité du district de Nipissing sont désormais couverts par ce programme.

Une plus grande équité

Monsieur le Président, notre gouvernement estime que tous les citoyens et citoyennes doivent bénéficier de la croissance économique et du progrès social. L'investissement que nous faisons en tant que contribuables dans l'équité sociale aide à rendre la société plus saine et plus solide économiquement. Dans le présent budget, nous amorçons une réduction du déficit sur le plan social qui est causé par l'injustice, la pauvreté et l'inaccessibilité dans notre société. Il existe un lien réel entre notre infrastructure sociale et notre économie. Nos programmes sociaux aident à donner aux gens la confiance dont ils ont besoin pour faire face aux défis du changement qui s'opère dans l'économie et pour participer pleinement à la vie économique.

La réforme de l'aide sociale

Le système d'aide sociale est un élément essentiel du programme de sécurité sociale de la province. Des dizaines de milliers de personnes ayant perdu leur emploi au cours de la dernière année dépendent de l'aide sociale pour les dépenses de première nécessité, soit la nourriture et le logement. Ce système est un soutien essentiel à la stabilité et à la sécurité de notre économie. C'est également un investissement dans l'avenir de l'Ontario, car environ 40 % des personnes qui dépendent de l'aide sociale sont des enfants.

Nous allouerons 215 millions de dollars sur une année complète pour la réforme du système d'aide sociale.

La réforme du système d'aide sociale est devenue une question prioritaire depuis la publication du rapport *Transitions* par le Comité d'examen de l'aide sociale en 1988. Le Groupe consultatif des nouvelles mesures législatives en matière d'aide sociale, un groupe de travail indépendant qui relève de la ministre des Services sociaux et communautaires, a indiqué dans son récent rapport, intitulé *Relance*, que la dynamique de la réforme avait été freinée après les quelques changements initiaux effectués au système en 1989.

Notre gouvernement s'engage à remettre le processus de réforme en marche. Notre plan de réforme, qui est doté d'un budget de 215 millions de dollars et qui sera décrit plus en détail par la ministre, est conçu de façon à offrir des prestations à ceux et celles qui en ont le plus besoin,

pour aider les personnes à entrer sur le marché du travail, pour rendre le système plus accessible et plus équitable et pour aider les municipalités à assumer leurs responsabilités financières.

Voilà qui est un engagement important, particulièrement pour une année où les coûts de l'aide sociale devraient atteindre 4,9 milliards de dollars, comparativement à 2,5 milliards de dollars il y a de cela deux ans.

L'équité fiscale

Notre gouvernement vise une plus grande équité du système fiscal. Nous avons donc créé la Commission de l'équité fiscale qui nous fournira des conseils sur les façons de rendre le système plus équitable. Cela constitue le premier examen important du système fiscal de l'Ontario depuis 25 ans. Comme les députés le savent, la Commission examinera un certain nombre de questions fiscales précises qui occupent une place importante à l'ordre du jour du gouvernement. Deux de ces questions en particulier requièrent une attention immédiate.

J'ai demandé à la Commission d'accélérer ses consultations sur la question d'un impôt minimum pour les entreprises en Ontario. Je suis conscient que ce sujet est complexe; toutefois, j'ai l'intention de prendre des mesures à cet effet afin que les entreprises qui déclarent des bénéfices mais qui ne versent que très peu ou pas d'impôts paient leur juste part.

J'ai également demandé à la Commission de me faire part de ses commentaires le plus tôt possible sur la question d'un impôt sur la spéculation foncière en Ontario. Je crois que nous devrions prendre les mesures appropriées bientôt pour éviter que la spéculation ne redevienne un problème dans le redressement du marché du logement.

Nous avons déjà commencé à prendre des dispositions en vue de rendre notre système fiscal plus équitable. J'annonce aujourd'hui le plus important rehaussement du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, qui est destiné aux personnes à faible revenu. À compter de l'année d'imposition 1991, le crédit supplémentaire de 200 $ actuellement accordé pour chaque enfant ou personne handicapée à charge passera à 350 $. Cela signifie qu'un parent seul avec deux enfants à charge et gagnant 22 500 $ par année ne paiera plus l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers.

Cette réduction des impôts de l'ordre de 50 millions de dollars portera à 700 000 le nombre de contribuables à faible revenu qui verront leur impôt ontarien sur le revenu diminuer ou disparaître complètement pour l'année d'imposition 1991.

En outre, je propose une augmentation du taux de la surtaxe sur le revenu des particuliers. Cette mesure vise à rendre le système fiscal plus progressif en voyant à ce que les personnes à revenu élevé paient une part d'impôt plus grande. À compter du 1er juillet 1991, le taux de la surtaxe passera de 10 % à 14 % sur l'impôt ontarien sur le revenu excédant 10 000 $. La surtaxe ne touche que les contribuables dont les revenus sont de 84 000 $ ou plus. Cette mesure rapportera des recettes supplémentaires de 60 millions de dollars en 1991-1992.

Le logement abordable

La question du logement abordable est une priorité pour notre gouvernement. Le logement constitue pour les familles à revenus moyen et faible la principale dépense obligatoire. Nous nous engageons à accroître le nombre de logements abordables afin de répondre aux besoins des collectivités et de contribuer à leur vitalité.

Le gouvernement a l'intention de favoriser une activité sans précédent dans le domaine du logement subventionné au cours de l'exercice. Grâce à l'amélioration des programmes, à l'accélération du processus d'approbation et à la réaffectation des logements, nous aurons près de 35 000 logements en coopérative et à but non lucratif en voie de construction. Nous prévoyons qu'environ 13 000 de ces logements seront occupés cette année. Cette initiative injectera quelque 1,3 milliard de dollars dans l'industrie de la construction en 1991-1992 et permettra de créer environ 20 000 emplois.

En outre, nous annonçons l'octroi de 10 000 autres logements à but non lucratif qui, une fois achevés, coûteront 150 millions de dollars par année au gouvernement pour leur fonctionnement. Mon collègue, le ministre du Logement, annoncera sous peu les détails de ce projet.

Le ministère du Logement recevra plus de 764 millions de dollars en 1991-1992 au titre des dépenses de fonctionnement, ce qui représente une augmentation de son financement de plus de 39 %.

La prévention de la violence envers les femmes

Monsieur le Président, pour de nombreuses femmes, leur foyer n'est pas un havre de paix. Nous nous engageons à verser 12 millions de dollars supplémentaires pour créer de nouvelles places et améliorer les services dans les refuges ainsi que les services offerts aux femmes victimes de violence au foyer.

La violence envers les femmes est un problème social important que nous devons traiter en vue de l'éliminer complètement. Dans le présent budget, le gouvernement élargit de façon considérable son engagement dans le domaine de la violence conjugale et de l'agression sexuelle. Le financement de ces deux programmes augmentera de plus de 33 % par rapport à l'année dernière.

Les fonds supplémentaires versés pour s'attaquer au problème de la violence conjugale serviront non seulement à améliorer les refuges pour les femmes et leurs enfants, mais également les programmes de prévention et d'orientation, les services aux femmes handicapées et membres des minorités raciales ainsi qu'à la mise en place de services locaux d'intervention dans les cas de violence familiale chez les autochtones.

Des fonds supplémentaires de plus de 8 millions de dollars permettront d'élargir et d'améliorer de façon significative les services offerts aux femmes et aux enfants victimes d'agression sexuelle. Ces fonds supplémentaires étendront la portée des services offerts aux femmes francophones, immigrantes, handicapées, membres des minorités raciales et à celles qui habitent en région rurale.

L'équité salariale

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une économie qui prospère aux dépens de certaines parties de la main-d'oeuvre. La sous-évaluation de certains secteurs d'activité et occupations fondée sur la discrimination systémique est injuste et inacceptable. Le ministre du Travail a annoncé des modifications à la *Loi de 1987 sur l'équité salariale* qui permettront à 420 000 autres femmes de bénéficier de l'équité salariale.

Le présent gouvernement libérera 100 millions de dollars pour aider les principaux bénéficiaires de transferts, y compris les municipalités, les conseils scolaires, les hôpitaux, les universités et les collèges, à assumer le coût des rajustements qui sont dus dans le cadre de l'équité salariale en 1991-1992. Ce montant vient s'ajouter aux fonds habituellement accordés au titre du fonctionnement quotidien. Un montant supplémentaire de 25 millions de dollars sera également alloué en 1991-1992 aux autres organismes bénéficiant des transferts pour les aider à respecter leurs obligations en matière d'équité salariale. En plus de ces 125 millions de dollars, la ministre des Services sociaux et communautaires a déjà annoncé une première initiative en vue d'établir l'équité salariale pour les personnes travaillant dans les garderies en affectant 30 millions de dollars aux fins du rajustement des salaires.

L'engagement du gouvernement dans le domaine de l'équité salariale ne se limite pas au présent exercice. Nous octroierons près de 1 milliard de dollars annuellement afin d'atteindre l'équité salariale dans l'ensemble du secteur public.

L'équité d'emploi

L'équité d'emploi est un processus global visant à assurer une représentation équitable et à réduire les obstacles systémiques auxquels doivent faire face les groupes sous-représentés en vue d'obtenir ou de garder un emploi ou d'avoir une promotion. Les groupes désignés au sein de la fonction publique dans le cadre de ce programme sont les autochtones, les personnes handicapées, les francophones, les minorités raciales et les femmes. Ces groupes constituent 60 % de la population de l'Ontario et plus de la moitié de la population active. Nous devons tirer le meilleur avantage des ressources de tous nos citoyens et citoyennes afin de relever les défis qui se posent sur le plan social et économique.

Notre gouvernement entend être un employeur modèle et un chef de file dans l'ensemble du secteur public et dans le secteur privé en matière d'équité d'emploi. Nous avons consacré 24 millions de dollars pour les initiatives d'équité d'emploi au sein de la fonction publique de l'Ontario en 1991-1992. Cela représente plus du double du financement accordé précédemment. Le gouvernement a également créé un poste de commissaire qui sera chargé de mener des consultations sur le projet de loi sur l'équité d'emploi.

L'équité pour les peuples autochtones

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures concrètes en faveur de l'équité pour les peuples autochtones. Nous avancerons plus de

48 millions de dollars en 1991-1992 en vue d'améliorer la qualité de vie des autochtones de la province, une initiative longtemps attendue. Une partie des fonds accordés servira à jeter les fondations de l'autonomie gouvernementale et à régler, grâce à un soutien à la recherche et à la négociation, les revendications territoriales de longue date.

Un montant de 20 millions de dollars est également compris dans les fonds alloués cette année au titre des dépenses dans l'infrastructure afin d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones. On compte atteindre cet objectif grâce au soutien fourni pour les systèmes d'eau et d'égouts, le logement et l'électricité. Le financement au titre des immobilisations comprendra cette année 5 millions de dollars qui serviront à améliorer les services sociaux dans les communautés des premières nations en créant 400 nouvelles places dans les garderies dans les réserves. D'autres fonds seront alloués aux peuples autochtones pour les programmes de développement économique et les initiatives en matière d'éducation, et ce, à tous les paliers.

Des fonds seront également versés aux fins de la réforme de l'aide sociale répondant ainsi aux propositions présentées par les communautés des premières nations.

Une gestion financière efficace

La planification financière

Monsieur le Président, le gouvernement est très conscient de sa responsabilité en ce qui concerne la gestion financière efficace de l'ensemble du secteur public dans la province. Nous devons nous assurer que les impôts que paient les Ontariens servent à offrir des services de la plus grande qualité.

Nous sommes convaincus que la seule façon d'en arriver à une gestion financière efficace est de procéder à un examen et à une révision en profondeur des programmes existants, et ce, avec la participation des personnes qui utilisent et qui fournissent les services. Nous devons répondre aux besoins sociaux et économiques de la province en rendant le travail et les méthodes de travail du secteur public plus efficaces.

J'ai indiqué au début de cet exposé que, dans le présent budget, nous avons fait des efforts concertés pour nous assurer que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour lutter contre la récession et préparer le chemin de la reprise économique.

Je crois toutefois qu'à mesure que l'économie reprendra de la vigueur, il faudra réduire le déficit de façon considérable. Je présente aujourd'hui un plan financier échelonné sur trois ans qui prévoit de faire passer le déficit consolidé de 9,7 milliards de dollars en 1991-1992 à 7,8 milliards de dollars en 1994-1995.

Perspectives financières à moyen terme **Tableau 2**

	(en milliards de dollars)			
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Recettes	43,0	47,2	51,9	57,0
Dépenses	52,8	56,1	60,3	64,8
Déficit consolidé	(9,7)	(8,9)	(8,4)	(7,8)
Déficit de fonctionnement	(5,4)	(4,5)	(3,8)	(3,0)

Remarque : Les chiffres ne font peut-être pas le compte exact en raison de leur arrondissement.

On prévoit que les objectifs clairs fixés dans ce plan financier permettront de réduire le pourcentage du produit intérieur brut et des recettes totales que le déficit représente. Selon les estimations, d'ici 1995, le déficit devrait diminuer et passer de 3,4 % à 2,2 % du PIB et de 22,6 % à 13,7 % des recettes.

Le plan financier a également pour but de stabiliser l'importante portion du budget consacrée au service de la dette. Selon le plan, au fur et à mesure que la dette totale augmentera, le coût du service de la dette par dollar de recettes passera de 11,6 cents à 12,3 cents et se maintiendra à ce niveau par la suite.

Cela se compare avantageusement à la situation au palier fédéral où environ 34 cents de chaque dollar des recettes sont maintenant versés au service de la dette nationale. Notre gouvernement ne laissera pas cette situation se produire en Ontario.

Monsieur le Président, le déficit n'est pas qu'une préoccupation des marchés obligataires et des agences d'évaluation du crédit. C'est une préoccupation de tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario parce qu'ils ne veulent pas voir une part de plus en plus grande de leurs impôts servir au paiement des intérêts d'une importante dette publique.

D'ici 1994-1995, nous avons l'intention de faire passer le déficit de fonctionnement de 5,4 milliards de dollars à 3 milliards de dollars. À plus long terme, nous prévoyons éliminer ce déficit dans les trois années suivantes. Après la dernière récession, il avait fallu malgré tout une certaine période, soit entre 1982 et 1987, avant d'équilibrer le budget de fonctionnement, et ce, dans un contexte de forte et de rapide croissance économique. Bien que l'on prévoit une progression économique plus modeste au cours des prochaines années, nous devrions être en mesure d'équilibrer le budget de fonctionnement d'ici 1997.

La tâche qui nous attend serait beaucoup plus facile si le gouvernement fédéral n'avait pas délibérément amorcé dans les années 80 une campagne visant à renier ses engagements envers les programmes sociaux. Les réductions de paiements effectuées par le gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et du Financement des programmes établis coûteront quelque 3,6 milliards de dollars à l'Ontario en 1991-1992 seulement, ce qui représente un montant suffisant pour éliminer près des deux tiers de notre déficit de fonctionnement. De plus, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de restreindre pendant encore trois ans sa contribution aux

programmes sociaux essentiels, ce qui aura des conséquences graves pour le bien-être du pays.

Notre plan financier ne sera pas facile à mettre en oeuvre, mais il est réaliste. Je tiens à souligner que ce plan permettra au gouvernement de s'attaquer aux priorités qu'il a établies.

Le système de contrôle budgétaire dont nous avons hérité des gouvernements précédents ne convient tout simplement pas dans la conjoncture actuelle. Nous avons constaté qu'il n'existait pas de structure efficace pour examiner les programmes dans leur ensemble. Par conséquent, nous créons un Conseil du Trésor, dont je serai le président, et qui aura le mandat précis de gérer les dépenses.

Pour que le Conseil puisse remplir son mandat, il sera crucial d'élaborer un processus de planification budgétaire sur plus d'un exercice et de mettre en oeuvre un processus d'évaluation et d'examen des dépenses qui tiendra compte, dans le cadre de l'allocation des fonds, des politiques prioritaires du gouvernement.

Le travail d'évaluation des programmes et de réaffectation des dépenses du gouvernement entraînera nécessairement une réorganisation des programmes et l'adoption de nouvelles approches en matière de prestation des services. Par exemple, ma collègue, la ministre de l'Éducation, étudie les plans pour les établissements d'enseignement dans le cadre d'une réorientation vers des écoles communautaires à usages multiples. Les fonds de 300 millions de dollars destinés aux immobilisations scolaires en 1994-1995 que j'annonce aujourd'hui ont été accordés en tenant compte de cette nouvelle orientation.

Nous demanderons également l'aide des fonctionnaires afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre plan financier. Grâce à la collaboration, nous trouverons les meilleurs moyens de répondre aux besoins tout en réduisant les coûts.

Nous n'avons pas suivi la politique de certains gouvernements qui ont réduit les postes au sein de la fonction publique à un moment où le chômage est élevé et qui ont fixé des limites arbitraires en matière de salaires. Nous envisageons plutôt de travailler en collaboration avec les syndicats de la fonction publique pour atteindre nos objectifs en nous appuyant sur la coopération et l'innovation en vue de faire face à la nouvelle situation du milieu du travail.

Il importe que nous explorions de nouvelles façons de faire participer les députés et le grand public, ainsi que nos employés, à la recherche de solutions pour relever ce défi. Le gouvernement finance tout un éventail de services, comme les soins de santé, l'éducation et de nombreux services sociaux, qui sont fondamentaux à notre style de vie. Il importe que le public, qui utilise ces services et qui les paie par le biais des impôts, participe au processus visant à trouver des moyens de les rendre plus efficaces.

Nous nous engageons à faire des changements importants au processus budgétaire dans la province. Rendre le processus budgétaire au diapason des années 90 représente un défi de taille. Étant donné l'envergure de cette initiative, je m'attends à ce que des changements soient apportés à ce processus pendant toute la durée du mandat du présent gouvernement.

Ma première démarche en ce sens sera de demander au Comité permanent sur les affaires économiques et financières de me suggérer des façons de rendre le processus budgétaire plus ouvert afin que nous puissions bénéficier d'une participation accrue du public.

La gestion efficace des soins de santé

Monsieur le Président, un des secteurs qu'il est crucial de gérer efficacement est notre système de soins de santé. Deux raisons principales motivent la priorité que nous accordons à cette question : d'abord, parce que les soins de santé subventionnés sont essentiels à notre style de vie et, ensuite, parce que les coûts de ces soins sont sur le point d'excéder toutes les autres dépenses du gouvernement.

Nous devons maintenir la qualité des services de santé tout en réduisant le taux de croissance des dépenses dans le cadre du système. Les coûts des soins de santé représentent actuellement environ le tiers des dépenses totales de la province. Les dépenses dans ce domaine ont augmenté en moyenne à un taux de plus de 12 % par année au cours des dix dernières années.

Notre gouvernement a l'intention de gérer plus efficacement les dépenses dans le domaine des soins de santé tout en maintenant et en améliorant la qualité des soins offerts et en respectant les principes de l'assurance-santé, y compris ceux de l'universalité et de l'accessibilité. Nous croyons que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de s'associer aux fournisseurs des soins de santé. C'est la raison pour laquelle nous voyons l'entente préliminaire négociée avec la Ontario Medical Association (OMA) comme un signe d'encouragement en ce sens.

Si cette entente sans précédent est ratifiée par les membres de l'OMA le mois prochain, nous entrerons alors dans une nouvelle ère en matière de système de soins de santé. Cette entente exigera l'établissement d'une relation constructive de coopération entre le gouvernement et la Ontario Medical Association qui mettra l'accent sur la qualité et le rendement.

Le nouveau système permettra de gérer les paiements versés aux médecins mais ne limitera pas l'accès des patients aux services de santé. Nous pourrons ainsi mieux planifier pour l'avenir et affecter les ressources là où les besoins sont les plus pressants.

Monsieur le Président, je ne peux pas m'avancer sur le résultat du vote de ratification qui aura lieu bientôt. Je ne peux qu'exprimer l'espoir qu'a le gouvernement de travailler en collaboration avec les médecins pour gérer un système de soins de santé de qualité dans l'intérêt de toute la population de l'Ontario.

La ministre de la Santé fournira aux députés de plus amples détails sur ce sujet une fois que le vote de ratification aura été tenu.

Aujourd'hui, je suis en mesure d'informer les membres de l'Assemblée sur deux aspects de la stratégie globale du gouvernement dans le cadre de la gestion efficace du système des soins de santé. Ces points ne font pas partie de l'entente préliminaire avec l'OMA. Il s'agit des services de santé fournis à l'extérieur du pays et du Programme de médicaments gratuits de l'Ontario.

Les paiements de l'Assurance-santé de l'Ontario pour les soins de santé hors du Canada, principalement prodigués aux États-Unis, ont grimpé de façon vertigineuse, passant de 100 millions de dollars en 1988-1989 à 225 millions de dollars en 1990-1991, soit une hausse de 125 % en trois ans seulement. Le gouvernement apporte une série de modifications à la politique actuelle de l'Assurance-santé de l'Ontario pour s'assurer que les paiements effectués pour les soins de santé hors du pays reflètent le coût des services en Ontario. Nous mettrons également sur pied des registres et des systèmes d'information sur les services offerts dans la province pour que moins de gens aient besoin d'avoir recours à de tels services à l'extérieur du pays.

Nous prenons également des mesures pour mieux gérer les dépenses dans le cadre du Programme de médicaments gratuits de l'Ontario, dépenses qui ont progressé en moyenne de 19 % par année au cours des dix dernières années. Le gouvernement entend exercer un contrôle plus serré du remboursement des prix des médicaments, élaborer des directives plus complètes sur la prescription des médicaments et exiger des évaluations plus objectives pour l'acceptation d'un nouveau médicament dans le cadre du programme.

La ministre de la Santé annoncera les détails de ces mesures sous peu. Ces initiatives font partie d'un plan continu en vue de gérer plus efficacement notre système de soins de santé dont le budget s'élève à 17 milliards de dollars.

Le budget des immobilisations

Les dépenses en immobilisations constituent également un secteur important qui doit faire l'objet d'une gestion financière améliorée. Les gouvernements se servent souvent de la réduction des dépenses dans ce secteur comme mesure de restriction budgétaire à court terme. De telles compressions nuisent à notre capacité de réagir aux changements sociaux et économiques et nous empêchent de prendre la situation en main.

Pour bien marquer l'importance des immobilisations et pour mettre l'accent sur la planification stratégique qui doit être faite dans ce secteur, l'Ontario crée un fonds des immobilisations et un fonds de fonctionnement. À compter de l'exercice financier 1991-1992, il y aura un budget distinct pour les dépenses en immobilisations et pour les dépenses de fonctionnement. Nous continuerons cependant à présenter la situation financière déficitaire ou excédentaire de la province de façon consolidée.

Le document budgétaire D contient de plus amples détails sur ce sujet.

La gestion responsable des recettes

La politique fiscale est un élément important qui influe sur l'efficacité de la gestion financière. La politique fiscale est établie pour s'assurer que les dépenses fiscales sont nécessaires et donnent les meilleurs résultats possibles. La Commission de l'équité fiscale a comme mandat principal de fournir des conseils dans ce domaine.

Dans le présent budget, j'annonce la mise en oeuvre de trois mesures qui resserreront l'assiette fiscale et qui permettront d'exercer une meilleure gestion des dépenses fiscales.

Premièrement, j'annonce la restriction de l'exemption fiscale de trois ans sur l'exploitation minière afin de mieux cibler cette mesure d'encouragement. L'exemption ne s'appliquera qu'aux premiers 10 millions de dollars en bénéfices réalisés par les mines admissibles après le 30 avril 1991.

Deuxièmement, la déduction applicable aux petites entreprises dans le cadre du régime de l'impôt sur les corporations de l'Ontario profite également, à cause de sa structure, à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur rentabilité. J'adopterai donc, à compter du 1er janvier 1992, des mesures qui limiteront ces avantages aux petites entreprises privées appartenant à des intérêts canadiens.

Troisièmement, le Régime de protection des automobilistes de l'Ontario mis en oeuvre par le gouvernement précédent a engendré une forme d'injustice en exonérant les compagnies d'assurance de la taxe sur certaines des primes d'assurance-automobile. À compter de minuit ce soir, cette injustice sera réparée par l'élimination de l'exemption.

Dans l'ensemble, ces changements fiscaux rapporteront 70 millions de dollars pour le présent exercice.

Je m'inquiète aussi de la possibilité qu'ont les entreprises non établies en Ontario de faire sortir leurs revenus du pays. Les revenus gagnés au Canada devraient être assujettis à l'impôt canadien sur le revenu. J'ai donc demandé au ministre fédéral des Finances d'étudier, en consultation avec les provinces, les règles qui s'appliquent à la capitalisation insuffisante et aux prix de cession interne.

Une gestion financière efficace nécessite également qu'on apporte certains changements aux taux des taxes et des impôts.

Tout d'abord, l'impôt sur le capital des banques et des sociétés de prêts et de fiducie passera de 0,8 % à 1 % à compter de minuit ce soir. Cela demeure toujours le plus bas taux provincial pour les banques et les sociétés de prêts et de fiducie au pays.

Ensuite, la taxe sur les cigarettes augmentera de 1,67 cent, à compter de minuit ce soir, pour passer à 6,5 cents par cigarette; le tabac coupé sera assujetti à une taxe proportionnelle à celle sur les cigarettes. On estime à 13 000 le nombre de décès prématurés attribuables à des maladies causées par l'usage du tabac en Ontario chaque année. Ma collègue, la ministre de la Santé, annoncera les détails de la Stratégie provinciale antitabac. La hausse de la taxe sur les cigarettes sera un outil important dans le cadre de cette stratégie, surtout parce qu'elle décourage les jeunes de fumer. On s'attend à ce que cette hausse de taxe, combinée avec l'augmentation de 3 cents imposée par le gouvernement fédéral, entraîne une diminution de près de 15 % de l'usage du tabac en Ontario.

Enfin, la taxe sur tous les produits alcooliques augmentera de 5 cents le litre à compter du 27 mai 1991.

On estime que les répercussions de ces changements sur les recettes totales seront de l'ordre de 280 millions de dollars pour l'exercice. On peut voir le détail de ces changements fiscaux dans le document budgétaire A.

Conclusion

Monsieur le Président, le présent budget illustre notre vision pour l'avenir de la province. J'aimerais ajouter quelques mots sur notre vision pour l'avenir du pays.

Comme le premier ministre Bob Rae l'a souligné maintes fois, nous partageons, en tant que Canadiens, une histoire qui a tissé de nombreux liens dont certains sont tangibles et d'autres moins. Aujourd'hui, chaque province du Canada doit faire face à de graves problèmes économiques et sociaux. Nous serons plus forts si nous nous serrons les coudes.

Notre vision d'une prospérité durable en Ontario englobe l'édification d'une confédération renouvelée et revitalisée. Nous croyons que le leadership au plan national a un rôle important à jouer en vue de resserrer l'union économique au Canada.

Nous devons parvenir à un consensus pour l'avenir du pays. Le Canada doit pouvoir oeuvrer dans l'intérêt de toutes les parties du pays et de tous les segments de la société. L'Ontario est prêt à jouer un rôle constructif et positif dans cette entreprise.

Monsieur le Président, le budget que je dépose devant l'Assemblée cet après-midi met un accent stratégique sur la prospérité durable et sur l'équité.

Le présent budget contribue à la reprise économique au moment où nous devons faire face à une importante récession. Nous n'allons pas restreindre la prestation des services de base aux Ontariens et Ontariennes lorsqu'un si grand nombre de familles ont des difficultés.

Nous créons quelque 70 000 emplois grâce à nos investissements dans l'économie.

Nous aidons les chômeurs et les chômeuses à retourner sur le marché du travail et nous élargissons notre engagement dans le domaine de la technologie et de l'innovation en mettant l'accent sur la formation.

Nous offrons un allégement fiscal pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu. Nous avançons des fonds considérables en vue de réformer le système d'aide sociale.

Nous élargissons considérablement l'engagement du gouvernement en matière de logement abordable. Nous contribuons également de façon marquée à l'assainissement de l'environnement.

Nous accordons une aide aux agriculteurs. Nous répondons aux besoins spéciaux des peuples autochtones et des résidents du Nord.

Nous rehaussons les initiatives en matière d'équité salariale pour les femmes et d'équité d'emploi et en étendons la portée.

Nous nous engageons à nous attaquer au déficit grâce à une gestion financière efficace reposant sur un processus ouvert auquel les utilisateurs et les fournisseurs de services pourront participer.

Nous présentons un plan financier sur plusieurs années. Nous proposons une nouvelle forme de gestion du système des soins de santé en association avec les fournisseurs de ces soins.

Nous avons l'intention de former d'autres associations, avec les milieux syndicaux, les entreprises et les collectivités, qui nous permettront de travailler ensemble en vue de relever les défis que pose le changement économique et social.

Monsieur le Président, nous avons choisi dans le présent budget de lutter contre la récession et non pas contre le déficit de l'exercice, car nous croyons qu'il s'agit là de la priorité pour la population de l'Ontario. Nous ne sacrifierons pas les services essentiels dont les Ontariens et les Ontariennes ont besoin. Notre objectif est de maintenir la qualité des soins de santé et de l'éducation. Nous allons investir dans l'avenir et créer des emplois pour renforcer l'économie de la province.

Nous jetons les bases d'une reprise économique saine et nous travaillons en vue de rendre notre économie plus productive et équitable en veillant à ce qu'elle jouisse d'une prospérité durable.

Merci, Monsieur le Président.

DOCUMENT BUDGÉTAIRE A

Détail des mesures relatives aux recettes

Le présent document renferme des détails supplémentaires sur les mesures relatives aux recettes annoncées dans l'exposé budgétaire. Pour obtenir des renseignements plus précis, les lecteurs devraient consulter les textes de loi modificatifs.

Loi de l'impôt sur le revenu

Surtaxe

- À compter du 1er juillet 1991, la surtaxe de l'Ontario passera de 10 à 14 % de l'impôt sur le revenu de l'Ontario supérieur à 10 000 $.
  - La surtaxe pour l'année d'imposition 1991 sera de 12 %. Des retenues à la source de l'ordre de 14 % prendront effet le 1er juillet 1991.
  - La surtaxe pour l'année d'imposition 1992 et les années d'imposition subséquentes sera de 14 %.

Réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario

- Le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu a été étoffé de sorte que, pour l'année d'imposition 1991 et les années d'imposition subséquentes, les montants supplémentaires relatifs à chaque enfant à charge âgé de 18 ans et moins et chaque personne handicapée à charge passent de 200 $ à 350 $.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements à l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, 5e étage
7, croissant Queen's Park est
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
1-416-327-0230

Loi de la taxe sur l'essence

Changement des taxes

- À compter de minuit ce soir :
  - la taxe sur l'essence sera augmentée de 1,7 cent le litre, passant à 13 cents le litre pour l'essence sans plomb et à 16 cents le litre pour l'essence avec plomb.
  - la taxe sur les carburants d'aviation sera augmentée de 0,3 cent le litre, ce qui la fera passer à 2,4 cents le litre.
- À compter du 1er janvier 1992 :
  - la taxe sur l'essence sera augmentée de 1,7 cent le litre, pour atteindre 14,7 cents le litre pour l'essence sans plomb et 17,7 cents le litre pour l'essence avec plomb.
  - la taxe sur les carburants d'aviation sera augmentée de 0,3 cent le litre, pour atteindre 2,7 cents le litre.
- La taxe sur le propane utilisé dans les automobiles est maintenue à 4,3 cents le litre.

Modifications administratives

- Afin de contrer l'évasion fiscale, la ministre du Revenu présentera des modifications à la Loi qui porteront sur l'enregistrement et le cautionnement des importateurs et des exportateurs de produits du pétrole, sur l'enregistrement des transporteurs interjuridictionnels, de même que sur l'augmentation du montant des amendes et pénalités pour les infractions à la Loi. À moins qu'ils puissent démontrer avoir fait preuve de «diligence raisonnable», les administrateurs d'une entreprise percevant la taxe de vente de l'Ontario seront tenus solidairement responsables de tout montant exigible de ladite entreprise en vertu de la Loi et non payé par cette entreprise.

Loi de 1981 de la taxe sur les carburants

Changement des taxes

- À compter de minuit ce soir :
  - la taxe générale sur le carburant diesel sera augmentée de 1,7 cent le litre, passant à 12,6 cents le litre.
  - la taxe sur le carburant diesel utilisé dans les locomotives sera haussée de 0,55 cent le litre, pour atteindre 3,95 cents le litre.
- À compter du 1er janvier 1992 :
  - la taxe générale sur le carburant diesel sera augmentée de 1,7 cent le litre, ce qui la portera à 14,3 cents le litre.
  - la taxe sur le carburant diesel utilisé dans les locomotives sera augmentée de 0,55 cent le litre, passant ainsi à 4,5 cents le litre.

Modifications administratives

- Afin de contrer l'évasion fiscale, la ministre du Revenu présentera des modifications à la Loi qui porteront sur l'enregistrement et le cautionnement des importateurs et des exportateurs de produits du pétrole, sur l'enregistrement des transporteurs interjuridictionnels, de même que sur l'augmentation du montant des amendes et pénalités pour les infractions à la Loi. À moins qu'ils puissent démontrer avoir fait preuve de «diligence raisonnable», les administrateurs d'une entreprise percevant la taxe de vente de l'Ontario seront tenus solidairement responsables de tout montant exigible de ladite entreprise en vertu de la Loi et non payé par cette entreprise.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements aux taxes sur l'essence et les carburants doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur les carburants et le tabac
Ministère du Revenu
Boîte postale 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
Téléphone : 1-800-668-5821 (français)
1-800-263-7965 (anglais)

Loi de la taxe sur le tabac

Changement des taxes

- À compter de minuit ce soir :
  - la taxe sur le tabac sera augmentée de 1,67 cent, passant à 6,5 cents par cigarette et par gramme ou partie de gramme de tabac coupé.

Inventaire

- Les grossistes devront déclarer l'inventaire de leurs stocks de cigarettes et de tabac coupé en date de minuit ce soir, et verser la taxe sur ces stocks selon les directives du ministère du Revenu.

Modifications administratives

- À moins qu'ils puissent démontrer avoir fait preuve de «diligence raisonnable», les administrateurs d'une entreprise percevant la taxe de vente de l'Ontario seront tenus solidairement responsables de tout montant exigible de ladite entreprise en vertu de la Loi et non payé par cette entreprise. D'autres modifications administratives seront également proposées.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements à la taxe sur le tabac doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur les carburants et le tabac
Ministère du Revenu
Boîte postale 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
Téléphone : 1-800-668-5821 (français)
1-800-263-7965 (anglais)

Loi sur la taxe de vente au détail

Taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant

- Les taux de taxe sur les véhicules actuellement frappés par la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant seront augmentés à compter du 1er juillet 1991. Voir détails au tableau 1.
- De même, à compter du 1er juillet 1991, les nouveaux véhicules dont le taux de consommation d'essence sur grande route se situe entre 8,5 et 9,4 litres par 100 kilomètres seront frappés d'une taxe payable à l'achat à un taux précisé au tableau 1.
- Les véhicules généralement désignés comme véhicules sport utilitaires, dont le taux de consommation de carburant sur grande route est de 8,5 litres d'essence et plus par 100 kilomètres, seront aussi assujettis aux nouveaux taux de taxe.

Barème des taux de taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant — Tableau 1

Taux de consommation de carburant sur grande route (L/100 km)	Taxe ($)
plus de 18,0	7 000
15,1 - 18,0	4 400
12,1 - 15,0	2 400
9,5 - 12,0	1 200
9,0 - 9,4	700
8,5 - 8,9	200

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements à la taxe de vente au détail doivent être adressées à la :

Direction de la taxe de vente au détail
Ministère du Revenu
Boîte postale 623
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H7
Téléphone : 1-800-668-5821 (français)
1-800-263-7965 (anglais)

Loi sur l'imposition des corporations

Déduction accordée aux petites entreprises

- À compter du 1er janvier 1992, une surtaxe s'appliquera au revenu imposable des sociétés privées dont le contrôle est canadien et qui demandent la déduction accordée aux petites entreprises de l'Ontario, lorsque le revenu imposable de ces sociétés est supérieur à 200 000 $. Cette surtaxe sera égale au montant le moins élevé entre :
  - 3,7 % du revenu imposable supérieur à 200 000 $ et
  - le montant demandé au titre de la déduction accordée aux petites entreprises.

Cela aura pour effet d'éliminer la déduction accordée aux petites entreprises ayant un revenu imposable supérieur à 500 000 $.

- Pour les sociétés associées à un groupe d'entreprises, cette surtaxe sera partagée entre les sociétés associées en fonction de la répartition utilisée par ces dernières pour demander la déduction accordée aux petites entreprises. Aux fins du calcul de la surtaxe, le revenu imposable du groupe d'entreprises associées sera le total du revenu imposable de chaque entreprise associée pour l'année d'imposition la plus rapprochée prenant fin à la date de la clôture de l'exercice de chaque entreprise en question ou à une date antérieure. Des dispositions particulières sont prévues pour le calcul de la surtaxe des entreprises dont l'année d'imposition est courte.
- Pour les sociétés dont l'année d'imposition chevauche le 31 décembre 1991, la surtaxe sera calculée au prorata en tenant compte du nombre de jours de leur année d'imposition tombant après le 31 décembre 1991.

Impôt sur le capital : banques et sociétés de prêts et de fiducie

- Le taux d'imposition du capital pour les banques et les sociétés de prêts et de fiducie passera de 0,8 % à 1 %.
- Ce changement s'applique aux années d'imposition se terminant après le 29 avril 1991. Pour les années d'imposition chevauchant cette date, l'augmentation du taux d'imposition sera calculée au prorata en fonction du nombre de jours restants dans l'année d'imposition après le 29 avril 1991.

Taxe sur les primes d'assurance : abolition de l'exemption pour les compagnies d'assurance

- L'exemption de la taxe sur les primes d'assurance prévue au paragraphe 66(1a) de la *Loi sur l'imposition des corporations* est abolie. En conséquence, la taxe sur les primes d'assurance s'appliquera désormais aux primes brutes payables aux termes des contrats d'assurance-automobile.
- Cette modification s'applique pour les années d'imposition prenant fin après le 29 avril 1991. Pour les années d'imposition chevauchant cette date, les primes brutes annuelles qui ne sont pas exemptées seront calculées au prorata en fonction du nombre de jours restants dans l'année d'imposition après le 29 avril 1991. Le calcul des primes aux fins de l'application et de l'abolition de l'exemption se fera au prorata. Dans les deux cas, les compagnies devront faire le calcul proportionnel des primes brutes touchées en tenant compte du nombre de jours restants dans l'année d'imposition après la date d'entrée en vigueur.

Conformité avec la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada

- Les changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la date de leur entrée en vigueur en ce qui a trait au traitement fiscal de certains baux d'actifs amortissables seront adoptés aux fins de l'impôt sur le revenu des corporations de l'Ontario.
- Ces changements entraînent la levée du moratoire sur les contrats de cession-bail pour les établissements financés par les fonds publics.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements aux impôts sur les corporations doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des compagnies
Ministère du Revenu
Boîte postale 622
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6
Téléphone : 1-800-668-5821 (français)
1-800-263-7965 (anglais)

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Restriction de l'exemption de trois ans pour les nouvelles mines

- L'exemption de trente-six mois au titre de l'impôt sur l'exploitation minière accordée pour l'ouverture de nouvelles mines, l'agrandissement considérable de mines existantes et la remise en activité de certaines mines sera restreinte à dix millions de dollars de profit par mine.
- Cette restriction s'appliquera aux profits admissibles réalisés après le 30 avril 1991. Les profits enregistrés par les mines admissibles avant le 1er mai 1991 ne seront pas pris en considération pour l'exemption de dix millions de dollars.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements aux impôts sur l'exploitation minière doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des compagnies
Ministère du Revenu
Boîte postale 622
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6
Téléphone : 1-800-668-5821 (français)
1-800-263-7965 (anglais)

Droits et permis

Droits d'immatriculation des véhicules de tourisme

- Pour les nouvelles immatriculations et les renouvellements prenant effet le 1er mai 1991 ou plus tard, les droits annuels d'immatriculation des véhicules de tourisme conduits par des résidents du Nord de l'Ontario admissibles aux droits réduits en vertu du *Code de la route* seront abolis.
  - Les droits d'immatriculation des véhicules automobiles commerciaux pesant 3 000 kg ou moins et réservés à un usage personnel, des autocaravanes et des voitures de tourisme sont éliminés. Ces droits sont actuellement de 33 $.
  - Les droits d'immatriculation des motocyclettes sont abolis. Ces droits sont actuellement de 18 $.
- Les résidents du Nord qui ont déjà payé les droits de renouvellement de leur immatriculation prenant effet le 1er mai 1991 ou après auront automatiquement droit au remboursement intégral de leur paiement.

Toutes les demandes de renseignements au sujet de ces changements doivent être adressées à la :

Direction des permis et de l'immatriculation
Ministère des Transports
Édifice Est, rez-de-chaussée
2680, rue Keele
Downsview (Ontario)
M3M 3E6
Téléphone : (416) 235-2999

Recettes provenant des ventes de spiritueux, de vin et de bière

- À compter du 27 mai 1991 :
  - la taxe sur le volume appliquée à chaque litre de spiritueux, de vin, de cooler et de bière augmentera de cinq cents. La nouvelle taxe sera de 29 cents par litre de spiritueux et de vin, de 19 cents par litre de cooler et de 12,6 cents par litre de bière.
  - les augmentations de taxe s'appliqueront proportionnellement aux autres formats de bouteilles et d'emballages de ces produits.

Toutes les demandes de renseignements au sujet de ces changements doivent être adressées à la :

Régie des alcools de l'Ontario
Service des communications
55, boulevard Lake Shore est,
Toronto (Ontario)
M5E 1A4
Téléphone : 1-800-668-5226

Sommaire de l'incidence du budget de 1991 **Tableau 2**
Changements dans les recettes de l'Ontario
(en millions de dollars)

	1991-1992	Exercice complet
Impôt sur le revenu des particuliers		
Augmentation de la surtaxe	60	90
Étoffement du programme de réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario	(5)	(50)
Augmentation de la taxe sur l'essence[1]	205	410
Augmentation de la taxe sur le carburant diesel[1]	45	90
Taxe sur les produits du tabac[2]		
Augmentation de la taxe sur les cigarettes	210	240
Augmentation de la taxe sur le tabac coupé	10	10
Taxe de vente au détail		
Véhicules à forte consommation de carburant[2]	30	45
Impôt des corporations		
Déduction accordée à des petites entreprises cibles	0	15
Augmentation de l'impôt sur le capital à 1 % pour les banques et sociétés de prêts et de fiducie[1]	15	20
Abolition de l'exemption de la taxe sur les primes d'assurance[3]	50	100
Impôt sur l'exploitation minière		
Restriction de l'exemption de trois ans	20	35
Réduction des droits d'immatriculation de véhicules automobiles	(15)	(15)
Bénéfices de la RAO/Droits et permis de la CPVAO[2]		
Augmentation de la taxe de 5 cents sur le volume	45	55
Incidence totale des changements dans les recettes	**670**	**1 045**
Changements annoncés antérieurement :		
Taxe de vente au détail non perçue sur la TPS[4]	(470)	(470)
Admissibilité et temporisation du redressement en fonction du coût de remplacement actuel[5]	(115)	(5)
Changements au programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu[5]	(35)	(35)
Incidence nette des changements dans les recettes	**50**	**535**

1 Après impôt sur le revenu des sociétés.
2 Taxe de vente au détail incluse.
3 Après impôt sur le revenu des sociétés et, pour 1991-1992, après rajustement pour tenir compte de l'entrée en vigueur de l'exemption.
4 Allocution du trésorier devant l'Assemblée législative : «La situation financière actuelle de l'Ontario», le 11 octobre 1990.
5 Allocution du trésorier devant l'Assemblée législative : «Comment faire face à la récession et se préparer à la reprise», le 4 décembre 1990.

DOCUMENT BUDGÉTAIRE B

Perspectives économiques

Les perspectives ontariennes : points saillants pour 1991

- On prévoit une diminution du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario de 3,3 % en 1991. La récession, qui a commencé en Ontario au cours du deuxième trimestre de 1990, devrait se poursuivre pendant cinq trimestres. On devrait assister à un redressement modeste au cours du troisième trimestre de 1991.
- La hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario devrait atteindre 5,6 % en 1991. S'il n'y avait pas de taxe sur les produits et services (TPS), l'inflation pour 1991 serait inférieure au taux enregistré l'année dernière, qui était de 4,8 %.

Croissance réelle de 1989 à 1991

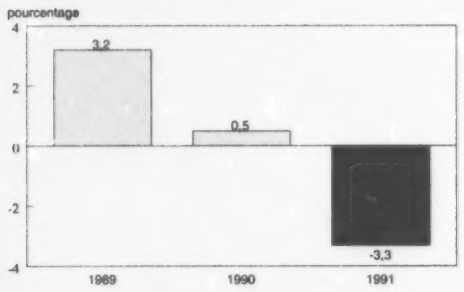

Hausse de l'IPC de 1989 à 1991

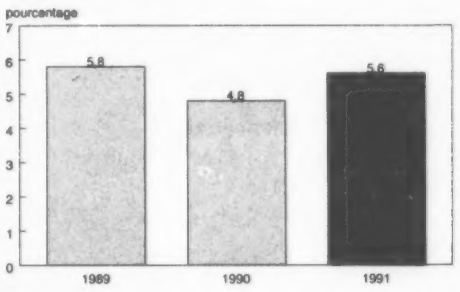

- Le nombre d'emplois en Ontario devrait diminuer de 184 000 en 1991.
- On prévoit un taux moyen de chômage de 10 % pour l'Ontario en 1991, soit une hausse par rapport au taux de 6,3 % enregistré en 1990.

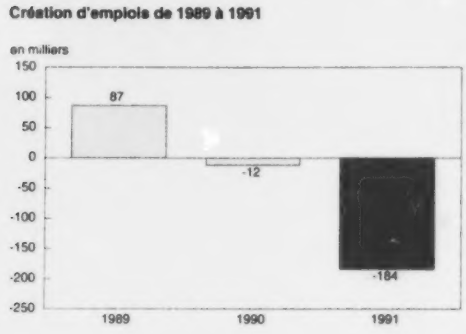

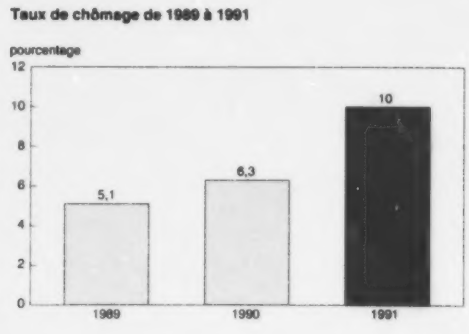

- Selon les prévisions, la croissance pour la période entre 1992 et 1994 devrait être en moyenne de 3,7 % en Ontario. Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario devrait se situer en moyenne à moins de 4 % au cours de la même période tandis que le taux de chômage devrait diminuer pour atteindre 7,8 % d'ici 1994.

Facteurs clés

Les taux d'intérêt, le taux de change, les prix du pétrole et les résultats économiques à l'échelle internationale, et en particulier aux États-Unis, sont des facteurs déterminants pour établir les perspectives économiques de l'Ontario. Les sections qui suivent donnent un aperçu de la conjoncture prévue en fonction de ces facteurs.

Le taux de change et le marché des capitaux

La politique des taux d'intérêt élevés poursuivie par la Banque du Canada et la force du dollar canadien qui en découle ont conduit l'économie de l'Ontario dans une récession au printemps de 1990.

Malgré une baisse de quatre points de pourcentage des taux d'intérêt à court terme depuis le mois d'août dernier, les taux d'intérêt réels demeurent élevés par rapport à ce que l'on a connu par le passé. On s'attend à ce que la Banque du Canada garde les taux d'intérêt élevés dans le but d'atteindre l'objectif de 3 % fixé pour le taux d'inflation d'ici la fin de 1992. Toutefois, la faiblesse de l'économie devrait entraîner une légère diminution des taux d'intérêt en 1991. Le taux d'intérêt préférentiel exigé par les banques à charte sur les emprunts devrait se situer en moyenne à 10,4 % en 1991, comparativement à 14 % en 1990.

On s'attend à ce que le dollar canadien, qui atteignait récemment 86-87 cents américains, baisse à 84 cents américains d'ici la fin de l'année en raison de l'écart décroissant entre les taux d'intérêt américains et canadiens.

Les prix de l'énergie

Les prix du pétrole ont augmenté dans la deuxième moitié de 1990 en prévision de l'interruption des approvisionnements et du déclenchement probable d'une guerre à la suite de l'invasion du Koweit par l'Iraq. Les prix se sont toutefois stabilisés après le règlement du conflit dans le golfe Persique et devraient diminuer légèrement jusqu'à la fin de l'année.

- Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) se chiffrait en moyenne à 25 $ US le baril en 1990, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. À la suite de l'invasion du Koweit le 2 août, le prix du pétrole est passé de 20 $ US le baril dans la première moitié de 1990 à près de 30 $ US en moyenne le baril dans la deuxième moitié de 1990. Au cours du premier trimestre de 1991, il se situait en moyenne à 23 $ US le baril.
- Le prix de référence à Chicago du pétrole brut WTI devrait être en moyenne de 19,50 $ US le baril en 1991.

Les perspectives internationales

Les exportations à l'échelle internationale, dont près de 90 % sont expédiées aux États-Unis, constituent environ 30 % du PIB de l'Ontario.

La probabilité d'une croissance de l'économie mondiale est de plus en plus faible pour 1991. La production réelle dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) devrait atteindre 1,2 % en moyenne après avoir connu une hausse de 2,4 % en 1990 et de 3,2 % en 1989. Malgré un ralentissement de l'activité économique dans les pays industrialisés, il est fort peu probable que les taux d'intérêt sur le marché mondial baissent de façon significative. La modernisation des pays de l'Europe de l'Est, en particulier de l'Allemagne de l'Est, et la reconstruction du Koweit feront augmenter la demande de capitaux tandis que l'état précaire des marchés financiers et immobiliers du Japon devrait limiter les capitaux dont dispose ce dernier.

Les États-Unis sont entrés en période de récession au cours du dernier trimestre de 1990. La politique monétaire plus souple de la Banque centrale américaine, la victoire dans la guerre du Golfe et le retour de la confiance des consommateurs et des entreprises devraient entraîner un redressement économique des États-Unis d'ici le troisième trimestre de 1991. Malgré une baisse des taux d'intérêt, les conditions strictes de crédit qui existent aux État-Unis ont limité la demande. Si cette tendance se poursuit, cela pourrait retarder voire même freiner la reprise.

La forte croissance au Japon et en Allemagne a soutenu la demande à l'échelle mondiale en 1990, mais certains facteurs internes combinés avec la faible demande externe devraient ralentir leur croissance en 1991. Une progression des exportations plus faible que prévu et des taux d'intérêt élevés devraient ralentir la croissance au Japon qui n'atteindrait que 3,5 % en 1991 comparativement à 5,6 % en 1990.

Perspectives économiques internationales de 1989 à 1991

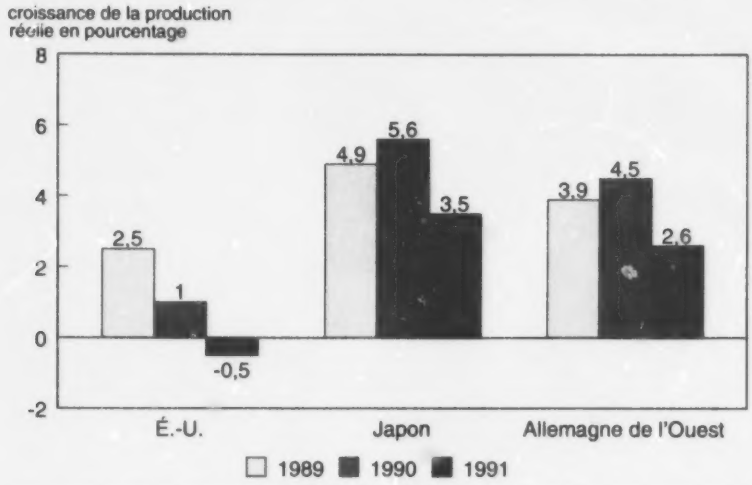

L'Allemagne devrait connaître une croissance plus faible en 1991, soit de 2,6 %, comparativement au taux de 4,5 % enregistré en 1990. Les récentes augmentations d'impôts visant à réduire le déficit budgétaire à la hausse ralentiront la croissance. On prévoit que la Bundesbank gardera des taux d'intérêt élevés dans le but de comprimer les pressions inflationnistes.

Les perspectives canadiennes

La récession a frappé l'économie canadienne au deuxième trimestre de 1990 et devrait se poursuivre jusqu'au milieu de 1991. Le ralentissement de l'activité économique au pays a des répercussions sur l'Ontario puisque 13 % du PIB de la province provient des exportations entre les provinces. Bien que la récession devrait persister pendant cinq trimestres en Ontario et au Canada, on s'attend à ce que les répercussions de cette crise soient beaucoup plus importantes en Ontario. Tout le pays subit les conséquences de la récession, mais ce sont les régions du centre du Canada où l'économie repose fortement sur les industries manufacturières qui sont les plus durement touchées.

- Les investissements accrus dans le domaine pétrolier à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse seront contrebalancés par une diminution des quotas de pêche.
- Les projets d'investissement dans le domaine énergétique au Québec contrebalanceront en partie la faiblesse du secteur manufacturier.
- L'Alberta et la Saskatchewan profiteront d'activités d'exploration et de développement accrues sur le marché de l'énergie. Toutefois, les Provinces des Prairies devraient être touchées par les faibles prix des céréales et des récoltes moins abondantes.
- La production de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique sera à la baisse en raison de la faible activité dans le domaine du logement au Canada et aux États-Unis. Toutefois, la forte immigration interprovinciale et internationale ainsi que la croissance

continuelle des exportations vers la Ceinture du Pacifique dont jouit la province atténueront les effets de ce ralentissement.

Croissance du produit intérieur réel de 1989 à 1991

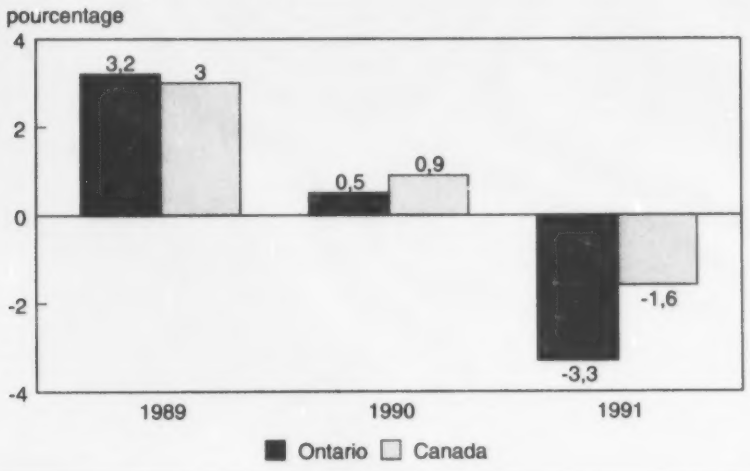

Les perspectives économiques de l'Ontario

La récession aux États-Unis et dans le reste du Canada conjuguée aux taux d'intérêt réels élevés, à la force du dollar canadien et à la faible confiance des consommateurs entraînera un déclin de 3,3 % de la croissance de l'économie ontarienne en 1991.

- La perte de 5 % prévue sur le plan de la production entre la période la plus intense et la plus faible d'activité au cours de la présente récession se compare à la chute de 5,9 % que l'on avait connue en 1981-1982.
- Les pertes d'emplois prévues pour la même période devraient être plus élevées que celles de 1981-1982 en termes absolus (268 000 emplois par rapport à 223 000) et en pourcentage (5,4 % par rapport à 5,3 %). Si l'on compare la conjoncture actuelle à celle de 1981-1982, on constate qu'une plus grande proportion des mises à pied effectuées dans le cadre de la présente récession est attribuable à des fermetures complètes ou partielles d'usines plutôt qu'à des fermetures temporaires. Cette situation met en relief les défis auxquels doit faire face l'Ontario en matière de restructuration et qui découlent de la concurrence accrue sur le marché mondial, de l'Accord de libre-échange, de la TPS et de la force soutenue du dollar canadien.

Les dépenses de consommation

En 1990, les dépenses réelles de consommation ont augmenté de 0,7 %, ce qui est bien en dessous de la croissance de 3,3 % enregistrée en 1989 et du taux annuel moyen de croissance de 5,2 % entre 1983 et 1988. La contraction des dépenses de consommation s'explique par

l'augmentation modérée des revenus, les taux d'intérêt élevés, la faible confiance des consommateurs et le fléchissement du marché du logement.

- Le taux d'épargne est demeuré stable en 1990, soit à 14,4 %, en raison des niveaux élevés d'endettement conjugués aux taux d'intérêt élevés et à la diminution de la confiance des consommateurs.

Consommation réelle, revenu personnel disponible réel et taux d'épargne de 1989 à 1991

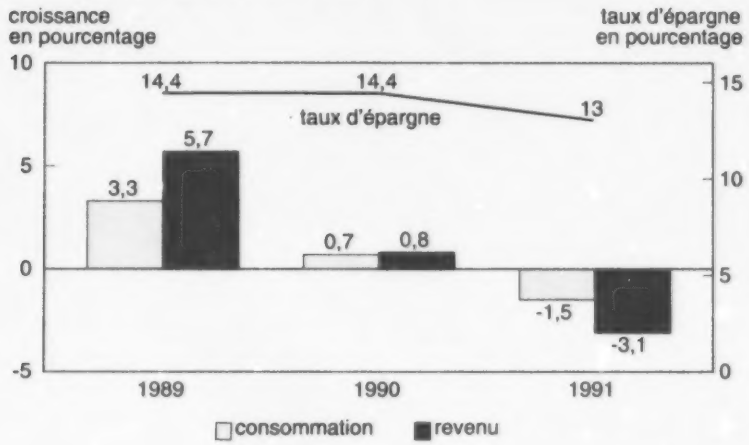

- La progression du revenu disponible a été limitée principalement en raison de la faible croissance sur le marché de l'emploi et de la récupération par le gouvernement fédéral des prestations de sécurité de vieillesse et des allocations familiales. L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral au titre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage ne compense qu'en partie le fléchissement du marché de l'emploi et des revenus de placement.

L'entrée en vigueur de la TPS, la progression plus faible que prévu des revenus et les niveaux élevés d'endettement des consommateurs auront pour effet de réduire les dépenses réelles de consommation de 1,5 % en 1991.

- L'entrée en vigueur de la TPS accentuera la contraction des dépenses de consommation au cours du premier trimestre de 1991, puisque la diminution des achats de biens semi-durables et de services excède la légère hausse des achats enregistrée dans le domaine automobile. On s'attend à ce qu'il y ait une reprise de la croissance de la consommation réelle au cours de la deuxième moitié de 1991 grâce à des taux d'intérêt moins élevés et à une amélioration des marchés de l'emploi et du logement.
- Le revenu personnel disponible réel devrait diminuer de 3,1 % en 1991, comparativement à une hausse de 0,8 % en 1990. Les augmentations de salaires obtenues en 1991 ne seront pas suffisantes pour compenser les pertes d'emplois record subies depuis la fin de la guerre. Une hausse substantielle des prestations du gouvernement aidera à maintenir les revenus à leurs niveaux actuels.

- La baisse du taux d'épargne des particuliers en 1991, entraînée par la diminution des taux d'intérêt et le retour de la confiance des consommateurs, devrait atténuer la chute des dépenses de consommation réelles.

Le logement

Il y a eu au total 62 649 mises en chantier de logements en 1990, ce qui représente une diminution de 32,9 % par rapport à l'année précédente. On a enregistré une faible demande de logements en 1990 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, de la diminution du nombre d'emplois, de la perte de confiance des consommateurs et d'autres baisses de prix prévues sur le marché du logement. Le surplus de maisons et de logements en copropriété à prix élevés et le renversement de la migration interprovinciale nette ont également contribué à la forte baisse des dépenses sur le marché du logement.

Mises en chantier de logements de 1989 à 1991

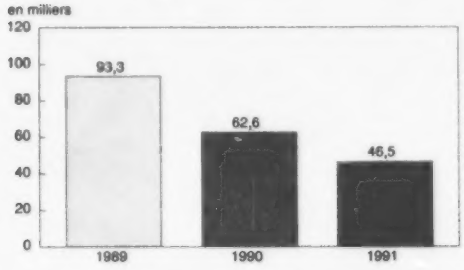

Dépenses réelles dans la construction résidentielle de 1989 à 1991

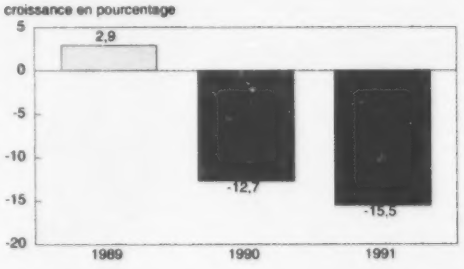

- Les investissements réels totaux effectués dans le secteur résidentiel ont chuté de 12,7 % en 1990. Les activités dans le domaine de la construction de nouveaux logements, de la revente et de la rénovation ont également régressé en 1990.

Dans l'ensemble, on prévoit 46 500 mises en chantier pour 1991. Les mises en chantier de logements sociaux devraient se chiffrer à 17 000 pour l'année civile 1991, ce qui représente plus du double du chiffre de l'année dernière et plus du tiers de toutes les mises en chantier prévues pour cette année. Les dépenses réelles dans le secteur de la construction résidentielle devraient baisser de 15,5 % en 1991, ce qui traduit une diminution de l'activité dans le domaine de la construction de nouveaux logements et de la rénovation. Après avoir connu un bon début d'année, les activités de revente devraient continuer à afficher de bons résultats grâce principalement à la baisse des taux hypothécaires, à la stabilité des prix des logements et à la croissance modérée de l'économie prévues pour la deuxième moitié de 1991.

- La reprise des activités de vente de maisons neuves se traduira par une augmentation du nombre de mises en chantier et des activités dans le secteur de la construction au cours de la deuxième moitié de

1991. On prévoit un accroissement du nombre annuel de mises en chantier qui devrait passer de moins de 40 000 dans la première moitié de 1991 à 55 000 dans la seconde moitié. Toutefois, l'augmentation du nombre de mises en chantier de logements continuera d'être limitée par un taux de chômage élevé et un surplus de grandes maisons et de grands logements en copropriété disponibles sur le marché.

Les investissements des entreprises

Les investissements réels des entreprises ont accusé une baisse de 8,6 % en 1990. Les besoins en matière de capacité ont été réduits à cause de la faible demande et d'une utilisation moindre de la capacité, tandis que les taux d'intérêt réels élevés, la force du dollar canadien et la baisse des dépenses de consommation ont entraîné une forte chute des bénéfices, limitant ainsi les fonds disponibles aux fins des investissements.

Investissements réels des entreprises dans le matériel et l'outillage de 1989 à 1991

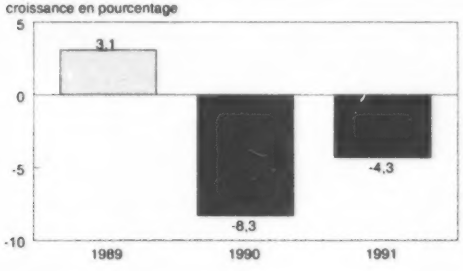

Investissements réels des entreprises dans la construction non résidentielle de 1989 à 1991

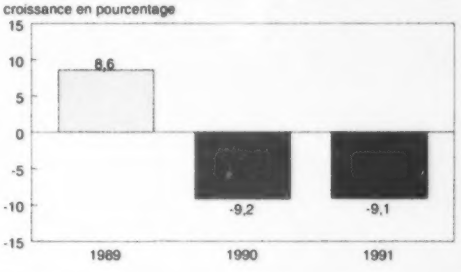

On s'attend à une nouvelle baisse de 5,9 % des dépenses réelles au titre des investissements en 1991. Le retour à une croissance importante des investissements n'est pas prévue avant le dernier trimestre de 1991. Bien que les entreprises devraient récupérer leurs bénéfices d'ici le milieu de l'année, elles utiliseront probablement ces fonds pour réduire leurs dettes d'abord.

- Malgré des taux d'intérêt moins élevés, la baisse des coûts en capital due à l'entrée en vigueur de la TPS et de la hausse du redressement en fonction du coût de remplacement actuel à 30 %, soit le double, les dépenses réelles en matériel et outillage devraient diminuer de 4,3 % en 1991.
- Les dépenses réelles dans le secteur de la construction non résidentielle devraient chuter de 9,1 % en 1991. La surabondance d'espaces de bureaux et de locaux commerciaux et la surcapacité des usines industrielles seront en partie contrebalancées par des investissements accrus dans le secteur des services publics.

- Les bénéfices avant impôts des compagnies devraient diminuer de 6,9 % en 1991 après avoir accusé une baisse de 25,7 % au cours des deux années précédentes.

Le commerce extérieur

Dans l'ensemble, la balance commerciale réelle de l'Ontario a progressé de 6,8 milliards de dollars en 1990 puisque la faiblesse de l'économie a entraîné une réduction de la demande sur le plan des importations. On a enregistré une diminution des exportations dans la deuxième moitié de l'année au moment où les États-Unis entraient en période de récession.

En 1991, on prévoit une diminution de la balance commerciale réelle de l'Ontario qui passera à 8,6 milliards de dollars par rapport à 12,7 milliards de dollars en 1990, soit une baisse de 4,1 milliards de dollars.

Commerce réel de l'Ontario de 1989 à 1991

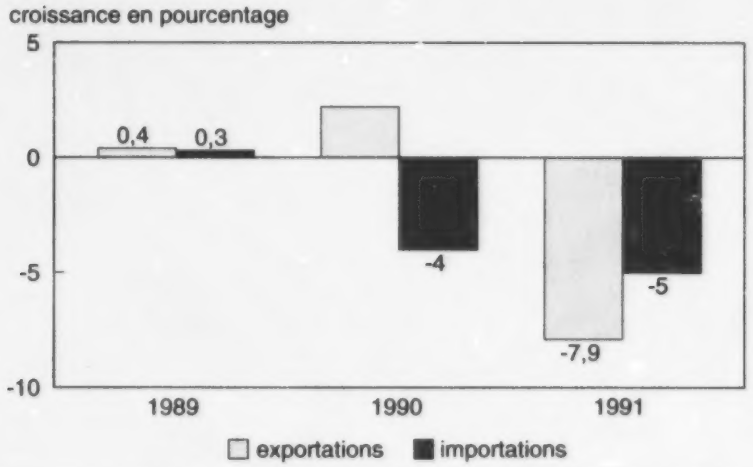

- Les exportations réelles de l'Ontario devraient baisser de 7,9 % en 1991. Les industries exportatrices de la province continuent à être touchées par la force du dollar canadien, les faibles ventes d'automobiles nord-américaines et la récession dans le reste du Canada.
- C'est dans le secteur des biens manufacturés, qui représentent environ 75 % des exportations de marchandises du Canada et presque 90 % des exportations ontariennes, que la présente récession s'est fait le plus sentir. Certaines entreprises de fabrication ont fermé leurs portes complètement et, à cause de cela, on s'attend à ce que la reprise des exportations soit plus lente que lors des récessions précédentes. Toutefois, une augmentation des ventes d'automobiles nord-américaines devrait entraîner une légère croissance des exportations dans la deuxième moitié de 1991.

- On prévoit une diminution des importations réelles de l'Ontario de 5 % en 1991. Les faibles dépenses de consommation, la baisse des investissements en matériel et outillage et la diminution des exportations d'automobiles sont responsables de la baisse dans ce secteur.

Le marché du travail

L'Ontario a perdu 12 000 emplois au total en 1990 et on prévoit une perte additionnelle de 184 000 emplois en 1991.

- On a commencé à subir des pertes considérables d'emplois en mars 1990, à peu près au même moment où la province entrait en période de récession, soit au début du deuxième trimestre de 1990. La situation s'est aggravée vers la fin de 1990 et au début de 1991. On ne s'attend pas à ce qu'un nombre important d'emplois soit créé avant le milieu de l'année au moment où l'activité économique devrait reprendre de la vigueur.

Taux de chômage en Ontario et au Canada de 1989 à 1991

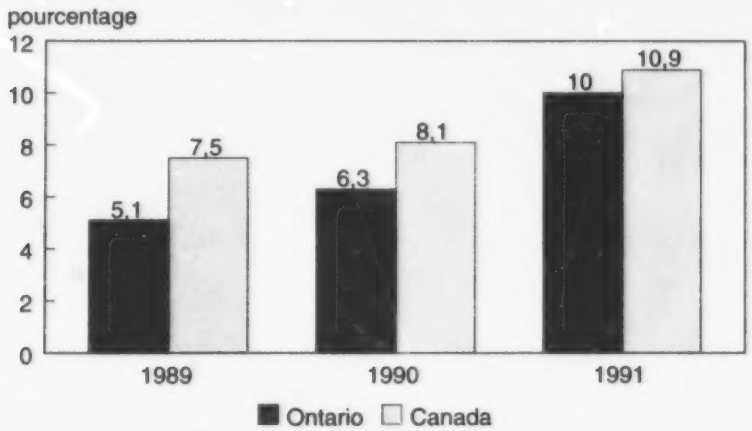

Selon les prévisions, le taux de chômage en Ontario devrait se situer en moyenne à 10 % en 1991, ce qui représente une augmentation de 6,3 % par rapport à 1990.

- Dans une période de reprise économique, il est normal que le redressement initial du marché du travail soit plus faible que celui de l'activité économique dans son ensemble. Par conséquent, malgré les pertes d'emplois considérables prévues dans la première moitié de 1991, le marché du travail devrait se relever de façon modérée dans la deuxième moitié de l'année. La baisse du taux de chômage sera également ralentie par le plus grand nombre de personnes qui seront à la recherche d'un travail à mesure que les perspectives d'emploi s'améliorent.

Le taux de chômage au Canada devrait augmenter de 2,8 % pour atteindre 10,9 % en 1991.

Les répercussions d'un plus grand déficit en 1991-1992 sur le marché de l'emploi

Le présent budget contribue de façon importante à la lutte contre la récession en Ontario. La décision de laisser le déficit augmenter de 6,7 milliards de dollars par rapport à celui du dernier exercice, qui s'élevait à 3 milliards de dollars, permet de créer ou de conserver plus de 70 000 emplois. Si nous avions contenu le déficit au niveau de 1990-1991, ces emplois auraient été perdus et le taux de chômage prévu en Ontario pour l'année civile 1991, soit 10 %, aurait augmenté de plus d'un point de pourcentage.

- Les dépenses directes de 670 millions de dollars engagées cette année par le gouvernement pour lutter contre la récession auront pour effet de créer, directement et indirectement, des emplois de l'ordre de plus de 18 000 années-personne.

La décision de ne pas taxer la TPS et le rehaussement du redressement en fonction du coût de remplacement actuel et du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, en vigueur depuis le début de 1991, créeront environ 6 000 emplois en 1991-1992. Les mesures fiscales annoncées dans le présent budget entreront en vigueur de façon graduelle afin de limiter les répercussions qu'elles pourraient avoir sur la reprise économique. Elles entraîneront toutefois la perte de 4 000 emplois cette année. Ces deux séries de mesures fiscales auront comme conséquence nette de créer 2 000 emplois cette année.

Le présent budget prévoit également d'autres mesures dans le secteur manufacturier et du logement qui créeront ou conserveront près de 4 000 emplois pour l'exercice en cours.

- Le Programme de relance du secteur manufacturier, qui est doté d'un budget de 57 millions de dollars et qui vise à aider les petites et moyennes entreprises viables à survivre à la récession, conservera environ 3 000 emplois cette année.
- La construction de plus de 10 000 logements sociaux qui vient d'être annoncée entraînera la création de 600 emplois au cours du présent exercice.

Grâce à la décision de maintenir les services publics et de fournir une aide aux fins du maintien du revenu pour ceux et celles qui souffrent le plus de la récession, les Ontariens bénéficieront d'un pouvoir d'achat accru de plus de 6 milliards de dollars en 1991-1992. Ce pouvoir d'achat crée et protège 47 100 autres emplois, principalement dans le secteur de la vente au détail, des services et de la fabrication.

Le tableau 1 indique le nombre d'emplois créés grâce aux nouvelles initiatives entreprises ou financées dans le cadre du présent budget.

Répercussions d'un plus grand déficit en 1991-1992 sur le marché de l'emploi Tableau 1

	Variation par rapport à 1990-1991 (en millions de dollars)	Répercussions sur le marché de l'emploi
Dépenses pour lutter countre la récession	670	18 200
Programme de relance du secteur manufacturier	-*	3 000
Logement social - nouvelles initiatives	-**	***600
Allégements fiscaux****	620	6 000
Hausses de taxes et d'impôts	(670)	(4 000)
Soutien fiscal supplémentaire	6 061	47 100
Répercussions totales	**6 681**	**70 900**

* Dans le cadre de ce programme, on accordera des fonds de 57 millions de dollars principalement au titre de prêts et de garanties de prêts.

** Des subventions de 150 millions de dollars seront versées annuellement au titre du fonctionnement de ces logements une fois construits.

*** Nombre d'emplois créés au cours de la première année dans le cadre de l'initiative de construction de logements sociaux en vue de bâtir 10 000 logements.

**** Comprennent la non-application de la TVP sur la TPS, le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu et le redressement en fonction du coût de remplacement actuel.

L'inflation

L'indice des prix à la consommation est passé à 4,8 % en 1990 en Ontario par rapport au taux de 5,8 % enregistré l'année précédente. Cette baisse est attribuable aux coûts moins élevés du logement et aux effets de la récession.

En 1991, l'indice des prix à la consommation en Ontario devrait augmenter pour atteindre 5,6 %. Si l'on excluait l'effet inflationniste de la TPS, qui devrait représenter 1,5 % en 1991, le taux d'inflation de l'Ontario serait beaucoup plus bas que celui de 1990. La stabilité des prix des maisons et la baisse du prix du pétrole, conjuguées aux effets déflationnistes de la récession, devraient continuer à limiter l'inflation en 1991.

Le taux d'inflation de l'IPC au Canada devrait être de 6,2 %, soit un niveau bien supérieur à celui de l'Ontario. La récession touche moins durement le reste du pays et, par conséquent, les pressions inflationnistes devraient s'y faire davantage sentir qu'en Ontario.

Hausse de l'indice des prix à la consommation en Ontario et au Canada de 1989 à 1991

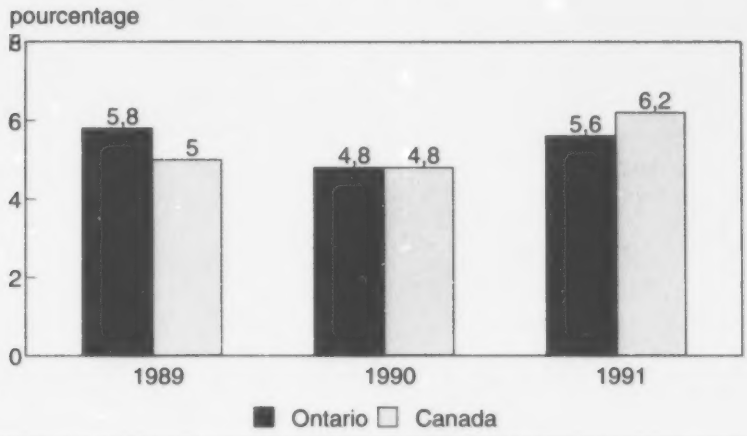

Les perspectives à moyen terme

Les principales hypothèses

Les prévisions à moyen terme sont fondées sur les trois principales hypothèses suivantes :

- la croissance des économies à l'échelle mondiale, et particulièrement aux États-Unis, sera modeste;
- les taux d'intérêt réels demeureront élevés par rapport à ce que l'on a connu par le passé;
- les prix du pétrole à l'échelle mondiale demeureront à leur niveau actuel.

L'économie américaine devrait progresser à un rythme annuel moyen de 2,5 % entre 1992 et 1994. Ce chiffre est nettement inférieur au taux de croissance annuel de 4,6 % enregistré au cours des trois années qui ont suivi la dernière récession. La politique monétaire des États-Unis devrait être relativement restrictive à moyen terme, car l'inflation continue d'être un sujet de préoccupation de la Banque centrale américaine.

Bien que les taux d'intérêt réels devraient demeurer élevés au Canada, on prévoit une baisse des taux d'intérêt nominaux puisque la Banque du Canada entend poursuivre son objectif de réduire le taux d'inflation, ce qui aura pour effet de le porter à 3,7 % en moyenne en Ontario pour la période de 1992 à 1994, comparativement à un taux moyen d'inflation de l'IPC de 5,4 % dans la province pour la période de 1989 à 1991.

- Le taux préférentiel exigé sur les emprunts devrait atteindre en moyenne 8,7 % à moyen terme et tomber à 8 % en 1994.
- À moyen terme, le prix du pétrole devrait demeurer stable à près de 20 $ US le baril.

Les perspectives

Au cours de la période de 1992 à 1994, on prévoit une croissance de la production réelle de 3,7 % en moyenne en Ontario, ce qui constitue une progression beaucoup plus lente que la moyenne de 5,9 % enregistrée au cours des trois années qui ont suivi la dernière récession. Cela s'explique principalement par les taux d'intérêt réels élevés, la force soutenue du dollar canadien, la croissance plus faible que prévu de l'économie américaine et les changements structuraux nécessaires en raison de la concurrence grandissante à l'échelle internationale et de l'Accord de libre-échange.

Les investissements dans le secteur du logement, dans les usines et dans le matériel devraient constituer la principale source de croissance comme ce fut le cas au milieu des années 1980. Le commerce et les dépenses de consommation devraient toutefois jouer un rôle moins important que lors de la reprise économique qui a suivi la dernière récession. La croissance plus lente de la demande aux États-Unis et la force du dollar limiteront l'évolution des exportations nettes. Les dépenses de consommation augmenteront dans l'ensemble à un rythme plus modéré que lors du dernier redressement économique en raison de la croissance plus lente des revenus et du marché de l'emploi, des niveaux d'endettement élevés et du taux d'épargne plus faible des particuliers au moment où l'on sort de la récession.

On prévoit que la politique monétaire de la Banque du Canada, qui est de garder des taux d'intérêt élevés, maintiendra à moyen terme le taux de l'IPC en Ontario en dessous de 4 %. Bien que le taux d'inflation ne diminuera pas de façon significative au cours de la période, il se situera assez près du sommet de l'objectif fixé par la Banque du Canada pour le milieu de 1994, soit entre 1,5 % et 3,5 %.

Production réelle et emplois en Ontario de 1992 à 1994

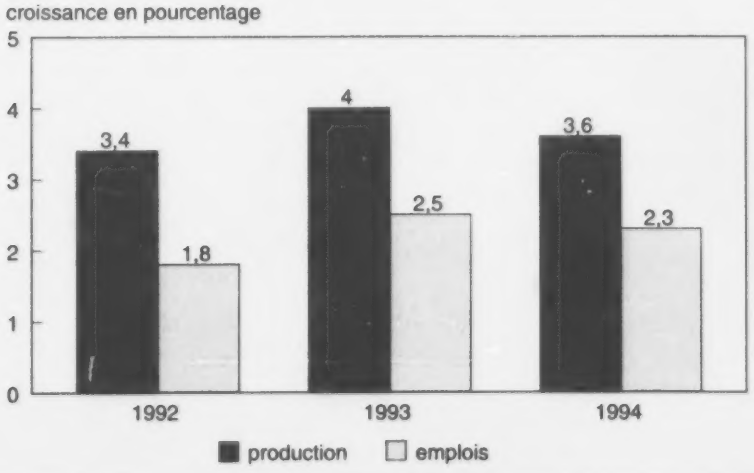

On devrait connaître une progression du nombre d'emplois d'en moyenne 2,2 %, ou 107 000 emplois par année, entre 1992 et 1994. Selon les prévisions, le taux de chômage atteindra en moyenne 8,7 % à moyen terme, passant de 10 % en 1991 à 7,8 % en 1994. Lors de la dernière récession, le taux de chômage était passé de 10,3 % en 1983 à 8 % en 1985. La population active devrait augmenter en moyenne de 1,3 % entre 1992 et 1994, comparativement à une croissance annuelle de 1,9 % après la dernière récession.

Grâce à une meilleure situation sur le marché du travail et au retour de la confiance des consommateurs dans l'économie, les dépenses de consommation réelles devraient croître de 2,4 % par année, soit à un taux un peu plus rapide que le taux de 2 % prévu pour les revenus disponibles des particuliers. L'augmentation prévue des dépenses de consommation au cours de la période allant de 1992 à 1994 devrait être beaucoup plus modérée que la hausse annuelle moyenne de 5,1 % qui avait été affichée entre 1983 et 1985, et ce en raison de la plus faible croissance sur le marché du logement et du taux d'épargne moins élevé.

Les mises en chantier devraient s'élever à 69 000 en 1992, année où le surplus de maisons invendues aura été absorbé et où les gains sur le plan des revenus et de l'emploi pourront soutenir la demande. À moyen terme, on devrait compter en moyenne 72 000 mises en chantier par année. La récente baisse des taux d'intérêt et du prix des maisons rend l'achat de logements plus accessible. Cette accessibilité accrue, conjuguée à une forte immigration internationale et à une demande plus vigoureuse, après avoir été refrénée pendant la récession, consolidera le secteur de la construction résidentielle à moyen terme. Les investissements réels dans la construction résidentielle devraient augmenter à un rythme moyen de 10,1 % par année entre 1992 et 1994, ce qui représente un taux de progression annuel plus lent que celui de 14,5 % enregistré après la récession de 1981-1982.

On prévoit une reprise des investissements des entreprises à moyen terme, puisque celles-ci devront investir pour faire face à la concurrence à l'échelle mondiale. À moyen terme, les investissements réels totaux dans les usines et le matériel devraient progresser à un rythme annuel moyen assez rapide, soit 5,5 %, même si ce taux est inférieur à la croissance annuelle de 8,5 % affichée au moment de la reprise entre 1983 et 1985.

Les exportations de l'Ontario ne devraient pas jouer un rôle aussi important que lors des derniers redressements économiques. On estime que les exportations réelles augmenteront à un taux annuel moyen de 4,3 % à moyen terme, comparativement à une croissance de 10,6 % enregistrée au cours des trois années qui ont suivi la dernière récession. L'évolution des exportations sera quelque peu limitée par une croissance économique plus lente que prévu à l'échelle internationale, tout particulièrement aux États-Unis.

Le marché de la vente d'automobiles nord-américaines devrait connaître une relance de ses activités en raison de la reprise cyclique qui suit normalement une demande refrénée et des changements qui se sont opérés sur le plan démographique. En effet, une grande partie de la population se trouve maintenant dans le groupe d'âge qui achète le plus de voitures. L'industrie ontarienne de l'assemblage des pièces

automobiles est bien placée pour profiter d'une demande accrue, car d'importants investissements avaient été effectués dans les usines d'assemblage vers le milieu des années 1980.

Bien que les exportations devraient progresser, on prévoit que la balance commerciale dans son ensemble connaîtra une baisse puisque la croissance des importations de matériel et d'outillage sera plus importante. Les importations devraient croître à un rythme moyen de 5,3 % par année à moyen terme.

Sources de croissance réelle de 1992 à 1994

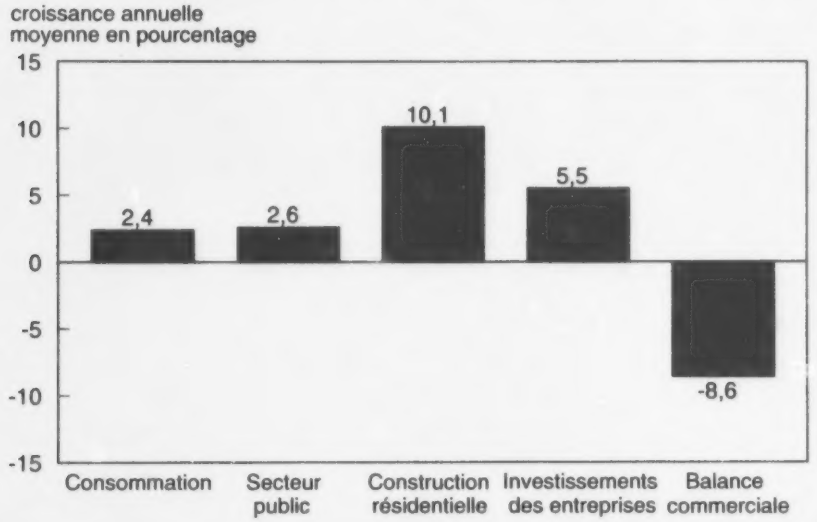

L'économie ontarienne de 1989 à 1994 **Tableau 2**

	(variation en pourcentage)					
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Produit intérieur brut réel	3,2	0,5	-3,3	3,4	4,0	3,6
Consommation	3,3	0,7	-1,5	2,5	2,4	2,3
Gouvernement	3,7	5,4	6,6	2,8	2,7	2,2
Construction résidentielle	2,9	-12,7	-15,5	14,0	8,9	7,6
Construction non résidentielle	8,6	-9,2	-9,1	1,5	5,1	5,5
Matériel et outillage	3,1	-8,3	-4,3	4,5	6,8	7,4
Exportations	0,4	2,2	-7,9	4,2	4,9	3,8
Importations	0,3	-4,0	-5,0	7,0	4,8	4,0
Produit intérieur brut	9,0	3,4	0,6	7,3	7,4	6,9
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail*	4,0	-0,1	-5,3	5,6	5,4	5,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	93,3	62,6	46,5	69,0	72,0	75,0
Revenu personnel	10,0	7,5	2,8	6,1	6,3	6,1
Bénéfices des entreprises (avant impôts)	-5,4	-21,5	-6,9	24,2	13,0	8,0
Indice des prix à la consommation						
Canada	5,0	4,8	6,2	3,9	3,8	3,7
Ontario	5,8	4,8	5,6	3,7	3,8	3,7
Marché du travail						
Population active	1,9	1,0	0,3	1,4	1,3	1,4
Emplois	1,8	-0,2	-3,7	1,8	2,5	2,3
Taux de chômage (%)	5,1	6,3	10,0	9,7	8,6	7,8

* Les ventes au détail comprennent la taxe de vente fédérale pour 1989-1990 mais excluent la TPS après 1990.

DOCUMENT BUDGÉTAIRE C

Revue et perspectives budgétaires

Introduction

Ce document budgétaire comprend :

- un examen des résultats financiers de 1990-1991;
- le plan financier pour 1991-1992; et
- les perspectives financières à moyen terme.

Les résultats financiers de 1990-1991

En 1990, l'Ontario est entré dans une période de récession, après avoir connu l'une des plus longues périodes d'expansion économique depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les recettes, particulièrement celles provenant des sources fiscales, ont été plus faibles que prévu. Cette situation, conjuguée à des dépenses supérieures aux prévisions en raison surtout d'une augmentation du nombre des prestataires d'aide sociale, a entraîné un déficit de 3 045 millions de dollars.

Derniers résultats du budget de 1990-1991 Tableau 1
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire 1990-1991	Chiffres provisoires	Écart
Recettes	44 536	43 470	(1 066)
Dépenses	44 506	46 515	2 009
Excédent (Déficit)	**30**	**(3 045)**	**(3 075)**

Ce déficit représente une différence de 3 075 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Il est en outre supérieur de 573 millions de dollars au chiffre prévu lors de l'entrée en fonction du présent gouvernement en octobre 1990.

Les recettes en 1990-1991

Les recettes en 1990-1991 ont témoigné du ralentissement général de l'activité économique survenu au cours des six derniers mois de 1990. Les résultats provisoires pour 1990-1991 indiquent qu'elles ont atteint 43 470 millions de dollars, soit une diminution de 1 066 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Ce chiffre tient compte des augmentations en cours d'exercice des transferts du gouvernement fédéral provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des paiements dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont dépassé de 930 millions de dollars les prévisions initiales; elles résultent de redressements fédéraux plus importants que prévu au titre des quotes-parts de l'année courante et des années précédentes.

L'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a été en partie neutralisée par une diminution de 85 millions de dollars des paiements du gouvernement fédéral dans le cadre de l'accord de Financement des programmes établis. Cette baisse est reliée à l'impact négatif qu'a l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers sur les transferts effectués en vertu de l'accord de Financement des programmes établis, et à d'autres augmentations ayant le même effet.

La faiblesse de l'économie a eu des répercussions importantes sur les recettes provenant de l'impôt des corporations et de la taxe de vente au détail. La baisse marquée des bénéfices des sociétés a entraîné une réduction des recettes provenant de l'impôt des corporations de 1 044 millions de dollars par rapport aux prévisions initiales de 4 842 millions de dollars.

Les baisses de consommation de biens, aggravées par l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services (TPS) et la décision de ne pas appliquer la taxe de vente au détail à la TPS, ont provoqué une diminution de 783 millions de dollars en cours d'exercice des recettes provenant de la taxe de vente au détail.

Les recettes tirées des taxes sur l'essence et les carburants ont été inférieures de 130 millions de dollars par rapport aux prévisions en raison d'une consommation plus faible que prévu de l'essence et des carburants liée au ralentissement de l'économie et à la hausse des prix du pétrole.

La diminution de l'activité dans le secteur immobilier, alliée à une baisse des prix moyens de vente par rapport aux prévisions, a donné lieu à une diminution de 268 millions de dollars des recettes provenant des droits de cession immobilière.

Les recettes provenant de l'impôt sur les concentrations commerciales ont été inférieures de 22 millions de dollars par rapport aux prévisions, cette situation étant attribuable au fait que l'assiette fiscale a été moins importante que prévu.

La diminution des recettes fiscales au cours de l'exercice a été en partie contrebalancée par une augmentation de 48 millions de dollars des recettes de l'impôt-santé des employeurs résultant de paiements finaux plus élevés que prévu.

D'autres recettes fiscales, dont l'impôt sur le revenu des sociétés de services publics, l'impôt sur l'exploitation minière et la taxe sur le pari mutuel, ont accusé une baisse de 25 millions de dollars.

Les recettes non fiscales ont été inférieures de 178 millions de dollars aux prévisions budgétaires initiales. Les recettes tirées des amendes ont baissé de 50 millions de dollars en raison d'une diminution, par rapport aux prévisions, des amendes imposées par les cours provinciales. Les

recettes provenant des intérêts des dotations en capital ont diminué de 58 millions de dollars en raison de liquidités moins élevées que prévu.

Les recettes tirées des droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire ont été inférieures de 22 millions de dollars aux prévisions à cause d'un nombre d'immatriculations et de permis moins élevé que prévu.

Les ventes et locations, autre source de recettes non fiscales, ont accusé une baisse de 45 millions de dollars au cours de l'exercice, cette situation étant principalement attribuable à des ventes moins importantes que prévu de terrains du gouvernement. Les recettes tirées d'autres droits et permis ont diminué de 24 millions de dollars. Entrent dans cette catégorie : les enregistrements de biens immobiliers et de sociétés ainsi que les permis de chasse et de pêche.

Une baisse des ventes par rapport aux prévisions a donné lieu à une diminution de 23 millions de dollars des recettes provenant des bénéfices des loteries. Celles tirées des redevances ont été inférieures de 18 millions de dollars aux prévisions budgétaires, témoignant de l'affaiblissement de la demande en produits forestiers.

La diminution des recettes non fiscales a été en partie compensée par une augmentation de 25 millions de dollars des bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario résultant de ventes plus élevées que prévu, une augmentation des remboursements de 19 millions de dollars, et une augmentation de 18 millions de dollars de diverses autres sources de recettes non fiscales.

Le total des paiements du gouvernement fédéral a été supérieur de 406 millions de dollars par rapport aux prévisions. Comme on l'a déjà mentionné, les paiements au titre du Financement des programmes établis ont diminué de 85 millions de dollars. Par contre, les paiements au gouvernement de l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ont été supérieurs de 441 millions de dollars aux prévisions. Une partie de l'augmentation s'applique à des années antérieures, mais la majeure partie résulte d'un accroissement considérable des dépenses provinciales dans le cadre de programmes d'aide sociale dont les coûts sont partagés. Cette situation est due à une augmentation du nombre des prestataires liée au ralentissement marqué de l'économie.

La limite de 5 % imposée par le gouvernement fédéral sur l'accroissement des paiements au titre du Régime d'assistance publique du Canada n'est pas encore entrée en vigueur puisqu'on attend la décision de la Cour suprême du Canada à ce sujet. En conséquence, les paiements à l'Ontario ne tiennent pas compte des pertes de recettes qui seraient associées à la limite en question. Cependant, si la Cour suprême statue en faveur du gouvernement fédéral, il se peut que ce dernier récupère en 1991-1992 le paiement excédentaire versé en 1990-1991, estimé à plus de 100 millions de dollars.

Le total de tous les autres paiements du gouvernement fédéral a été supérieur de 50 millions de dollars. La grande partie de cette augmentation en cours d'exercice provenait de paiements ponctuels du gouvernement fédéral dans le cadre de l'aide agricole accordée aux

cultivateurs de céréales et de graines oléagineuses, au secteur horticole et aux éleveurs d'animaux à fourrure.

Sommaire de l'évolution des recettes au cours de l'exercice 1990-1991 Tableau 2
(en millions de dollars)

Recettes fiscales :		
Impôt sur le revenu des particuliers (net)	930	
Taxe de vente au détail	(783)	
Impôt des corporations	(1 044)	
Impôt-santé des employeurs	48	
Taxe sur l'essence	(97)	
Taxe sur les carburants	(33)	
Droits de cession immobilière	(268)	
Impôt sur les concentrations commerciales	(22)	
Autres taxes et impôts	(25)	
Total partiel		(1 294)
Autres recettes :		
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	25	
Droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire	(22)	
Autres droits et permis	(24)	
Bénéfices des loteries	(23)	
Intérêts des dotations en capital	(58)	
Redevances	(18)	
Ventes et locations	(45)	
Amendes	(50)	
Remboursements	19	
Autres	18	
Total partiel		(178)
Paiements du gouvernement fédéral :		
Financement des programmes établis	(85)	
Régime d'assistance publique du Canada	441	
Autres	50	
Total partiel		406
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		(1 066)

Les dépenses en 1990-1991

Les chiffres provisoires pour 1990-1991 donnent des dépenses de 46 515 millions de dollars, soit 2 009 millions de dollars de plus que selon les prévisions budgétaires initiales. De ce montant, une somme de 925 millions de dollars a été requise afin d'acquitter des dettes non remboursées et une somme de 1 084 millions de dollars a été consacrée aux dépenses qui se sont avérées nécessaires au cours de l'exercice.

Points saillants de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 1990-1991 **Tableau 3**
(en millions de dollars)

Acquittement de la garantie d'emprunt de la SDTU	407	
Investissement dans StadCo : réduction de valeur	322	
Caisse de retraite des enseignants : paiement spécial	196	925
Aide sociale : augmentation du nombre de prestataires et des taux de prestations	542	
Hôpitaux : augmentation des frais de fonctionnement, y compris les salaires	121	
Programme de médicaments gratuits de l'Ontario : augmentation du nombre de prestataires	71	
Équité salariale : mise en application par étapes au sein de la fonction publique de l'Ontario	61	
Danforth Rail Yard : achat des installations	55	
Programme d'aide au revenu agricole	55	
Frais associés aux élections du 6 septembre	44	
Routes provinciales : accélération des travaux de construction	32	
Projets d'immobilisations antirécession	30	
Ministère de la Santé : insuffisance des sommes affectées aux salaires	21	
Réduction des retards dans les causes à porter devant les tribunaux	17	
Lutte contre les incendies	15	
Société de développement de l'Ontario : pertes sur prêts	11	
Règlement de la revendication territoriale relative à l'île Manitoulin	8	
Programme d'emploi et de formation pour les jeunes	7	
Intérêt sur la dette publique	6	
Diverses autres (nettes)	(12)	1 084
Écart Total		2 009

Règlement des éléments de passif en cours

Des fonds ont dû être consacrés à certains éléments de passif contractés avant que le présent gouvernement ne prenne le pouvoir. On a accordé une somme de 407 millions de dollars au ministère des Transports pour rembourser un emprunt bancaire et remplir d'autres obligations relatives à la vente en 1986 de la Société de développement du transport urbain à Lavalin Inc. En vertu de l'accord de vente, le gouvernement provincial a accepté de terminer les contrats en cours de la Société et d'honorer les garanties à l'égard de ces contrats.

Au cours de 1991, le gouvernement actuel a investi dans des billets à ordre émis par Stadium Corporation of Ontario (StadCo). Les billets à ordre ont été acquis en tant que mesure provisoire en attendant que soient terminées les négociations relatives à un accord de refinancement du SkyDome. Contrairement aux prévisions, les négociations n'étaient toujours pas terminées à la fin de 1990-1991. Sans accord de refinancement, les billets en question ne pourraient être évalués qu'en fonction de la viabilité financière de Stadium Corporation. En

conséquence, une somme de 322 millions de dollars a été passée en charges.

Le gouvernement a consacré 196 millions de dollars au titre de 12 paiements mensuels spéciaux à la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario, le montant des paiements ayant été rajusté pour tenir compte des intérêts. Prescrits dans la *Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants*, ces paiements visaient à réduire la dette non provisionnée de la Caisse.

Les dépenses liées à la récession

Une partie considérable de l'augmentation des dépenses en cours d'exercice est attribuable au ralentissement de l'économie. Par exemple, le ministère des Services sociaux et communautaires a eu besoin d'une somme supplémentaire de 542 millions de dollars afin d'améliorer les prestations versées dans le cadre des programmes d'aide sociale et de faire face à l'augmentation du nombre des prestataires.

La récession a eu des répercussions négatives sur la plupart des secteurs de l'économie, y compris l'industrie et l'agriculture. La Société de développement de l'Ontario a radié des pertes sur prêts totalisant 21 millions de dollars, soit 11 millions de dollars de plus que prévu. Dans le cadre du Programme d'aide au revenu agricole, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a accordé une somme de 55 millions de dollars au cours de l'exercice aux cultivateurs de céréales et de graines oléagineuses, au secteur horticole et aux éleveurs d'animaux à fourrure.

Un certain nombre d'autres ministères ont également pris des mesures destinées à contrer les effets du ralentissement marqué de l'économie. À titre d'exemple, en raison du temps clément, le ministère des Transports a décidé de prolonger la période de construction des routes provinciales, accroissant ainsi les dépenses prévues de 32 millions de dollars. En outre, plusieurs ministères, dont les ministères des Collèges et Universités, des Richesses naturelles et des Transports, ont mis en oeuvre des projets d'immobilisations dans le cadre du programme antirécession du gouvernement d'une valeur de 700 millions de dollars. La totalité de ce montant a été engagée pour des projets particuliers et, au 31 mars 1991, une somme de 30 millions de dollars avait été dépensée.

Le ministère de l'Éducation a dû obtenir une somme supplémentaire de 7 millions de dollars afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail des centres de consultation pour l'embauche des jeunes, centres destinés aux personnes âgées de 15 à 24 ans, un groupe d'âge pour lequel le taux de chômage est typiquement plus élevé que la moyenne.

Initiatives

Les ministères du Procureur général, des Services correctionnels et du Solliciteur général ont reçu une somme supplémentaire de 17 millions de dollars pour augmenter leur personnel et leur capacité de traiter les dossiers en vue de faire diminuer plus rapidement le nombre de causes en retard devant être portées devant les tribunaux.

Le ministère des Richesses naturelles a versé 8 millions de dollars pour régler la revendication territoriale des chefs et conseils unis de l'île Manitoulin, et ce, au nom du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario.

Par ailleurs, une somme supplémentaire de 61 millions de dollars a été requise pour remplir les obligations du gouvernement à l'égard de la fonction publique de l'Ontario en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*.

Autres dépenses

Une somme supplémentaire de 121 millions de dollars a été affectée au ministère de la Santé au titre du fonctionnement des hôpitaux, essentiellement pour des accords de salaires des employés des services de santé. Une augmentation du nombre des bénéficiaires du Programme de médicaments gratuits de l'Ontario a également nécessité l'octroi d'un montant supplémentaire de 71 millions de dollars. De plus, une somme de 21 millions de dollars a servi à combler l'insuffisance des sommes affectées aux salaires dans le budget du ministère, essentiellement pour les hôpitaux psychiatriques.

Par l'entremise du Réseau GO, le gouvernement a acheté à Canadien national le Danforth Rail Yard, des installations d'entreposage de wagons et d'entretien courant, et ce pour une somme de 55 millions de dollars. Ces installations faciliteront le développement des services ferroviaires offerts aux voyageurs dans la région du grand Toronto.

Toujours au cours de l'exercice 1990-1991, les élections du 6 septembre 1990 ont exigé des dépenses supplémentaires de 44 millions de dollars.

Le coût de la lutte contre les incendies de forêts dans le Nord de l'Ontario a dépassé la provision du budget des dépenses de 1990-1991. En conséquence, le ministère des Richesses naturelles a eu besoin d'une somme supplémentaire de 15 millions de dollars pour combler la différence.

Par ailleurs, on a réussi à atteindre l'objectif de 300 millions de dollars fixé pour les réductions et les contraintes budgétaires en 1990-1991.

Le plan financier de 1991-1992

Le plan financier de 1991-1992 prévoit un déficit de 9 726 millions de dollars, comparativement à un déficit de 3 045 millions de dollars pour 1990-1991.

Plan financier de 1991-1992 Tableau 4
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan budgétaire 1991-1992	Écart en pourcentage
Recettes	43 470	43 035	-1,0
Dépenses de fonctionnement	43 315	48 471	11,9
Excédent (Déficit) de fonctionnement	155	(5 436)	-
Déficit du fonds des immobilisations	(3 200)	(4 290)	34,1
Déficit consolidé	(3 045)	(9 726)	-

Le déficit de fonctionnement prévu de l'Ontario est de 5 436 millions de dollars, par rapport à un excédent de 155 millions de dollars en 1990-1991.

Les recettes en 1991-1992

En 1991-1992, les recettes devraient s'élever à 43 035 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1 % ou de 435 millions de dollars par rapport aux chiffres provisoires de 1990-1991.

Par le passé, les recettes ont augmenté d'un taux de 90 % de la croissance nominale du produit intérieur brut (PIB) provincial. Les principales sources de recettes, soit l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail, et l'impôt des corporations, réagissent particulièrement à l'évolution de la croissance économique.

La récession a réduit la croissance nominale du PIB, la faisant passer à 3,4 % en 1990. Pour 1991, elle ne devrait être que de 0,6 %. Si la croissance en 1990 et 1991 poursuivait le rythme d'environ 7 % prévu dans les perspectives à moyen terme, les recettes de 1991-1992 seraient supérieures d'une somme allant de 3,3 milliards de dollars à 3,7 milliards de dollars par rapport aux prévisions actuelles.

Il y aura une diminution des recettes au cours du prochain exercice en dépit d'un ajout net de 50 millions de dollars provenant de l'annualisation des nouvelles mesures fiscales. Cette diminution est principalement attribuable à la récession mais un certain nombre d'autres facteurs y ont également contribué. Les mesures budgétaires prises par le gouvernement fédéral représenteront un manque à gagner pour la province estimé à 1,6 milliard de dollars en 1991-1992. La conclusion cette année d'un nouvel accord fédéral-provincial d'imposition réciproque réduit les recettes de l'Ontario d'un montant estimé à 110 millions de dollars. Et troisièmement, la décision du gouvernement de l'Ontario de ne pas appliquer la taxe de vente au détail à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) lui coûtera une somme estimative de 470 millions de dollars en recettes perdues.

En 1991-1992, les paiements découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient atteindre 15 975 millions de dollars, compte tenu du coût de l'étoffement du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu et de l'augmentation de la surtaxe.

Compte tenu des mesures budgétaires, on estime que les recettes provenant de la taxe de vente au détail diminueront de 2,7 % pour

atteindre 7 960 millions de dollars, résultat de la récession et du ralentissement des dépenses de consommation qui en découle, ainsi que de la décision de ne pas appliquer la taxe de vente au détail à la taxe fédérale sur les produits et services.

Les recettes provenant de l'imposition des corporations, y compris celles découlant des mesures budgétaires, devraient baisser pour atteindre une somme estimative de 3 170 millions de dollars. On prévoit que les bénéfices des sociétés suivront une courbe descendante et on s'attend à ce que ces dernières soient toujours en mesure de se prévaloir des dispositions concernant les pertes prévues par le régime fiscal actuel.

En tenant compte des nouvelles mesures fiscales et d'une baisse de la consommation, on prévoit une augmentation de 165 millions de dollars des recettes tirées de la taxe sur le tabac. Ces recettes devraient s'élever ainsi à 1 040 millions de dollars.

L'impôt-santé des employeurs devrait produire 2 665 millions de dollars. Ce montant est légèrement supérieur au chiffre provisoire de 1990-1991 en raison d'une croissance modérée des salaires.

Les droits de cession immobilière devraient rapporter environ 450 millions de dollars, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à 1990-1991. Cette situation témoigne d'un léger accroissement de l'activité globale sur le marché du logement. Ce chiffre estimatif tient compte du coût des remboursements des droits de cession immobilière effectués aux acheteurs admissibles d'un premier logement.

Les recettes non fiscales, estimées à 4 101 millions de dollars, devraient augmenter de moins de 1 % comparativement à 1990-1991. L'augmentation prévue tient compte des mesures budgétaires concernant les taxes appliquées aux boissons alcooliques et de l'élimination des droits d'immatriculation des véhicules pour les résidents du Nord de l'Ontario.

On prévoit que les paiements de transfert du gouvernement fédéral vont baisser de 7,6 % pour atteindre 5 337 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable aux mesures budgétaires fédérales visant à limiter les paiements de transfert aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE), du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et d'autres accords fédéraux.

Tous ces facteurs conjugués, soit le ralentissement de la croissance économique (3,3 milliards de dollars à 3,7 milliards de dollars), la réduction des paiements de transfert (1,6 milliard de dollars), et la non-application de la taxe de vente à la TPS (470 millions de dollars), devraient avoir pour effet de réduire les recettes éventuelles de 1991-1992 d'un montant allant de 5,4 milliards de dollars à 5,8 milliards de dollars et de faire augmenter le déficit provincial.

Réduction des paiements du gouvernement fédéral

Les mesures prises dans les budgets fédéraux de 1990 et 1991 ont eu pour effet de geler pendant cinq ans les paiements par habitant dans le cadre du FPE et de limiter à 5 % l'augmentation annuelle des paiements en vertu du RAPC au cours des cinq prochaines années. En 1991-1992, ces mesures devraient entraîner une diminution de 1,6 milliard de dollars des recettes de l'Ontario. Dans le cas du FPE, ces mesures ne sont que les dernières d'une série de réductions entreprises au début des années 80 et qui continuent à avoir des répercussions sur les recettes de l'Ontario. Ensemble, ces mesures devraient entraîner une diminution de 3,6 milliards de dollars des recettes de l'Ontario en 1991-1992. Le gouvernement fédéral a considérablement réduit ses engagements financiers dans des domaines où les besoins provinciaux augmentent à un rythme rapide, à savoir, la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale.

Le tableau 5 ci-après illustre les effets sur l'Ontario des réductions des paiements de transfert fédéraux.

Effets en 1991-1992 des réductions des paiements fédéraux Tableau 5
(en millions de dollars)

	Mesures prises avant 1990	Mesures prises en 1990 et 1991	Total
Régime d'assistance publique du Canada	–	1 085	1 085
Financement des programmes établis	1 920	545	2 465
Total	**1 920**	**1 630**	**3 550**

Les dépenses en 1991-1992

Les dépenses totales du gouvernement augmenteront de 13,4 %, soit de 6 246 millions de dollars en 1991-1992. Le tableau 6 indique les programmes correspondant à la majeure partie de l'augmentation ainsi que la contribution de chaque secteur à l'augmentation des dépenses totales.

Principaux éléments de l'augmentation des dépenses **Tableau 6**
(en millions de dollars)

	Augmentation en 1991-1992	
	Coût	Part de l'augmentation
Paiements au titre de l'aide sociale	1 420	22,7
Transferts au titre du fonctionnement de l'Assurance-santé de l'Ontario, du Programme de médicaments gratuits de l'Ontario et des hôpitaux	1 223	19,6
Intérêt sur la dette publique	679	10,9
Programme antirécession	640	10,2
Transferts au titre du fonctionnement des écoles, des collèges et des universités	557	8,9
Paiements anticipés	492	7,9
Toutes les autres augmentations	1 235	19,8
Augmentation totale	**6 246**	**100,0**

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du gouvernement de l'Ontario devraient augmenter de 5 156 millions de dollars en 1991-1992, soit de 11,9 % par rapport aux chiffres provisoires de 1990-1991, et s'élever à 48 471 millions de dollars. Le tableau C3 donne la répartition des dépenses de fonctionnement par ministère.

Pour le ministère des Services sociaux et communautaires, on s'attend à une augmentation des dépenses de 1 804 millions de dollars, soit une hausse de 28,5 % par rapport aux chiffres provisoires de 1990-1991. De ce montant, les paiements d'aide sociale augmenteront de 1 420 millions de dollars, soit de plus de 40 %. Cette situation est due à une hausse spectaculaire du nombre des prestataires d'aide sociale au cours de la récession, à l'affectation de 158 millions de dollars à de nouvelles réformes du programme d'aide sociale, ainsi qu'à l'allocation de 220 millions de dollars pour l'augmentation des taux des prestations de base et de l'allocation de logement, de 7 % et de 10 % respectivement. Des fonds supplémentaires sont également accordés au ministère pour les garderies et le plan pluriannuel du ministère visant à intégrer les personnes ayant une déficience mentale à la communauté.

Les sommes affectées au ministère de la Santé augmenteront de 1 607 millions de dollars, soit de 10,6 %. De ce montant, 1 223 millions de dollars sont attribuables à l'accroissement des transferts pour l'Assurance-santé de l'Ontario, le Programme de médicaments gratuits de l'Ontario et les hôpitaux. Le tableau 6 ci-dessus donne l'augmentation de ces paiements de transfert. Les fonds consacrés à la mise en oeuvre de nouveaux programmes et à l'amélioration de programmes existants pour les services de santé à l'intention des communautés et des consommateurs constituent un autre élément important de l'augmentation. Ces fonds augmenteront de 244 millions de dollars, soit de 19,8 %.

L'intérêt sur la dette publique passera de 4 316 millions de dollars en 1990-1991 à 4 995 millions de dollars en 1991-1992. Ce dernier est le résultat des frais financiers des emprunts nécessaires pour faire face au déficit de 1990-1991 et au déficit prévu de 1991-1992.

Le ministère de l'Éducation recevra en 1991-1992 une somme de 6 033 millions de dollars au titre du fonctionnement, soit une augmentation de 10,9 %. Les contributions à la Caisse de retraite des enseignants et le financement pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves représentent une partie importante de cette augmentation. Le paiement de transfert aux conseils scolaires a augmenté de 367 millions de dollars, soit de 8,1 %, et constitue l'un des éléments de l'augmentation de 557 millions de dollars des paiements de transfert pour l'éducation dont fait état le tableau 6.

Le budget de 1991-1992 du ministère des Collèges et Universités est de 3 062 millions de dollars, soit une augmentation de 204 millions de dollars ou de 7,1 % par rapport aux chiffres provisoires de 1990-1991. Le principal élément est un accroissement de 190 millions de dollars des subventions de fonctionnement accordées aux collèges et universités. Ces dernières sont comprises dans l'augmentation de 557 millions de dollars des paiements de transfert pour l'éducation indiquée dans le tableau 6. L'accroissement des ressources consacrées au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario constitue l'autre élément important de l'augmentation des subventions de fonctionnement du ministère.

Les paiements anticipés indiqués dans le tableau 6, dont le montant net s'élève à 492 millions de dollars, correspondent aux sommes avancées aux ministères de la Santé, de l'Éducation et des Collèges et Universités et prépayées en 1989-1990. Ils comprennent également des obligations totalisant 196 millions de dollars qui normalement seraient payables en 1991-1992 mais qui ont été payées en 1990-1991. En conséquence, ce montant n'est pas compris dans les dépenses pour 1990-1991, et le financement de 1991-1992 doit être augmenté d'un montant correspondant.

Les fonds affectés au ministère du Travail passeront de 163 millions de dollars en 1990-1991 à 363 millions de dollars en 1991-1992, soit une augmentation de 122,7 %. Une partie importante de cette augmentation découle de la création du Programme de protection des salaires des employés, qui servira à verser aux travailleurs le salaire, les indemnités de congés et les indemnités de fin d'emploi que leur employeur leur doit. Parmi les autres éléments importants de cette augmentation, citons la mise sur pied de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et l'augmentation de ressources en vue de l'application des récentes modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Les dépenses du ministère du Logement augmenteront de 39,2 % pour s'élever à 764 millions de dollars en 1991-1992. Les subventions de fonctionnement accordées aux logements coopératifs et à but non lucratif constitueront la majeure partie de cette augmentation.

Pour 1991-1992, l'objectif de réductions et de contraintes budgétaires a été fixé à 300 millions de dollars, y compris une somme de 100 millions de dollars provenant des dépenses en immobilisations.

Les dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations provinciales devraient augmenter de 1 090 millions de dollars pour atteindre 4 290 millions de dollars, soit une hausse de 34,1 % par rapport aux chiffres provisoires. Le tableau C3(A) donne la répartition des dépenses en immobilisations par ministère.

Par ailleurs, le programme d'immobilisations antirécession créera des emplois pour de nombreux Ontariens qui sont actuellement en chômage en raison du ralentissement économique. Dans le cadre de ce programme, une somme de 670 millions de dollars sera consacrée en 1991-1992 à des projets à court terme nécessitant beaucoup de main-d'oeuvre et situés un peu partout en Ontario, dont 620 millions de dollars correspondent à des dépenses en immobilisations. Il s'agit d'une augmentation de 640 millions de dollars par rapport aux dépenses consacrées à des projets antirécession en 1990-1991, tel qu'indiqué dans le tableau 6.

En 1991-1992, les dépenses en immobilisations du ministère des Transports augmenteront de 240 millions de dollars, s'élevant ainsi à 2 018 millions de dollars. Ce chiffre représente une augmentation de 13,5 % par rapport aux chiffres provisoires de 1990-1991. Cette augmentation représente un accroissement des fonds consacrés aux routes et aux services de transport en commun dans le cadre du Programme d'immobilisations dans les transports. Sont également comprises dans cette augmentation, des dépenses en immobilisations totalisant plus de 46 millions de dollars et servant à l'amélioration du service et de la fiabilité du réseau de transport de la Toronto Transit Commission, à l'acquisition de nouvelles voitures de métro et aux évaluations environnementales dans le cadre de l'initiative «Allons-y».

Les ministères des Collèges et Universités, de l'Éducation, de la Santé et du Développement du Nord et des Mines recevront eux aussi une part importante des dépenses en immobilisations du gouvernement.

Les emprunts et la gestion de la dette

En 1990-1991, les emprunts de la province ont totalisé 3,7 milliards de dollars. Contractés dans le cadre d'un plan diversifié, ces emprunts étaient composés de 3 milliards de dollars en émissions de nouvelles obligations, de 500 millions de dollars en bons du Trésor, et de 174 millions de dollars en emprunts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et d'autres sources. Le produit de ces emprunts a servi à financer le déficit de 3 milliards de dollars et à rembourser des dettes totalisant 688 millions de dollars.

Pour 1991-1992, on prévoit avoir à emprunter environ 10,4 milliards de dollars. Cette somme comprend 9,7 milliards de dollars pour financer le déficit et 639 millions de dollars pour rembourser des dettes. Une partie considérable des emprunts destinés à financer le déficit sera consacrée aux immobilisations, tel que décrit dans le document budgétaire D.

La dette totale de la province s'élèvera à 51,7 milliards de dollars, en hausse par rapport aux 42,3 milliards de dollars enregistrés en 1990-1991. On prévoit que la dette totale en pourcentage du PIB passera de 15 % en

1990-1991 à 18,3 % en 1991-1992. La dette par habitant était de 4 338 $ en 1990-1991 et sera de 5 226 $ en 1991-1992. De plus, on s'attend à ce que l'intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes passe de 9,9 % en 1990-1991 à 11,6 % en 1991-1992.

Bien qu'on aura recours à diverses sources pour répondre aux besoins accrus d'emprunt, on fera surtout des emprunts plus importants sur les marchés financiers, comprenant des obligations et des bons du Trésor. Les liquidités seront réduites de 350 millions de dollars afin de financer une partie des sommes requises en 1991-1992. Il se peut qu'une partie des liquidités qui restent soit temporairement utilisée, ce qui permettrait de limiter les emprunts. Pour ajouter à la flexibilité assurée par les liquidités et se prévaloir de toutes les sources de financement disponibles, il est possible que le gouvernement de l'Ontario emprunte également jusqu'à un milliard de dollars au Régime de pensions du Canada (RPC). En 1991-1992, on estime que les emprunts contractés auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et d'autres dépôts s'élèveront à 270 millions de dollars.

En prévision de son retour sur les marchés financiers publics en 1990-1991, le gouvernement a mis au point, en collaboration avec Ontario Hydro, une stratégie globale de financement afin de profiter des occasions de financement sur les marchés financiers canadiens et internationaux. L'étroite collaboration prévue par cette stratégie conjointe permet de profiter au maximum de toutes les occasions de financement qui se présentent. Le gouvernement et Ontario Hydro vont mettre l'accent sur les emprunts contractés sur le marché financier canadien. Néanmoins, ils vont tous deux essayer d'obtenir des fonds pour le moindre coût possible.

Ces dernières années, la mondialisation des marchés financiers et la volatilité accrue des taux d'intérêt et de change ont encouragé la mise au point d'un nouveau groupe de produits financiers destinés à réduire les risques de changements imprévus. Dans le cadre de son programme de gestion de la dette, le gouvernement continuera à se servir de ces produits pour profiter des occasions d'économiser sur les intérêts.

Les perspectives financières à moyen terme

Le tableau 7 ci-après donne les perspectives financières jusqu'en 1994-1995. D'après ces dernières, le déficit consolidé de la province devrait baisser, passant de son niveau actuel de 9,7 milliards de dollars à 7,8 milliards de dollars à la fin de la période. Le déficit de fonctionnement devrait également baisser, passant du montant actuel de 5,4 milliards de dollars à 3 milliards de dollars d'ici 1994-1995.

En présumant qu'il y ait une croissance continue de l'économie, le gouvernement a l'intention d'éliminer le déficit de fonctionnement d'ici 1997-1998, résultat comparable à celui obtenu après la récession de 1981-1982. Pour atteindre son objectif, le gouvernement devra bien gérer le budget des dépenses.

Perspectives financières à moyen terme Tableau 7
(en milliards de dollars)

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Perspectives financières				
Recettes	43,0	47,2	51,9	57,0
Dépenses	52,8	56,1	60,3	64,8
Déficit consolidé	(9,7)	(8,9)	(8,4)	(7,8)
Immobilisations*	4,3	4,6	5,0	5,5
Déficit de fonctionnement	(5,4)	(4,5)	(3,8)	(3,0)
Indicateurs financiers				
Déficit en pourcentage du PIB	3,4	2,9	2,6	2,2
Déficit en pourcentage des recettes	22,6	18,9	16,2	13,7
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes	11,6	12,1	12,3	12,3

* Avant déduction de l'amortissement de 0,2, 0,4 et 0,7 milliards de dollars en 1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995.
Les chiffres ne font peut-être pas le compte exact en raison de leur arrondissement.

Ces perspectives financières sont basées sur les perspectives économiques à moyen terme exposées dans le document budgétaire B et tiennent compte de l'évolution des recettes et des dépenses en 1991-1992 dont fait état le présent budget.

Au cours de la période de prévisions, les recettes devraient augmenter en moyenne de 9,8 % par année. Une bonne partie de cette augmentation sera le résultat naturel de la croissance économique. Cependant, il se peut qu'on ait à prendre des mesures touchant les recettes pour atteindre le taux voulu. Le montant exact visé par de telles mesures dépendra de la croissance naturelle des recettes et du succès dans l'atteinte des objectifs en matière de croissance des dépenses.

Pour 1992-1993, on prévoit que les dépenses augmenteront de 6,3 %. Ce chiffre représente une baisse considérable par rapport au taux de 13,4 % établi pour 1991-1992. Cette baisse tient compte des facteurs suivants :

- une nouvelle méthode d'évaluation des programmes existants permettant de réaffecter les fonds aux domaines prioritaires;
- la diminution du taux d'inflation prévue pour l'Ontario;
- la baisse des taux d'intérêt prévue par le gouvernement fédéral;
- des taux de chômage moins élevés, lesquels entraînent des augmentations moins importantes du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale; et
- l'administration efficace de la prestation des services.

Pour les exercices 1993-1994 et 1994-1995, les dépenses totales (fonctionnement et immobilisations) devraient croître à un rythme moyen de 7,5 %, croissance analogue à celle du PIB de l'Ontario.

Au cours de la période de prévisions, les dépenses en immobilisations devraient augmenter à un taux supérieur au taux annuel moyen. Les dépenses en immobilisations totales vont passer de 4,3 milliards de dollars en 1991-1992 à 5,5 milliards de dollars en 1994-1995. Cette

augmentation témoigne de l'intention du gouvernement de renouveler l'infrastructure publique de la province, et comprend les fonds requis pour l'agrandissement des installations de transports en commun dans le cadre de l'initiative «Allons-y».

Si l'on se base sur les indicateurs financiers clés suivants, les perspectives financières témoignent d'une amélioration continue de la situation financière de la province :

- En pourcentage du PIB, le déficit va passer de 3,4 % en 1991-1992 à 2,2 % en 1994-1995.
- Le déficit en pourcentage des recettes provinciales diminuera, passant de 22,6 % en 1991-1992 à 13,7 % en 1994-1995. Ce pourcentage est bien inférieur à celui de 16,5 % enregistré en 1982-1983.
- En 1991-1992, 34 cents de chaque dollar de recettes du gouvernement du Canada sont consacrés au paiement des intérêts sur la dette publique. Pour l'Ontario, ce ratio est de 11,6 cents par dollar de recettes. Avec l'augmentation de la dette totale, la part des recettes qui y est consacrée passera à 12,3 cents en 1993-1994 et se stabilisera par la suite.

Comparaison des indicateurs financiers

Les résultats budgétaires de l'Ontario peuvent se mesurer au moyen d'indicateurs financiers communément utilisés. Le tableau C7 présente l'évolution des principaux indicateurs sur dix exercices. Le tableau a été révisé pour faire état du résultat de fonctionnement conformément au nouveau mode de présentation des immobilisations.

Le fonds de fonctionnement de l'Ontario

Le résultat de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, à l'exclusion des dépenses en immobilisations nettes. Il illustre dans quelle mesure le gouvernement finance ses dépenses de fonctionnement quotidiennes à même les recettes courantes.

En 1990-1991, en dépit d'une diminution de 2 999 millions de dollars par rapport au niveau prévu dans le plan budgétaire, l'Ontario a enregistré un excédent de fonctionnement de 155 millions de dollars. Pour 1991-1992, on prévoit un déficit de fonctionnement de 5 436 millions de dollars.

Fonds de fonctionnement de l'Ontario
de 1982-1983 à 1994-1995
en milliards de dollars

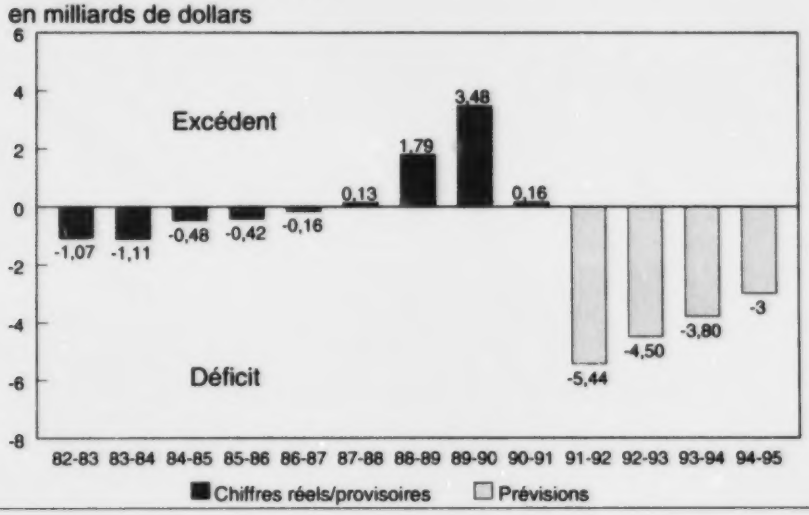

Excédent/déficit de l'Ontario

On estime à 3 045 millions de dollars le déficit de la province pour 1990-1991. Un déficit de 9 726 millions de dollars est prévu pour 1991-1992.

Excédent/Déficit de l'Ontario
de 1982-1983 à 1994-1995
en milliards de dollars

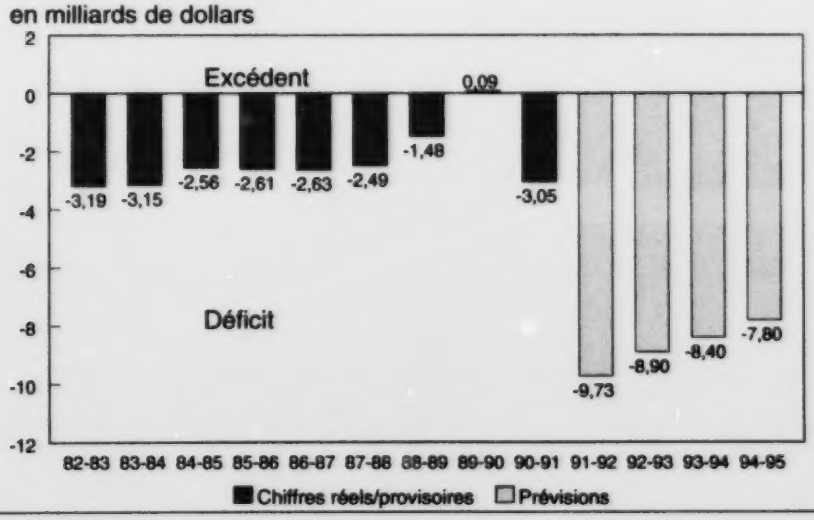

Endettement

On prévoit que les frais d'intérêt sur la dette publique de l'Ontario seront de 4 995 millions de dollars en 1991-1992, soit une augmentation de 679 millions de dollars ou 15,7 % par rapport à 1990-1991. Cette augmentation est attribuable aux déficits des exercices 1990-1991 et 1991-1992, lesquels exigent des emprunts plus importants à un rythme accéléré. Les frais de la dette de l'Ontario en pourcentage des recettes passeront de 9,9 % en 1990-1991 à 11,6 % en 1991-1992.

Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes de 1982-1983 à 1994-1995

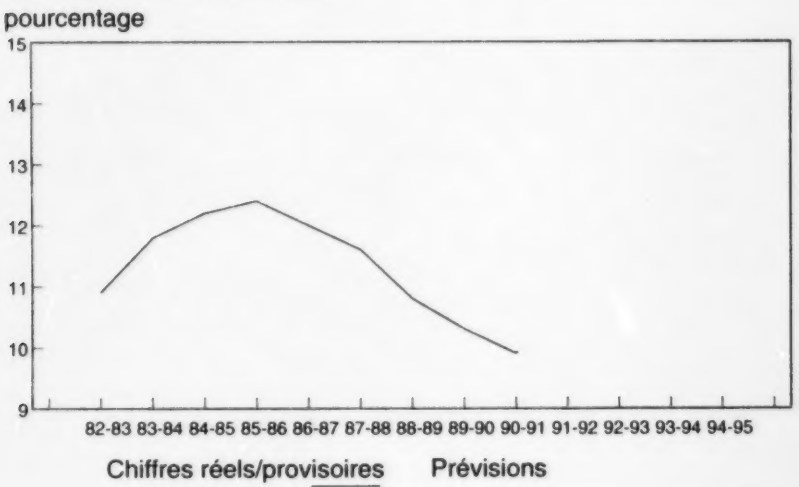

Fonds de fonctionnement

État des opérations financières
(en millions de dollars)

Tableau C1

Fonds de fonctionnement	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Recettes	41 692	43 470	43 035
Dépenses	38 210	43 315	48 471
Excédent (Déficit)	3 482	155	(5 436)
Financement :			
Nouveaux emprunts - nets (tableau C5)	(124)	2 832	9 165
Caisse d'épargne de l'Ontario et autres dépôts (tableau C5)	366	174	270
Financement net (tableau C5)	242	3 006	9 435
Remboursements d'emprunts nets (nouveaux emprunts nets) (tableau C6)	27	18	(59)
(Augmentation) Diminution des liquidités	(359)	21	350
Transfert au fonds des immobilisations[1]	(3 392)	(3 200)	(4 290)
Augmentation (Diminution) du déficit de fonctionnement accumulé	**(3 482)**	**(155)**	**5 436**

Voir les notes à la page 80.

Recettes
(en millions de dollars)

Tableau C2

	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers[2]	13 518	15 440	15 975
Taxe de vente au détail	8 549	8 177	7 960
Imposition réciproque	133	112	2
Impôt des corporations	4 720	3 798	3 170
Impôt-santé des employeurs	477	2 662	2 665
Impôt sur l'exploitation minière	197	116	130
Taxe sur l'essence	1 356	1 423	1 600
Taxe sur les carburants	348	339	370
Taxe sur le tabac	770	875	1 040
Droits de cession immobilière	701	432	450
Taxe sur le pari mutuel	83	83	85
Impôt sur le revenu des sociétés de services publics	103	49	35
Impôt sur les concentrations commerciales	53	101	110
Autres recettes fiscales	7	5	5
	31 015	33 612	33 597
Autres recettes			
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	640	650	665
Droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire	614	665	680
Droits et permis de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	427	447	497
Autres droits et permis	308	474	495
Bénéfices des loteries	491	470	440
Intérêts des dotations en capital	467	538	460
Redevances	193	187	205
Facturation des services publics	134	141	145
Ventes et locations	113	96	120
Amendes	120	150	180
Recouvrements	63	50	32
Remboursements	168	132	107
Primes de l'Assurance-santé de l'Ontario	1 394	5	0
Divers	181	74	75
	5 313	4 079	4 101
Paiements du gouvernement fédéral			
Financement des programmes établis	2 616	2 140	2 202
Services de soins prolongés	491	504	512
Régime d'assistance publique du Canada	1 762	2 481	1 984
Loi nationale sur la formation professionnelle	109	112	116
Expansion du bilinguisme	57	69	66
Loi des jeunes contrevenants	56	57	68
Recyclage professionnel	51	47	57
Autres	222	369	332
	5 364	5 779	5 337
Total	**41 692**	**43 470**	**43 035**

Voir les notes à la page 80.

Dépenses de fonctionnement[3] (en millions de dollars) Tableau C3

Ministère	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Agriculture et Alimentation	477	555	576
Procureur général	481	561	628
Commission de régie interne[4]	101	165	131
Affaires civiques	42	47	58
Collèges et Universités	2 626	2 858	3 062
Services sociaux et communautaires	4 955	6 338	8 142
Consommation et Commerce	153	173	187
Services correctionnels	469	544	581
Culture et Communications	268	285	301
Office des affaires des personnes handicapées	5	6	6
Éducation	5 013	5 439	6 033
Énergie	26	33	44
Environnement	320	376	434
Bureaux du corps exécutif[5]	17	19	17
Institutions financières	40	56	60
Office des affaires francophones	4	4	4
Services gouvernementaux	470	467	518
Bureau de la région du grand Toronto	2	4	3
Santé	13 525	15 156	16 763
Logement	407	549	764
Industrie, Commerce et Technologie	138	192	192
Fonds de technologie	72	79	81
Affaires intergouvernementales	4	5	8
Travail	138	163	363
Conseil de gestion	50	62	83
Imprévus	-	-	195
Affaires municipales	955	1 000	1 057
Secrétariat des affaires autochtones	6	6	23
Richesses naturelles	526	583	589
Développement du Nord et des Mines	99	113	108
Revenu	825	873	897
Office des affaires des personnes âgées	6	5	6
Formation professionnelle	239	244	265
Solliciteur général	454	536	582
Tourisme et Loisirs	141	152	153
Transports	728	811	849
Garantie de la SDTU	-	407	-
Trésor et Économie	30	35	45
StadCo	-	322	-
Projets de développement économique	35	35	39
Intérêt sur la dette publique	4 284	4 316	4 995
Bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine	17	19	25
Paiements anticipés :			
Éducation[6]	140	56	(196)
Santé	334	(334)	-
Affaires municipales	(413)	-	-
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	(200)
Total	**38 210**	**43 315**	**48 471**

Voir les notes à la page 80.

Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux (fonctionnement)
(en millions de dollars)

Tableau C4

	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Paiements de transfert conditionnels			
Subventions aux conseils scolaires			
Subventions générales	4 161	4 522	4 889
Aide sociale			
Aide sociale générale	794	1 234	2 026
Foyers pour personnes âgées	290	316	343
Bien-être de l'enfance	278	301	346
Garderies	180	217	269
Autres	80	98	133
Transports			
Études portant sur le réseau routier	1	2	1
Transports en commun	203	226	250
Aéroports	1	1	1
Environnement	18	20	33
Santé			
Circonscriptions sanitaires locales	159	186	205
Autres	53	56	61
Logement	117	152	193
Agriculture	146	149	154
Offices de protection de la nature	24	26	29
Conseils de bibliothèques	41	41	43
Loisirs	9	9	9
Affaires municipales	6	8	7
Autres	17	19	21
	6 578	7 583	9 013
Paiements de transfert inconditionnels			
Paiements tenant lieu d'impôts	111	122	125
Subventions inconditionnelles	862	902	947
Autres subventions inconditionnelles	9	7	16
	982	1 031	1 088
Total des paiements de transfert affectés	7 560	8 614	10 101
Paiements anticipés[7]	(413)	0	0
Total des paiements de transfert	**7 147**	**8 614**	**10 101**

Voir les notes à la page 80.

Financement
(en millions de dollars)

Tableau C5

	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Dette			
Nouveaux emprunts :	1 882	3 520	9 804
	1 882	3 520	9 804
Remboursements :			
Régime de pensions du Canada	(446)	(476)	(498)
Caisse de retraite des enseignants	(189)	(173)	(44)
Caisse de retraite des fonctionnaires	(712)	(30)	(87)
Public	(650)	-	-
Autres	(9)	(9)	(10)
	(2 006)	(688)	(639)
Nouveaux emprunts nets (Remboursements nets)	(124)	2 832	9 165
Caisse d'épargne de l'Ontario - dépôts nets	315	132	214
Autres dépôts - nets	51	42	56
Financement net (Remboursements nets)	**242**	**3 006**	**9 435**

Emprunts et placements
(en millions de dollars)

Tableau C6

	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Remboursements			
Sociétés de développement de l'Ontario	57	51	38
Conseils scolaires	34	27	23
Projets environnementaux	24	27	20
Débentures pour le drainage agricole	23	21	21
Autres	29	34	29
	167	160	131
Nouveaux emprunts			
Prêts de développement	69	57	77
Projets environnementaux	33	71	102
Débentures pour le drainage agricole	13	14	11
Autres	25	-	-
	140	142	190
Remboursements d'emprunts nets (Nouveaux emprunts nets)	**27**	**18**	**(59)**

Fonds des immobilisations

État des opérations financières
(en millions de dollars)

Tableau C1(A)

Fonds des immobilisations[1]	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Recettes	-	-	-
Dépenses	3 392	3 200	4 290
Déficit	(3 392)	(3 200)	(4 290)
Financement :			
Transfert du fonds de fonctionnement	3 392	3 200	4 290
Augmentation du déficit accumulé du fonds des immobilisations	**3 392**	**3 200**	**4 290**

Voir les notes à la page 80.

Dépenses en immobilisations[3]
(en millions de dollars)

Tableau C3(A)

Ministère	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Agriculture et Alimentation	32	23	21
Procureur général	11	4	12
Commission de régie interne[4]	2	-	-
Affaires civiques	5	8	10
Collèges et Universités	110	115	199
Services sociaux et communautaires	106	102	122
Consommation et Commerce	5	-	-
Services correctionnels	4	2	8
Culture et Communications	45	38	32
Office des affaires des personnes handicapées	2	2	3
Éducation	310	332	419
Énergie	7	13	23
Environnement	179	212	266
Bureaux du corps exécutif[5]	-	-	-
Institutions financières	1	-	-
Office des affaires francophones	-	-	-
Services gouvernementaux	202	231	322
Bureau de la région du grand Toronto	-	-	-
Santé	262	194	250
Logement	115	107	133
Industrie, Commerce et Technologie	4	3	32
Fonds de technologie	-	-	-
Affaires intergouvernementales	-	-	-
Travail	-	-	-
Conseil de gestion	1	-	-
Imprévus	-	-	-
Affaires municipales	19	16	36
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	21
Richesses naturelles	61	84	90
Développement du Nord et des Mines	220	244	261
Revenu	-	-	-
Office des affaires des personnes âgées	2	3	3
Formation professionnelle	1	-	-
Solliciteur général	44	37	28
Tourisme et Loisirs	44	52	69
Transports	1 582	1 778	2 018
Trésor et Économie	-	-	-
Projets de développement économique	16	10	12
Bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine	-	-	-
Paiements anticipés :			
Collèges et Universités	-	(110)	-
Éducation	-	(300)	-
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	(100)
Total	**3 392**	**3 200**	**4 290**

Voir les notes à la page 80.

Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux (immobilisations)
(en millions de dollars)

Tableau C4(A)

	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
Paiements de transfert conditionnels			
Subventions aux conseils scolaires	310	332	419
Aide sociale			
Foyers pour personnes âgées	12	20	35
Services aux enfants et autres	17	13	12
Transports			
Réseau routier	674	745	836
Transports en commun	180	175	247
Autres	12	11	14
Environnement	171	200	257
Logement	7	8	12
Agriculture	6	5	3
Offices de protection de la nature	25	29	24
Loisirs	29	34	31
Affaires municipales	17	18	36
Autres	23	28	49
Total des paiements de transfert affectés	1 483	1 618	1 975
Paiements anticipés[6]	0	(300)	0
Total des paiements de transfert	**1 483**	**1 318**	**1 975**

Voir les notes à la page 80.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Opérations financières				
Recettes	19 367	21 412	23 893	26 240
Dépenses				
Fonctionnement	20 434	22 523	24 373	26 655
Immobilisations	2 122	2 042	2 079	2 199
(Déficit) Excédent de fonctionnement	(1 067)	(1 111)	(480)	(415)
Déficit du fonds des immobilisations	(2 122)	(2 042)	(2 079)	(2 199)
(Déficit) Excédent total	(3 189)	(3 153)	(2 559)	(2 614)
Déficit accumulé	16 922	20 075	22 634	25 248
Financement net (Remboursements nets)	2 601	3 451	2 635	2 863
Dette totale incluant Caisse d'épargne de l'Ontario et autres dépôts (sans Ontario Hydro)	23 955	27 406	30 041	32 904
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché[9]	137 310	151 945	171 499	183 561
Revenu personnel[9]	122 443	131 947	146 193	156 293
Population en juin (en milliers)	8 703	8 798	8 902	9 006
Dette totale par habitant (en dollars)	2 752	3 115	3 375	3 654
Revenu personnel par habitant (en dollars)	14 069	14 997	16 422	17 354
Dépenses en pourcentage du PIB	16,4	16,2	15,4	15,7
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes	10,9	11,8	12,2	12,4
Dette totale en pourcentage du PIB	17,4	18,0	17,5	17,9
Montant cumulatif net des emprunts pour Ontario Hydro				
É.-U.	6 058	6 487	7 206	7 189
RPC	1 000	1 000	1 000	1 000
Passif éventuel (surtout Ontario Hydro)	11 122	12 711	14 220	15 963

Voir les notes à la page 80.

Tableau C7

1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	Chiffres provisoires 1990-1991	Plan 1991-1992
29 544	32 453	37 256	41 692	43 470	43 035
29 705	32 319	35 467	38 210	43 315	48 471
2 473	2 623	3 268	3 392	3 200	4 290
(161)	134	1 789	3 482	155	(5 436)
(2 473)	(2 623)	(3 268)	(3 392)	(3 200)	(4 290)
(2 634)	(2 489)	(1 479)	90	(3 045)	(9 726)
27 882	30 371	31 850	31 760	34 805	44 531
2 199	1 878	2 033	242	3 006	9 435
35 103	36 981	39 014	39 256	42 262	51 697
201 480	223 975	249 629	272 052	281 415	282 991
169 267	186 883	208 158	228 882	246 146	253 102
9 113	9 265	9 431	9 590	9 743	9 892
3 852	3 991	4 137	4 093	4 338	5 226
18 574	20 171	22 072	23 867	25 264	25 587
16,0	15,6	15,5	15,3	16,5	18,6
12,0	11,6	10,8	10,3	9,9	11,6
17,4	16,5	15,6	14,4	15,0	18,3
6 667	6 033	5 692	5 150	5 049	n.d.
1 119	1 508	2 097	2 748	2 748	n.d.
17 603	18 595	20 559	21 490	26 029	n.d.

Notes

1. Le fonds des immobilisations a été créé le 1er avril 1991. Les dépenses en immobilisations d'exercices antérieurs ont été incluses uniquement aux fins de comparaison. Aucun chiffre n'est indiqué pour les contributions annuelles des ministères puisque cette exigence n'entre en vigueur qu'en 1992-1993. Pour de plus amples renseignements, voir le document budgétaire D.
2. Moins les crédits d'impôts de 378 millions de dollars en 1989-1990 et de 380 millions de dollars pour les exercices 1990-1991 et 1991-1992.
3. Les chiffres des années antérieures ont été retraités afin de correspondre à la structure actuelle du gouvernement et à la nouvelle présentation adoptée en 1991-1992.
4. Comprend les bureaux de l'Assemblée législative, du directeur général des élections, de l'ombudsman de l'Ontario et du vérificateur provincial.
5. Comprend les bureaux du Conseil des ministres et du lieutenant-gouverneur ainsi que le Cabinet du Premier ministre.
6. Pour l'exercice 1989-1990, 140 millions de dollars affectés au paiement spécial à la Caisse de retraite des enseignants ont été avancés à partir du budget de 1990-1991. Pour ce dernier exercice, 196 millions de dollars ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1991-1992.
7. Pour 1988-1989, 413 millions de dollars destinés aux subventions inconditionnelles ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1989-1990.
8. Pour l'exercice 1988-1989, 300 millions de dollars affectés aux subventions d'immobilisations scolaires ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1989-1990. Pour ce dernier exercice, les 300 millions de dollars destinés aux immobilisations scolaires ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1990-1991.
9. Le produit intérieur brut (PIB) et le revenu des particuliers sont calculés sur une année civile. Les montants qui apparaissent dans la colonne d'un exercice financier représentent l'année civile qui précède.

Sources de recettes (pourcentage du total) de 1987-1988 à 1991-1992

en milliards de dollars

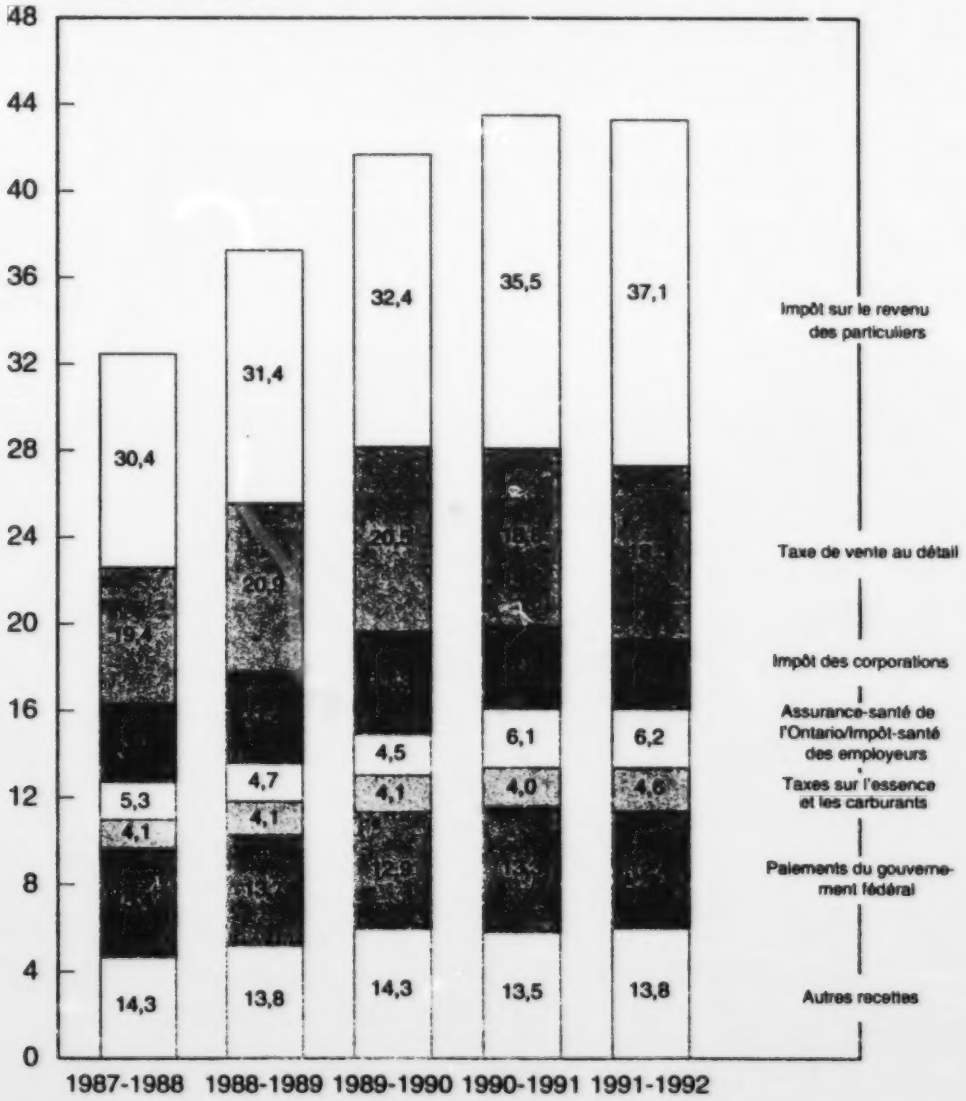

Affectation des dépenses de fonctionnement (pourcentage du total) de 1987-1988 à 1991-1992

en milliards de dollars

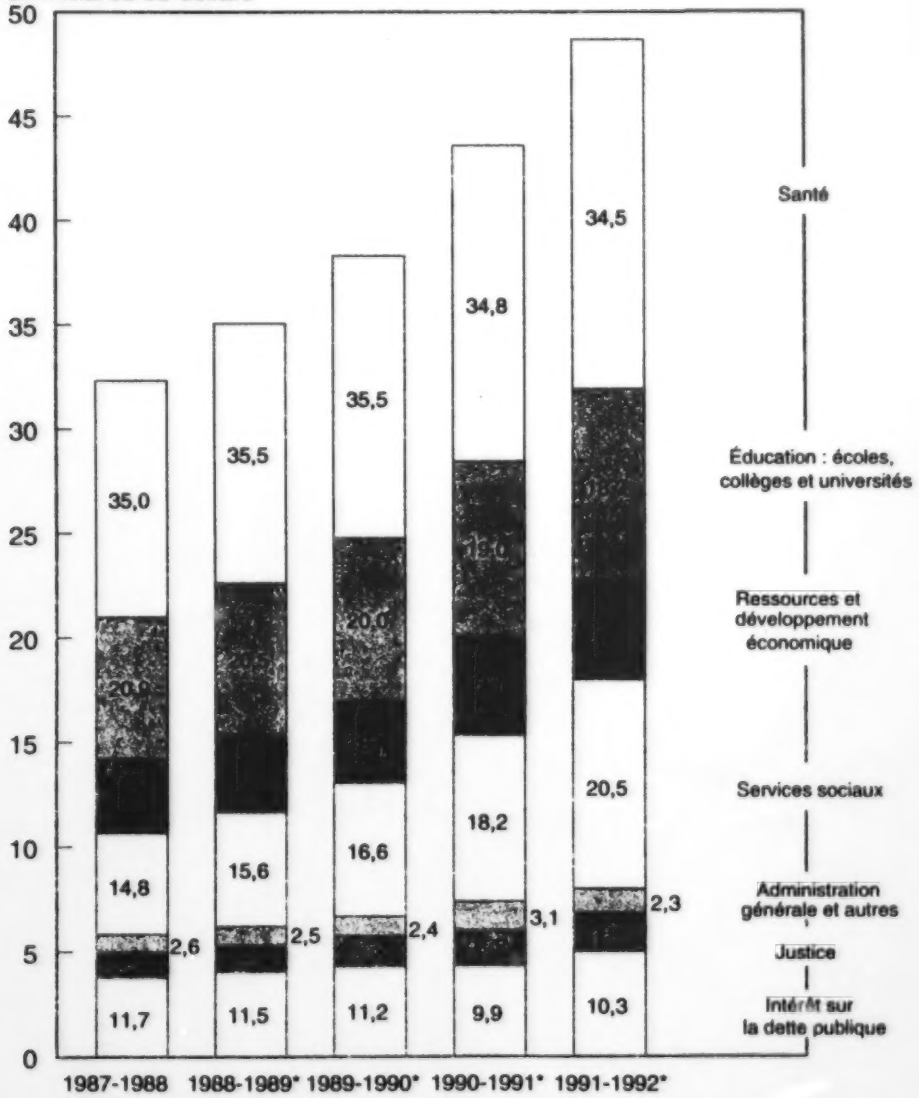

* Exception faite des paiements anticipés.

Affectation des dépenses en immobilisations (pourcentage du total) de 1987-1988 à 1991-1992

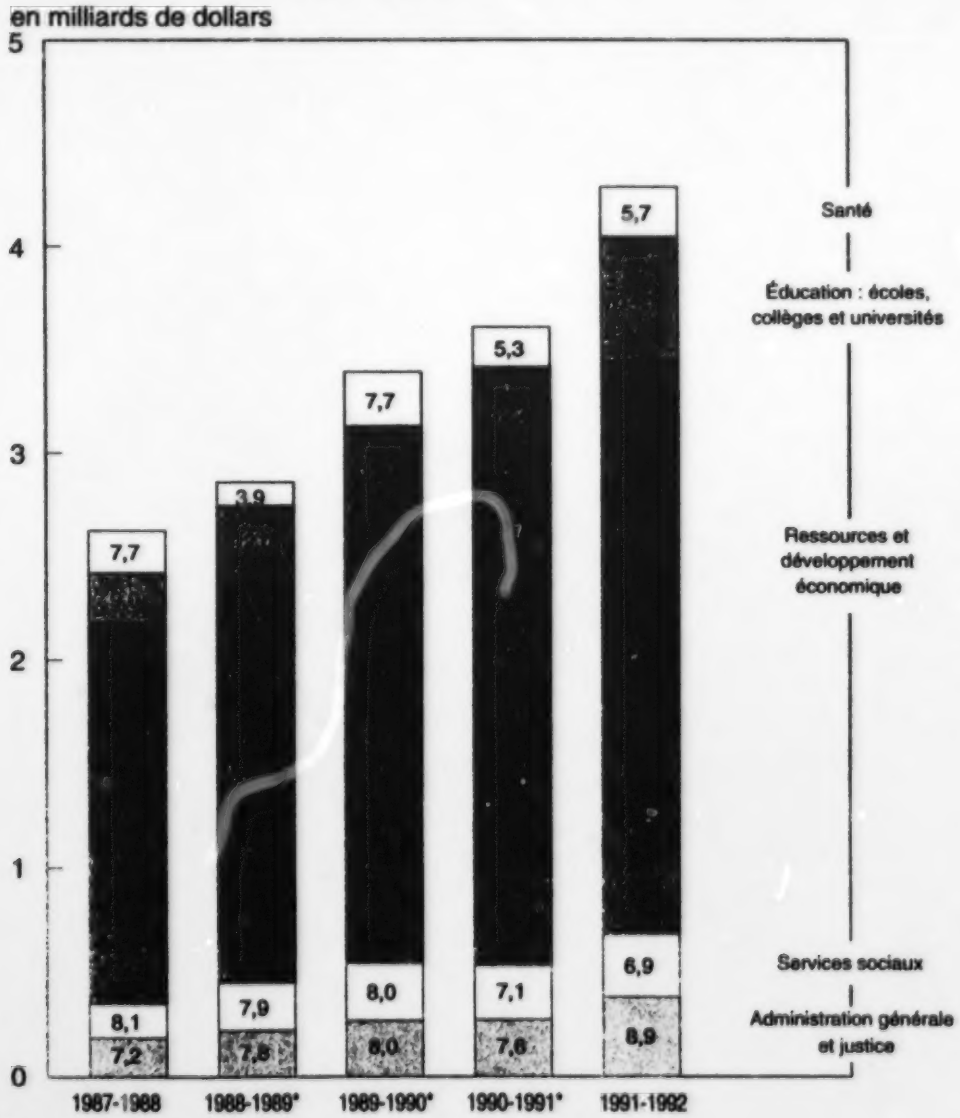

* Exception faite des paiements anticipés.

Provenance du dollar budgétaire en 1991-1992

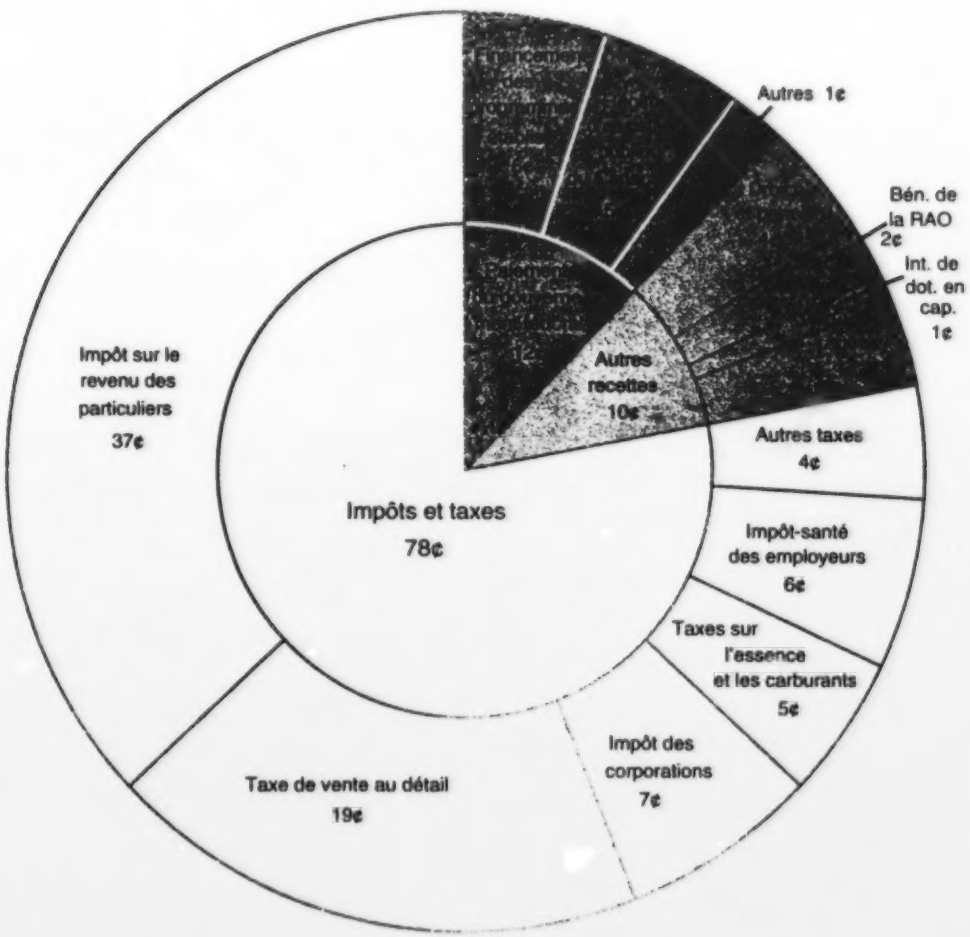

Le dollar budgétaire : Dépenses totales en 1991-1992*

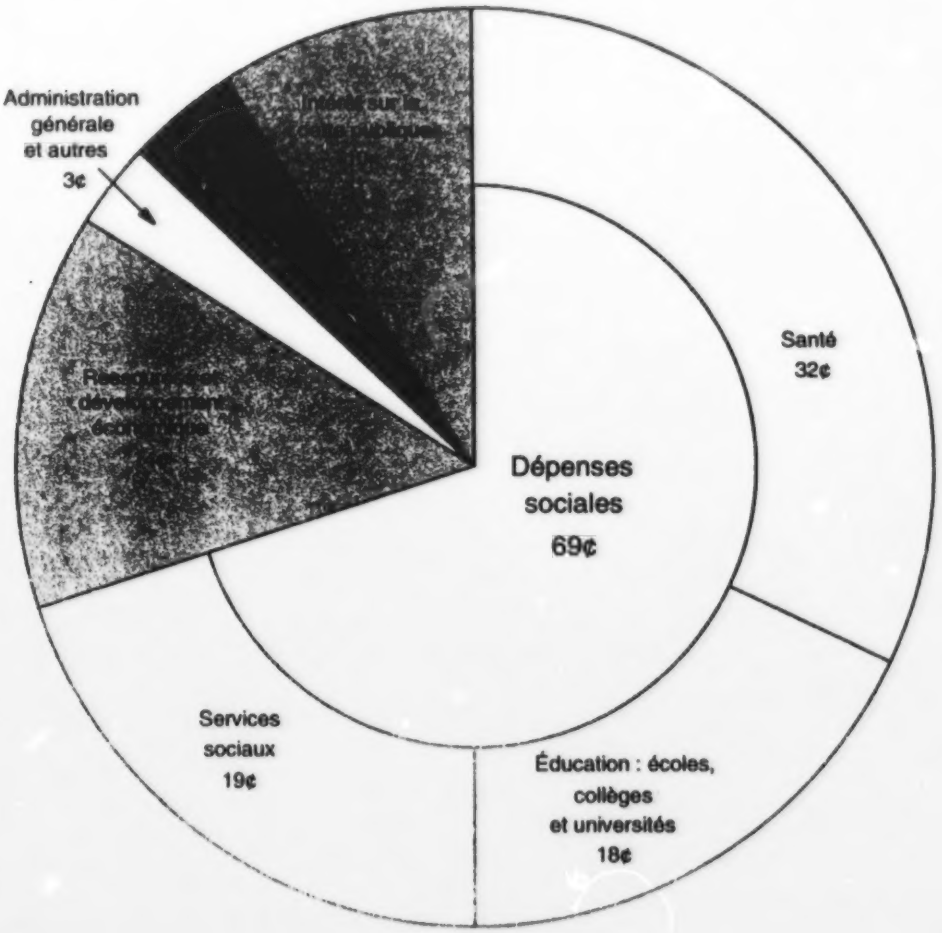

* Exception faite des paiements anticipés.

DOCUMENT BUDGÉTAIRE D

Le fonds des immobilisations de l'Ontario

Introduction

Les investissements publics dans l'infrastructure apportent une contribution importante au développement économique et communautaire en Ontario. Les montants que le gouvernement affecte aux routes, écoles, hôpitaux et autres installations publiques ont un effet positif sur la croissance actuelle et à venir dans la province.

En 1991-1992, le gouvernement provincial dépensera environ 4,3 milliards de dollars pour l'aménagement et l'amélioration d'installations publiques. Il s'agit là d'un investissement considérable en période de récession, mais qui prend une valeur économique et sociale ne se limitant pas au présent exercice. Ces installations constituent un avantage public à long terme.

Les investissements publics en capital «humain», tels que les dépenses pour l'éducation et la formation qui accroissent les compétences et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre, favorisent aussi le développement économique et social à long terme.

Dans les budgets antérieurs de l'Ontario, les dépenses en immobilisations s'inscrivaient dans le cadre des dépenses de fonctionnement du gouvernement au cours de l'année où elles étaient engagées. Cette méthode comptable ne tenait pas compte des avantages qui découlent des dépenses en immobilisations avec le temps.

Selon bon nombre d'observateurs dans les domaines économique et financier, un budget des immobilisations distinct permet de reconnaître l'importance des dépenses en immobilisations et favorise une meilleure planification de ces dernières.

Le gouvernement provincial a décidé de mettre sur pied un fonds des immobilisations. Le présent document explique les raisons justifiant cette décision. Il définit aussi ce qui constitue une immobilisation et tente de répondre aux questions actuelles et futures sur la comptabilité des dépenses en immobilisations. En conclusion, il donne certains détails concernant la nouvelle méthode comptable.

Le rôle des investissements dans les immobilisations de l'Ontario

Immobilisations - Avantages

Les gouvernements investissent dans un grand nombre d'éléments d'actif corporel essentiels au bon fonctionnement de notre société. En plus des installations énumérées précédemment, mentionnons les ponts, métros, logements sociaux, palais de justice et établissements correctionnels, musées, bibliothèques et centres récréatifs.

Plusieurs de ces installations sont essentielles à une saine croissance économique. Les immobilisations scolaires apportent un soutien physique au système éducatif ontarien. De même, les palais de justice soutiennent notre système judiciaire, et les hôpitaux, notre système de santé.

Les dépenses en immobilisations du secteur public revitalisent l'activité économique et améliorent la productivité en augmentant le rendement des investissements privés. Par exemple, des investissements dans le réseau des transports assurent la distribution efficace et rentable des biens et services. De même, l'affectation de deniers publics à la viabilisation des terrains permet la construction de logements abordables et le développement industriel.

Les investissements du gouvernement dans les immobilisations ont des effets directs sur les entreprises privées. Par exemple, l'octroi de contrats d'aménagement et d'entretien de routes stimule l'emploi au sein des entreprises de construction et des firmes d'ingénierie.

Immobilisations - Tendances

Par rapport aux investissements privés, les dépenses de la province consacrées aux immobilisations ont diminué de façon significative depuis 30 ans.

Au début des années 1960, les dépenses en immobilisations représentaient près de 10 % des investissements privés. Ce pourcentage a diminué graduellement, surtout vers la deuxième moitié des années 1980. En 1989, les dépenses en immobilisations du gouvernement provincial comptaient pour moins de 4 % du total des investissements privés.

La part la plus importante des dépenses en immobilisations des années 1960 s'inscrivait dans le cadre d'un ambitieux programme d'expansion, surtout dans les domaines de l'éducation et des transports. Le "baby boom" a nécessité la construction de nouvelles écoles. L'ère spatiale a suscité un intérêt pour les nouvelles technologies, entraînant la mise sur pied de collèges d'arts appliqués et de technologie. L'apparition de nouvelles collectivités et la croissance et le développement de celles qui existaient déjà ont eu pour effet de créer des besoins en matière de viabilisation des terrains et d'aménagement de nouvelles routes et autoroutes.

La baisse des investissements, non pas en dollars mais en pourcentage relatif, au cours des deux décennies suivantes témoigne d'une

réorientation des dépenses gouvernementales vers les services axés vers l'être humain au détriment des services d'ordre matériel. La plus grande part de l'infrastructure publique requise étant en place, on a alors cru que l'Ontario pouvait se permettre de porter son attention vers d'autres services.

Cependant, dans les années 1990, il est maintenant évident que certains éléments de notre infrastructure vieillissante requièrent une injection importante de nouveaux capitaux afin que la population de l'Ontario puisse continuer à être bien desservie à l'avenir.

Il est aussi de plus en plus évident que le climat économique et social a changé et que cela exige la mise en place de nouveaux types d'infrastructure et de nouvelles méthodes de gestion de la croissance. Par exemple, les préoccupations du public face à l'environnement nous obligent à envisager de quelle façon l'infrastructure pourrait servir à favoriser certaines activités, telles que la conservation de l'énergie et la réduction de la pollution.

Investissements dans les immobilisations du gouvernement de l'Ontario de 1961 à 1989 (pourcentage des investissements privés)

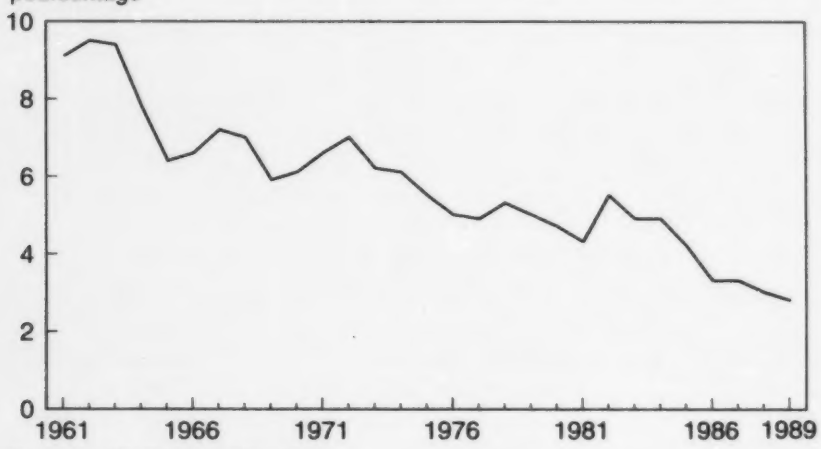

Source : Statistique Canada.

Capital humain

Lorsqu'on parle d'investissements à long terme, on pense habituellement aux immobilisations, c'est-à-dire aux biens physiques. Cependant, les dépenses en capital humain devraient aussi faire l'objet d'une planification et être administrées en tant qu'investissements produisant des avantages économiques et sociaux à long terme.

Le gouvernement de l'Ontario fait des investissements importants, de façon continue, dans le développement du capital humain de la province. En effet, la croissance soutenue de notre économie repose sur une solide base de travailleurs dynamiques.

Ce sont les personnes qui font fonctionner l'économie. Il y a quelques années, on a prédit que la machine remplacerait les êtres humains à l'ère de la technologie. Dans certaines catégories d'emploi, les machines ont bel et bien remplacé l'humain. Cependant, la vaste majorité des gens s'accordent pour dire que la clé de la croissance et de la prospérité est une main-d'oeuvre scolarisée, adaptable, motivée et compétente.

L'un des principaux défis sur le plan économique auquel l'Ontario doit faire face dans la nouvelle économie mondiale est d'assurer que les travailleurs reçoivent la formation dont ils ont besoin. Alors que l'économie subit une restructuration fondamentale, la formation devient un outil important en vue d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter pour faire face à la nouvelle concurrence.

Les investissements dans le capital humain ont aussi d'importantes répercussions à long terme sur les revenus des travailleurs et sur l'équité socio-économique. Des rapports préparés par le Conseil du premier ministre sur la technologie et l'Organisation de coopération et de développement économique ont lié un accroissement de la productivité à une plus grande équité au sein de la main-d'oeuvre[1].

Il va sans dire que les investissements dans le capital humain jouent un rôle primordial dans la croissance économique. Il est par contre plus difficile de déterminer comment nous pouvons évaluer cette contribution. Il n'existe actuellement aucune méthode généralement reconnue d'évaluation de l'investissement dans le capital humain[2].

Cette évaluation pose des problèmes parce qu'il est difficile de faire une distinction entre les investissements qui maintiennent la base des connaissances productives de notre société et ceux qui l'augmentent. Les difficultés de ce genre doivent être résolues avant la mise en application de nouvelles méthodes comptables et d'évaluation. En conséquence, il serait prématuré à l'heure actuelle d'inclure des chiffres relatifs au capital humain dans le fonds des immobilisations.

Le financement des investissements dans les immobilisations de l'Ontario

Étant donné que les avantages des investissements du gouvernement dans l'infrastructure se font sentir à long terme et que ces derniers ont des répercussions sur le plan social et pour le secteur privé, il est tout indiqué d'envisager le financement des dépenses en immobilisations à partir d'emprunts plutôt qu'à partir de recettes fiscales pour l'exercice en cours.

Il est crucial, pour assurer le niveau d'investissements approprié, d'avoir en main de bons outils financiers montrant le lien entre les emprunts et

1 Pour plus de détails, consulter : Conseil du premier ministre sur la technologie, *Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie globale*, Toronto, 1990; et Organisation de coopération et de développement économique, Le marché du travail : *Quelles politiques pour les années 1990?*, Paris, 1990.

2 Pour plus de détails, voir D.A.L. Auld, *Budget Reform: Should there be a Capital Budget for the Public Sector?*, C.D. Howe Institute, Toronto, 1985.

les dépenses en immobilisations. Toutefois, puisque les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations sont comptabilisées ensemble, selon la méthode actuelle de budgétisation, l'importante relation entre les immobilisations et les emprunts n'est pas mise en lumière.

Pratiques du secteur privé et d'autres autorités législatives

Dans le secteur privé, les investissements dans les actifs corporels sont capitalisés à l'achat et inclus dans le bilan de la société. Ces actifs sont ensuite imputés aux dépenses d'exploitation en tant qu'amortissements liés aux avantages économiques futurs que doit en retirer la société.

La plupart des gouvernements nord-américains comptabilisent séparément les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement. Depuis 1968, l'Ontario a imputé les coûts des immobilisations aux dépenses de l'exercice au cours duquel ces derniers ont été subis. Les états financiers ne tenaient donc pas compte des avantages futurs. Au contraire, aux fins de la comptabilité, on présumait que ces actifs étaient consommés immédiatement et entièrement.

Le secteur privé et les gouvernements ont adopté des méthodes comptables différentes et ce, pour diverses raisons. Mentionnons les suivantes :

- Ce n'est pas le gouvernement qui profite des avantages qui découlent des investissements dans les immobilisations, mais plutôt l'ensemble de la communauté.
- Les immobilisations publiques servent à fournir des services, qui sont souvent offerts aux usagers gratuitement ou à un coût moindre que leur coût réel.
- La majeure partie des investissements dans les immobilisations du gouvernement se fait par le biais des paiements de transfert, et non de titres de participation.

À cause de ces différences, le gouvernement ne peut pas adopter les méthodes utilisées dans le secteur privé pour comptabiliser ses dépenses en immobilisations. Cependant, il est possible d'appliquer une méthode modifiée du secteur privé, méthode selon laquelle les investissements dans les immobilisations sont comptabilisés séparément.

La planification et le financement des investissements dans les immobilisations

Les dépenses en immobilisations peuvent jouer le rôle de mécanisme servant à contrebalancer les fluctuations cycliques des investissements du secteur privé. Ainsi, au cours des périodes de récession, lorsque les investissements des entreprises subissent une importante baisse, des investissements publics financés par des emprunts peuvent réussir à stimuler les investissements dans leur ensemble.

Les dépenses de 4,3 milliards de dollars en immobilisations prévues dans le budget 1991 visent à renouveler l'infrastructure de l'Ontario, renouvellement qui s'impose d'ailleurs, et à faire contrepoids à certaines conséquences du ralentissement économique actuel.

Au moment où la reprise s'amorce, l'infrastructure doit être en place pour répondre aux besoins créés par l'accroissement de l'activité économique. Si on la laisse se détériorer durant la récession, cela pourrait limiter la vigueur et l'envergure de la reprise.

Le gouvernement ontarien a accru ses dépenses en immobilisations au cours des récessions antérieures. Ces dernières sont passées de 1,4 milliard de dollars en 1981 à 2,1 milliards de dollars en 1983, soit une augmentation d'environ 48 %. Le pourcentage des dépenses en immobilisations par rapport aux dépenses totales est passé de 8,5 à 9,4 % au cours de cette période.

Tel que mentionné précédemment, les dépenses en immobilisations de l'Ontario se présentent maintenant comme dépenses de fonctionnement du gouvernement au cours de l'année où elles sont engagées. Lorsque les recettes subissent des pressions, il est souvent plus simple de différer les dépenses en immobilisations que de réduire la prestation de services et les paiements à la population. Par contre, le fait de différer les dépenses en immobilisations peut mettre en péril le développement de l'infrastructure publique essentielle pour soutenir la prospérité de l'Ontario dans les années à venir.

Une nouvelle orientation

Dans le cadre d'une nouvelle méthode de planification des investissements dans les immobilisations, on devrait faire état de la situation financière générale de la province, y compris du déficit ou de l'excédent consolidés pour les dépenses de fonctionnement et en immobilisations. On devrait aussi tenir compte de la nécessité de maintenir les investissements dans les immobilisations et de partager le fardeau fiscal entre ceux qui en tirent profit maintenant et qui en profiteront dans les années à venir.

En vue d'établir une nette distinction entre les dépenses de fonctionnement et en immobilisations et de permettre de futures améliorations à la planification stratégique des dépenses en immobilisations, le gouvernement de l'Ontario a établi des fonds distincts pour les immobilisations et le fonctionnement pour l'exercice 1991-1992.

Au cours de l'année, on présentera des modifications à la *Loi sur l'administration financière* en vue d'établir ces fonds sous l'égide du Trésor.

Définition des immobilisations

On a défini les dépenses qui entreront dans le fonds des immobilisations pour l'exercice 1991-1992. Cependant, cette définition peut être modifiée si l'expérience acquise et les études faites nous en démontrent la nécessité.

Les investissements qui feront partie du fonds des immobilisations au cours de l'exercice 1991-1992 comprennent les dépenses importantes liées à l'acquisition d'actifs durables pour l'infrastructure publique. Les dépenses en immobilisations seront engagées pour l'acquisition ou l'aménagement de l'infrastructure, soit directement par l'entremise des dépenses provinciales pour les activités générales du gouvernement, soit indirectement par le truchement des paiements de transfert.

L'infrastructure englobera des actifs corporels des catégories suivantes :

- les terrains et immeubles, et
- les principales constructions et installations publiques contribuant à la croissance et à l'activité économiques.

Cette définition ne comprend pas les investissements dans le matériel, sauf celui utilisé pour l'aménagement initial de l'infrastructure. Cela est dû à la durée d'utilisation relativement courte du matériel.

Les améliorations et ajouts importants aux constructions existantes s'inscrivent dans le cadre de cette définition mais, conformément aux principes comptables généralement reconnus, les réparations et l'entretien régulier seront imputés au fonds de fonctionnement.

Le nouveau fonds des immobilisations

La création de fonds distincts pour les immobilisations et le fonctionnement exigera la mise en place de processus budgétaires et de prévisions distincts pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement. Il y aura un budget séparé pour chaque type de dépenses, appuyé par un seul Budget des dépenses dans lequel ces dépenses seront divisées par ministère, programme et activité.

Les Comptes publics pour l'exercice 1991-1992 montreront la situation financière consolidée de la province et renfermeront les états financiers pour les fonds de fonctionnement et des immobilisations.

Le fonds des immobilisations investira dans l'infrastructure de l'Ontario par le biais de paiements pour les projets d'immobilisations approuvés au cours du processus de prévisions budgétaires des dépenses.

L'argent circulera du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations de la façon suivante :

- emprunts requis auprès du fonds de fonctionnement pour le financement des projets d'immobilisations;
- paiements des ministères constituant leur part des emprunts pour les projets d'immobilisations; ces paiements reposeront initialement sur le financement linéaire des dépenses en immobilisations pour une période de 20 ans;
- paiement de l'intérêt sur la dette à partir du fonds de fonctionnement en vue de couvrir le coût du service de la dette.

Conclusion : Avantages et défis

Les Comptes publics de l'Ontario renfermeront les chiffres relatifs aux fonds de fonctionnement et des immobilisations; les usagers de l'information financière pourront ainsi voir clairement l'effet des deux catégories de dépenses sur la dette contractée par la province à ses propres fins ainsi que sur le déficit total de la province pour l'exercice. Le tableau 1 illustre l'effet de ces chiffres.

Effet du fonds des immobilisations sur la dette et le déficit **Tableau 1**
(en millions de dollars)

	1991-1992		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Chiffres consolidés
Dépenses	48 471	4 290	52 761
Déficit	5 436	4 290	9 726
Dette contractée par la province à ses propres fins	47 407	4 290	51 697

L'excédent ou le déficit des fonds de fonctionnement et des immobilisations seront démontrés clairement. La mise en place de fonds distincts vise à améliorer la façon dont l'information comptable est transmise; la situation financière réelle de la province ne sera pas camouflée.

Il faudra puiser annuellement dans le fonds de fonctionnement les montants servant au paiement de l'intérêt sur la dette et au remboursement du principal conformément à des échéances fixes. Cette exigence fera en sorte que les dépenses en immobilisations seront financées par le fonds de fonctionnement sur une période plus étroitement reliée aux avantages qui en résulteront. En outre, on disposera de renseignements précis sur le mode de financement des immobilisations.

En connaissant les chiffres exacts de l'excédent ou du déficit de fonctionnement, le gouvernement pourra mieux administrer les dépenses de fonctionnement et la politique budgétaire et décider s'il y a lieu de maintenir ou de modifier une situation déficitaire ou excédentaire. En outre, la nouvelle méthode comptable démontrera les effets de la récession et de la croissance économique sur les finances de la province et mettra en lumière l'importance des dépenses en immobilisations par rapport au rendement économique. Elle appuiera le rôle de stimulant que jouent les investissements publics en période de ralentissement économique, lorsque les investissements privés se font plus rares.

En outre, le fonds des immobilisations indiquera si les investissements dans les immobilisations répondent ou non aux besoins de renouvellement de l'infrastructure.

De façon générale, les investissements dans les projets d'immobilisations s'étendent sur plus d'une période comptable. De plus, une fois les immobilisations en place, il faut assumer continuellement des coûts de fonctionnement liés à leur entretien. Il est aussi important d'effectuer les réparations et l'entretien des immobilisations au bon moment pour une gestion efficace. On peut habituellement déterminer le moment où les travaux de réparation s'imposent si l'on veut éviter une détérioration importante qui pourrait entraîner des réparations plus dispendieuses ou nécessiter un remplacement pur et simple.

Par ailleurs, la coordination des dépenses est importante puisque bon nombre de ces projets sont financés conjointement avec d'autres gouvernements.

Dans le présent document, on a traité des avantages de se doter d'un fonds des immobilisations distinct. On doit cependant noter que l'existence de ce fonds ne suffira pas à rendre plus efficace la prise de décisions concernant le budget d'immobilisations. À cette fin, le gouvernement provincial doit adopter une perspective stratégique à plus long terme pour la planification des immobilisations. La création d'un Conseil du Trésor, avec mandat de mettre sur pied un système d'élaboration des budgets pluriannuels, fait partie de la stratégie à long terme du gouvernement visant à administrer ses finances de façon plus efficace et en fonction d'un plan précis.

DOCUMENT BUDGÉTAIRE E

L'Ontario dans les années 90

Favoriser des changements structuraux équitables

Introduction

L'Ontario connaît actuellement la pire récession depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En même temps, son économie subit des changements structuraux fondamentaux et de grande envergure. Cette situation est illustrée de façon frappante par le fait que 65 % des mises à pied d'un nombre important de travailleurs en 1990 ont été le résultat de fermetures permanentes d'usines, contrairement aux mises à pied effectuées pendant la récession de 1982, dont 24 % étaient permanentes. Le taux de croissance de la productivité, qui a été inférieur à celui de nombreux autres pays industrialisés, nuit à la capacité de l'économie de s'adapter à ces changements. On s'attend à une reprise économique plus tard cette année, mais les effets des changements structuraux continueront à se faire sentir pour le reste de la décennie.

Les forces des changements structuraux influant sur l'économie de l'Ontario sont multiples et variées. Parmi les principales, citons la vague d'innovation technologique qui modifie le mode de production dans diverses industries et augmente la valeur des connaissances en tant que facteur de production.La réorientation vers la production axée sur les connaissances s'accompagne d'une baisse générale des termes de l'échange pour les ressources naturelles, secteur qui, par le passé, a fait la force de l'économie ontarienne, et d'une amélioration des termes de l'échange pour les produits manufacturés et ceux du secteur des services.[1]

L'évolution des emplois, qui diminuent dans le secteur manufacturier et augmentent dans le secteur des services, est étroitement liée à ces changements structuraux. Cette évolution est attribuable à une productivité accrue dans le secteur manufacturier -- une nouvelle technologie de conception peut par exemple éliminer une partie d'un procédé de fabrication -- et à l'augmentation de la demande des produits du secteur des services destinés aux entreprises ou à la consommation des particuliers.

Les effets des changements sont augmentés par l'intégration croissante de l'économie mondiale. L'élimination progressive des barrières tarifaires

1 Les termes de l'échange correspondent à la capacité relative de gain de change des exportations d'un produit ou d'un secteur donné.

dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a fait augmenter considérablement le niveau des échanges mondiaux au cours des quatre dernières décennies. Le virage technologique que prennent actuellement les domaines des communications et des transports permet d'établir des centres de production un peu partout dans le monde et d'intégrer plus avant les marchés nationaux. Les accords commerciaux bilatéraux conclus récemment, comme l'Accord de libre-échange canado-américain, accélèrent ces tendances.

La prospérité durable représente l'objectif premier de la stratégie économique du gouvernement de l'Ontario. Cette stratégie est fondée sur le principe selon lequel il faut non seulement s'adapter aux conditions économiques changeantes, mais également favoriser des changements économiques positifs pour l'Ontario.

Une société prospère doit assurer un taux élevé de bons emplois bien rémunérés. La prospérité doit être considérée non seulement du point de vue économique mais également du point de vue environnemental. Elle doit également être durable sur le plan social, ce qui exige que les coûts et les avantages des changements économiques soient répartis équitablement. Il faut assurer aux travailleurs qu'ils n'auront pas à porter tout seuls le fardeau de l'adaptation. Ils doivent recevoir une récompense adéquate pour leur travail, tout comme les investisseurs exigent un rendement acceptable de leur investissement. Une société saine et équitable a également besoin d'un secteur public qui fournit les services nécessaires pour favoriser la santé, l'éducation et le bien-être social de ses citoyens.

L'Ontario doit promouvoir des changements structuraux équitables grâce à une stratégie économique et sociale globale visant la prospérité durable.

Notre province jouit d'un certain nombre d'avantages économiques fondamentaux qui nous aideront à relever les défis des années 90. Ces avantages comprennent une structure économique diversifiée, des cadres et des travailleurs expérimentés et qualifiés, un emplacement favorable sur le marché nord-américain et une infrastructure matérielle et sociale bien entretenue. Néanmoins, ces avantages ne seront pas suffisants pour nous permettre de faire face aux changements structuraux de l'économie.

Afin de discuter de la compétitivité de l'Ontario, il faut distinguer entre les facteurs qui ont assuré notre succès par le passé et ceux qui le détermineront dans les années 90. C'est important non seulement pour les entreprises, dont la survie dépend de la compétitivité, mais également pour l'orientation des politiques gouvernementales.

Même si la prospérité durable est l'objectif commun de nombreux Ontariens, il y a néanmoins diverses façons de l'atteindre. Dans le présent document, on examine les différents facteurs ayant une incidence sur notre capacité d'atteindre cet objectif et on soutient que la prospérité durable se réalisera grâce à une équité accrue et à la coopération sociale.

Changements structuraux et compétitivité

De nombreux experts se sont concentrés sur la notion de compétitivité pour décrire les divers facteurs qui influeront sur notre capacité de

maintenir le niveau désiré de prospérité au cours de la prochaine décennie. La capacité des économies canadienne et ontarienne de faire concurrence fait l'objet de nombreuses préoccupations. Dans ce contexte, il est important de clarifier et de définir la notion de compétitivité dans le cadre d'une économie en évolution.

La compétitivité à long terme est fonction de la capacité de produire au moins aussi efficacement que ses concurrents et de s'adapter aux changements structuraux de façon dynamique. La compétitivité à long terme dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la capacité d'améliorer la productivité, les compétences et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre, la compétence des cadres, la capacité d'innovation technologique, la flexibilité organisationnelle ainsi qu'une solide infrastructure matérielle et sociale.

Différents facteurs peuvent influer sur la compétitivité à court terme, laquelle fait référence aux prix de vente et aux coûts actuels dans les différents secteurs de l'économie, comparativement à ceux de nos principaux partenaires commerciaux. Les plus importants facteurs sont les taux de change, les taux d'intérêt et les prix et coûts généraux. Ce sont des facteurs régis essentiellement par les politiques économiques et financières fédérales. La politique monétaire actuelle du gouvernement fédéral, par laquelle les taux d'intérêt restent élevés et le dollar canadien, surévalué, entrave les investissements nécessaires à la compétitivité à long terme et nuit à la capacité des entreprises canadiennes de vendre leurs produits à l'étranger.

Il y a une nette différence entre les politiques fédérales concernant la compétitivité et l'approche que préconise le gouvernement de l'Ontario.

Parmi les mesures prises par le gouvernement fédéral pour favoriser la compétitivité, citons la privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale, y compris la taxe sur les produits et services, l'Accord de libre-échange, qui limite la capacité du pays à mettre en application des stratégies économiques, et l'érosion du filet de sécurité sociale.

Les politiques fédérales n'aboutissent ni à des salaires plus élevés, ni à une capacité d'adaptation accrue. À un moment où la flexibilité organisationnelle est essentielle, la hausse du taux de chômage et la diminution de l'appui fédéral à l'égard des programmes de sécurité sociale et de la formation et du perfectionnement font en sorte que les employeurs et les employés adoptent une attitude défensive envers le changement.

L'Ontario ne peut se permettre la rigidité qu'entraînent les politiques axées sur la réduction des salaires et la diminution progressive des contributions du secteur public à la productivité. L'autre mode d'approche pour le gouvernement consiste à jouer un rôle de promoteur de changements structuraux, non seulement pour minimiser les coûts de la transition et les répartir de façon plus équitable, mais également pour encourager activement, grâce à des partenariats stratégiques, la création d'emplois à salaire élevé dans les secteurs de produits à forte valeur ajoutée. Le gouvernement de l'Ontario est convaincu que la prospérité durable se réalisera grâce à une équité et à une coopération accrues, et son mode d'approche traduit cette conviction.

L'importance d'adopter ce mode d'approche vient en partie des changements économiques. Par le passé, les méthodes de production en série, tout comme les marchés, variaient peu. La compétitivité était alors essentiellement attribuable à la réduction des coûts de production, en particulier les coûts de main-d'oeuvre. Par contre, la compétitivité dans les années 90 se réalise en acquérant des avantages stratégiques sur un marché en évolution rapide, grâce à des produits et procédés innovateurs qui sont continuellement modifiés et adaptés aux besoins.[2]

Les politiques fondées sur les anciennes règles en matière de compétitivité ont tendance à considérer les niveaux et les augmentations de salaires comme les principaux obstacles à l'adaptation économique. Cependant, en se concentrant uniquement sur les coûts unitaires de main-d'oeuvre, on ne tient pas compte du fait que les travailleurs ontariens ont vu leurs salaires hebdomadaires réels baisser de 1,1 % entre 1979 et 1989. Dans la nouvelle économie globale des années 90, le défi à long terme en matière de compétitivité consiste à réduire l'écart qui existe entre le taux de croissance de la productivité de l'Ontario et ceux de nos principaux partenaires commerciaux.[3]

Lorsqu'on se concentre sur la réduction des coûts, on néglige une question plus complexe et axée sur l'avenir, soit l'amélioration à la fois de la productivité et de l'avantage stratégique sur le marché dans le contexte des changements économiques actuels. La compétitivité exige non seulement que chaque entreprise prenne l'initiative sur le marché et dans le milieu de travail, mais également qu'on profite des réseaux que constituent les partenariats sociaux et économiques. En changeant le défi en matière de compétitivité, on change également la nature des solutions à adopter.

Tout comme l'a signalé en 1988 l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), il existe une interdépendance vitale entre les changements technologiques, économiques et sociaux. Les approches coopératives envers les changements économiques reconnaissent que la société influe beaucoup sur le rôle de la technologie en tant que stimulant de la croissance économique.[4] Ainsi, il se peut que la solution au problème que pose la compétitivité réside dans les relations qui existent entre les entreprises et au sein de ces dernières, ainsi que dans les réseaux qui les entourent.

Les politiques visant à faciliter les changements structuraux doivent tenir compte de l'importance accrue des intrants axés sur les connaissances dans tous les aspects de la production. Les effets des connaissances et des nouvelles technologies sont à la base de nombreux autres facteurs qui

2 Michael H. Best examine la nature des améliorations apportées aux procédés et aux produits ainsi que les types d'entreprises qui les apportent dans *The New Competition: Institutions of Industrial Restructuring, 1990.*

3 La section intitulée «Productivité et salaires» examine plus en détail ces questions.

4 Organisation de coopération et de développement économique, *Nouvelles technologies pour les années 90 : une stratégie socio-économique, 1988.*

influent sur la compétitivité à long terme dans une économie en évolution.

Pour que l'Ontario puisse relever les défis des années 90, il faudra une collaboration entre l'entreprise privée, les syndicats et le gouvernement en vue d'accroître la flexibilité de notre économie, des institutions qui la soutiennent et de la société en général.

Les sections qui suivent décrivent les assises économiques de l'Ontario et examinent les questions suivantes : technologie et innovation; infrastructure sociale; productivité et salaires; et formation de la main-d'oeuvre. Pour conclure, on fait quelques commentaires sur les orientations futures des politiques du gouvernement de l'Ontario et la capacité de la province de relever les défis économiques des années 90.

Les assises économiques de l'Ontario

L'Ontario est en mesure de profiter de sa base économique diversifiée, de son emplacement géographique avantageux, de ses cadres et travailleurs qualifiés, de sa technologie sophistiquée et de l'abondance de ses ressources naturelles. La structure diversifiée de l'économie ontarienne, illustrée ci-après, fournit une base solide pour l'adaptation aux changements structuraux des années 90. L'Ontario possède une infrastructure industrielle bien développée. Son secteur manufacturier est fort et la province dépend moins que le reste du Canada du secteur agricole et des ressources naturelles. À cet égard, la structure économique de l'Ontario est comparable à celle des États-Unis.

Répartition des emplois par secteur, 1989

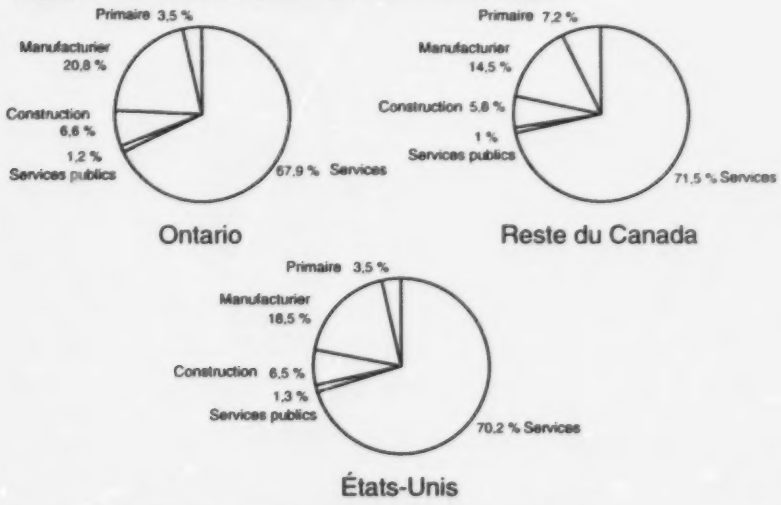

Sources : Statistique Canada, USA Facts et U.S. Bureau of Labor Statistics.

La structure économique de l'Ontario permet l'acquisition d'expérience et de qualifications professionnelles transférables et diversifiées et est très propice au transfert de technologies et de connaissances entre divers secteurs et entreprises. Seize pour cent de la population ontarienne en âge de travailler est employé par le secteur manufacturier. À cet égard,

l'Ontario se classe deuxième dans le groupe des sept pays industrialisés (G-7), seule l'Allemagne ayant un pourcentage plus élevé. En Ontario, les emplois dans le secteur manufacturier se trouvent principalement dans des industries où les salaires sont élevés et où on exige des compétences hautement spécialisées, comme l'industrie automobile et celle des produits électriques.

La conjoncture dynamique des années 80 était attribuable à la structure économique diversifiée de l'Ontario et aux points forts qui lui sont inhérents. Entre 1980 et 1989, la production a augmenté en moyenne de 3,6 % par année, soit un taux plus élevé que dans les principaux pays industrialisés, à l'exception du Japon (voir le tableau 1). À l'heure actuelle, la production par habitant de l'Ontario est plus élevée que dans n'importe lequel des pays du G-7. Cette situation traduit le haut niveau de compétence des cadres et des travailleurs et un niveau relativement élevé d'avancement technologique.

Production de certains pays industrialisés — Tableau 1

	Croissance de la production de 1980 à 1989	Production par habitant 1989*
	%	$ US
États-Unis	2,7	20 981
Japon	4,2	22 901
Allemagne	2,0	19 520
France	2,0	16 880
Italie	2,5	14 993
Royaume-Uni	2,2	14 585
Canada	3,1	20 980
Ontario	**3,6**	**23 930**

* Selon le PIB par habitant.
Sources : OCDE, Statistique Canada, U.S. Department of Commerce, WEFA, USA Facts.

La province bénéficie de balances commerciales positives dans plusieurs catégories de produits clés, y compris les voitures de tourisme, les camions, le matériel de bureau, le papier journal et les pièces d'avion. Plus de 50 % de la production manufacturière canadienne provient de l'Ontario et ce dernier constitue l'une des régions industrielles les plus diversifiées en Amérique du Nord.

En Ontario, le secteur des services est également fort. Cette situation est en grande partie attribuable à la force du secteur manufacturier, à l'emplacement intéressant de l'Ontario pour les sièges sociaux canadiens, à la présence considérable de l'industrie financière canadienne et à une main-d'oeuvre qualifiée. Comptant 36,5 % de la population du Canada, l'Ontario représente plus de 44 % des emplois du pays dans les services commerciaux, la finance, les assurances et l'immobilier. On s'attend à ce que le secteur des services continue à augmenter sa part de la production nationale.

L'Ontario bénéficie de la proximité du marché de consommation le plus important et le plus riche en Amérique du Nord. En fait, dans un rayon de 400 milles de Toronto (une journée en camion) se trouve le marché de

consommation le plus important de toutes les grandes villes d'Amérique du Nord (voir le graphique ci-après). En plus du marché de consommation, un marché industriel considérable se trouve également à l'intérieur de ce même rayon de 400 milles. Les marchés du matériel et de l'outillage, des pièces automobiles livrées au moment adéquat et du matériel de télécommunication sont particulièrement forts.

Revenu total des ménages dans un rayon de 400 milles de certains centres urbains, 1988

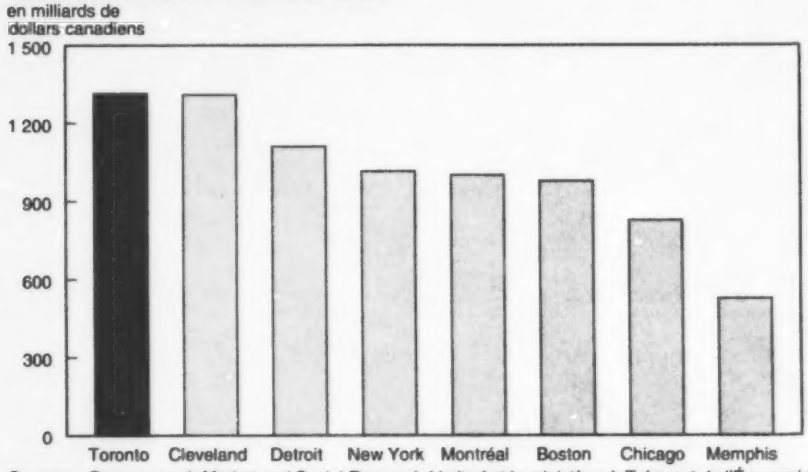

Sources : Compusearch Market and Social Research Limited et le ministère duTrésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les qualifications des travailleurs ontariens font bonne figure si on les compare à celles des travailleurs dans d'autres territoires. Par exemple, la part de la population active adulte âgée de 25 à 64 ans et ayant fait des études post-secondaires est passée d'un tiers en 1980 à 46 % en 1989 (voir le graphique ci-après). Cette augmentation a eu pour effet d'éliminer l'écart qui existait depuis longtemps entre le niveau de scolarité de la population active ontarienne et celui de la population active américaine.

Population active âgée de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, 1980 et 1989

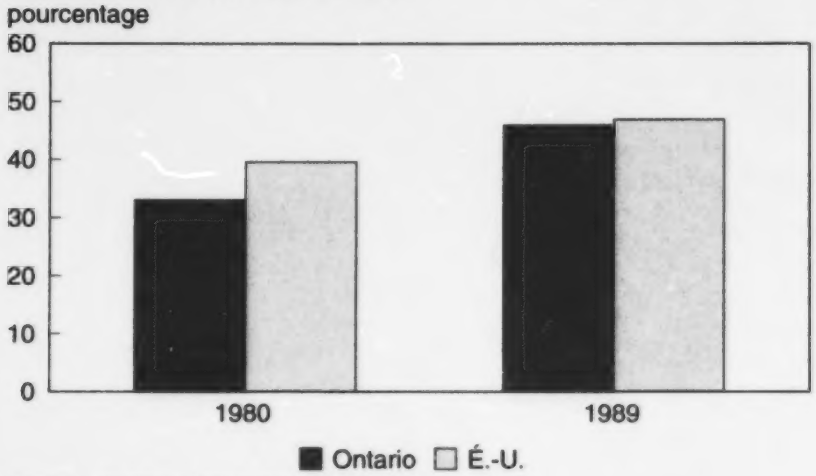

Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

Et finalement, la structure économique de l'Ontario comprend des ressources naturelles en abondance, y compris des forêts, des minéraux, de l'eau et des terres agricoles. Si ces ressources sont gérées d'une façon qui respecte l'environnement, elles continueront à contribuer au développement et à la diversité de l'économie de l'Ontario.

Innovation et technologie

Le changement technologique représente l'un des éléments moteurs dans les économies industrielles modernes. Cependant, il ne s'agit pas d'un seul événement qui a lieu dans une partie isolée d'une entreprise ou d'un secteur mais plutôt d'un processus social étroitement lié à toutes les étapes de l'activité économique. Les changements technologiques dus à l'innovation présentent de nouvelles possibilités et des défis pour les entreprises, cadres et travailleurs de l'Ontario, possibilités et défis qui exigeront l'investissement dans les nouvelles technologies, les pratiques de gestion et les qualifications professionnelles.

Les politiques gouvernementales qui encouragent une culture favorable à la technologie et à l'innovation en milieu de travail et dans la société en général auront une influence positive sur la conjoncture économique de l'Ontario. Les gouvernements peuvent jouer un rôle de premier plan en encourageant une meilleure coordination, en favorisant des changements dans les pratiques de travail, en prônant la collaboration syndicale-patronale en matière de technologie et d'innovation, et en contribuant à la formation et au perfectionnement des cadres et des travailleurs.

Les sources d'idées et de connaissances technologiques sont cumulatives et dynamiques. Les connaissances acquises lors de la conception et de la fabrication d'un produit peuvent aboutir à de nouvelles connaissances considérables et à des avantages relatifs pour la fabrication d'autres

produits. De ce point de vue, l'expertise technique constitue un stock de connaissances qui s'accumule grâce à un processus d'apprentissage sur le tas qui s'effectue à tous les niveaux de la société, et plus particulièrement au sein des entreprises, des cadres aux travailleurs en passant par les ingénieurs.

En raison de l'accélération du changement technologique, la compétitivité dépendra désormais de la coordination des activités à toutes les étapes de la production. Les entreprises voulant dominer le marché deviendront de plus en plus conscientes de la nécessité de profiter du réseau d'entreprises associées qui les entoure. Elles devront également considérer les fournisseurs et les consommateurs comme une ressource collective pour la résolution de problèmes.

Par ailleurs, le processus d'innovation comprend un ensemble complexe de relations entre les réseaux d'entreprises et les sources externes de connaissances, comme les universités et les laboratoires gouvernementaux. L'infrastructure institutionnelle d'un secteur d'activité peut constituer une source importante d'avantages concurrentiels. Cette infrastructure peut comprendre une variété de pratiques qui concernent les entreprises et des organismes indépendants favorisant la collaboration entre entreprises, comme les associations industrielles, les programmes d'apprentissage, les établissements d'enseignement syndicaux, les accords de commercialisation conjointe et les organismes de réglementation. Ces pratiques et organismes sectoriels peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la compétitivité collective des entreprises par rapport à celle d'entreprises situées ailleurs.

Le montant des fonds consacrés à la recherche et au développement (R.D.) est souvent cité comme un indicateur de l'investissement dans la technologie et l'innovation. Bien que les mesures fédérales et ontariennes visant à encourager la R.D. en Ontario soient plus intéressantes que celles des principaux pays de l'OCDE, la R.D. en Ontario, en pourcentage de l'activité économique totale, ne représente que 60 % de celle des trois principaux pays industrialisés (voir le tableau 2).

Dépenses totales consacrées à la R.D. en pourcentage du PIB, 1989 — Tableau 2

	1989
États-Unis	2,8
Japon	[a]2,9
Allemagne	2,9
France	2,3
Italie	1,3
Royaume-Uni	[b]2,3
Canada	1,3
Ontario	[a]1,7

a données de 1988
b données de 1987
Source : Organisation de coopération et de développement économique

L'écart entre les dépenses de R.D. de l'Ontario et celles des pays de l'OCDE illustre le peu de recherche et de développement qui se fait dans

l'industrie ontarienne, particulièrement par rapport aux États américains industrialisés. En fait, au Canada, plus de 97 % des entreprises des sous-secteurs de fabrication et de services qui dépendent de la technologie n'effectuent pas de travaux de recherche et de développement. Le peu de R.D. industrielle effectuée en Ontario s'explique en partie par le fait que les multinationales étrangères ont tendance à faire faire la plupart de leur recherche par leur siège social, ainsi que par le fait que les compagnies oeuvrant dans le domaine des ressources naturelles investissent peu dans la recherche et le développement.

Cependant, en plus d'effectuer leurs propres travaux de recherche et de développement, les entreprises peuvent bénéficier de ceux effectués par des compagnies associées étrangères, le gouvernement et les universités et améliorer ainsi leur technologie. Diverses mesures gouvernementales visant à promouvoir les transferts de technologie entre les entreprises canadiennes et ces autres sources aideront à augmenter le niveau général d'innovation. Dans un certain nombre de cas, des associations de recherche industrielle ont joué un rôle prépondérant dans ce processus en canalisant les technologies et en en assurant le transfert à leurs membres. Ces associations industrielles servent également à maintenir une étroite collaboration avec les laboratoires gouvernementaux, les universités et les organismes de recherche.

Si l'on se concentre essentiellement sur la R.D. industrielle, on risque de ne pas considérer les nombreux autres aspects de l'innovation technologique. Les travaux de recherche et de développement doivent faire partie intégrante de la stratégie de gestion des entreprises, de façon à créer un climat organisationnel qui favorise l'innovation et met l'accent sur la commercialisation de nouvelles technologies.[5]

Les défis comme la nécessité d'améliorer les mesures de protection de l'environnement représentent l'un des autres éléments moteurs de l'innovation technologique. De par le monde entier, on se rend compte de plus en plus que la prospérité durable et notre survie même dépendent d'un environnement sain. Ceux qui reconnaissent rapidement la nature universelle des préoccupations environnementales et qui s'adaptent au nouveau contexte bénéficieront d'avantages économiques. Par exemple, le Japon s'est adapté au premier choc pétrolier et a réduit sa consommation d'énergie et l'Allemagne, après avoir fait face à des problèmes graves de pollution causée par les industries, occupe maintenant un rôle de chef de file dans l'industrie de la dépollution.

De nombreuses entreprises prennent déjà des mesures en réponse aux défis environnementaux et pour certaines d'entre elles, des efforts d'adaptation sur le plan économique seront nécessaires à court terme. À moyen terme, des normes plus élevées peuvent servir de tremplin à l'innovation technologique. C'est ainsi qu'on peut réaliser des gains de

5 Keith Pavitt, «What We Know About the Strategic Management of Technology», *California Management Review*, printemps 1990.

productivité grâce à l'élimination systématique des pertes dans les facteurs de production.

Plus vite l'Ontario relève le défi environnemental, plus nous sommes susceptibles d'acquérir un avantage relatif dans la commercialisation des produits et services des industries environnementales dans d'autres territoires dont les normes sont encore plus élevées.

Promotion des progrès sociaux

En cette période de changements sociaux et technologiques rapides, une collaboration accrue au travail, accompagnée d'une plus grande sécurité d'emploi et du revenu, sera d'une importance capitale pour les travailleurs et les employeurs.[6] Les travailleurs ontariens seront plus disposés et plus aptes à contribuer aux changements économiques positifs s'ils ont confiance en la justice de la société ontarienne.

Les énormes changements prévus pour les produits et les méthodes de production obligeront les employeurs et les employés à s'aventurer dans des voies nouvelles. Qu'il s'agisse d'entrepreneurs, de cadres supérieurs, de travailleurs ou d'étudiants, la confiance dans un avenir certain est essentielle pour qu'on accepte le changement plutôt que d'y résister. Les programmes visant à réduire les écarts entre les revenus gagnés, à encourager l'équité et à maintenir la qualité de la vie augmentent la flexibilité de la main-d'oeuvre et de la société en général et favorisent ainsi les changements économiques positifs.

Un plus grand engagement à l'égard de la sécurité d'emploi et du revenu représente l'une des façons d'assurer une équité accrue et d'améliorer la productivité et les relations de travail. Ainsi, les employeurs sont plus portés à investir dans l'entreprise et la formation et les travailleurs acceptent plus facilement les nouvelles tâches et le recyclage. Les gouvernements peuvent préparer la voie en adoptant des mesures législatives comme l'équité salariale, l'équité d'emploi et un salaire minimum plus juste.

Les services publics et l'infrastructure contribuent eux aussi au dynamisme de l'économie. Un système universel de soins de santé comme le nôtre, financé à même les fonds publics, contribue directement à l'équité, à la sécurité du revenu et à la compétitivité sur le plan des coûts. Comme notre système n'est pas lié à l'emploi ni aux avantages sociaux offerts par les employeurs, comme c'est le cas aux États-Unis, les Ontariens bénéficient d'une protection complète en matière de soins de santé. Cette situation fait en sorte que les employés acceptent plus facilement le changement et sont plus en mesure de changer d'entreprise et de secteur qu'ils ne le seraient si l'assurance-santé de base était liée à leur emploi et à l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

6 Paul Osterman et Thomas A. Kochan, «Employment Security and Employment Policy: An Assessment of the Issues», *New Developments in the Labour Market: Toward a New Institutional Paradigm*, éd. Katharine G. Abraham et Robert B. McKersie, 1990, pp. 155-184.

Par ailleurs, notre système de soins de santé est plus rentable que les régimes privés aux États-Unis. La prestation de services de santé universels et financés à même les fonds publics représente 8,6 % du produit intérieur brut (PIB) ontarien, comparativement à 11,2 % du PIB aux États-Unis. Cette plus grande rentabilité est également illustrée par le fait que le coût direct estimatif de l'assurance-santé pour un employeur américain est en moyenne de 3 000 $ CAN par employé en 1990, tandis que pour un employeur ontarien, le coût moyen s'élève à 640 $ par employé.

L'investissement de fonds publics dans l'infrastructure matérielle contribue également à la qualité de la vie et à l'augmentation de la productivité. Par exemple, les investissements dans les installations d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux usées peuvent réduire les frais d'entretien et le coût des facteurs de production en améliorant la qualité de l'environnement. De la même manière, les réseaux de transport financés par les deniers publics facilitent le déplacement des biens et contribuent ainsi à améliorer la circulation et à réduire les frais d'exploitation des entreprises. D'après des études effectuées aux États-Unis, la baisse des investissements dans l'infrastructure, en plus d'avoir eu des répercussions sur la qualité de la vie, a peut-être joué un rôle important dans le ralentissement de la croissance de la productivité dans les années 80.[7] L'entretien et l'amélioration de l'infrastructure ontarienne réduiront les obstacles au changement et faciliteront de nouveaux investissements.

Les entreprises et les travailleurs hautement qualifiés s'intéressent de plus en plus aux territoires où les résidents jouissent d'une qualité de vie très élevée. Le faible taux de criminalité en Ontario, le taux de mortalité infantile peu élevé et la longue espérance de vie assurent la stabilité et la sécurité des gens qui vivent dans la province (voir le tableau 3). L'organisation des administrations locales et les services offerts par celles-ci sont comparables à ceux de nombreuses autres villes dans le monde, et l'Ontario possède des installations de culture et de loisirs qui se classent parmi les meilleures en Amérique du Nord. De plus, les politiques du gouvernement de l'Ontario ont favorisé le respect d'une variété de cultures et la préservation du patrimoine linguistique et culturel de nombreux groupes dans notre société.

7 David Alan Aschauser, «Is Public Expenditure Productive?», *Journal of Monetary Economics*, mars 1989. William F. Fox et Tim R. Smith, «Public Infrastructure Policy and Economic Development», *Economic Review*, mars/avril 1990.

Certains indicateurs de la qualité de la vie en Ontario et dans des territoires concurrentiels **Tableau 3**

Territoire	Homicides*	Mortalité infantile**	Espérance de vie
Ontario	**2,0**	**7,2**	**75,5**
Québec	2,4	7,1	75,0
New York	12,5	10,7	73,7
Michigan	10,8	10,7	73,7
Ohio	5,4	9,3	73,5
Illinois	8,6	11,6	73,4

* par 100 000 personnes, 1988
** par 1 000 naissances vivantes, 1987
Sources : Statistique Canada, Statistical Abstract of the United States, Canadian World Almanac.

Les gouvernements aident également à établir les conditions générales facilitant les investissements et contribuant à la qualité de la vie, et ce, en déterminant les cadres réglementaires et juridiques destinés à protéger les consommateurs et l'environnement et à assurer l'aménagement rural et urbain. L'Ontario ne peut promouvoir la croissance économique sans faire de progrès sociaux, car les deux vont de pair, et il lui faut une approche intégrée qui tient compte de cette interdépendance.

Productivité et salaires

La croissance de la productivité est essentielle à la compétitivité à long terme car elle permet à l'industrie d'augmenter sa production et de maintenir ou d'accroître ses exportations et sa part du marché. Cette capacité de produire davantage avec les mêmes intrants -- énergie, matières premières, main-d'oeuvre et capital -- constitue la base permettant d'offrir des emplois dans les secteurs de produits à forte valeur ajoutée et d'assurer une croissance régulière du revenu pour les travailleurs et les employeurs.

Dans les discussions portant sur la compétitivité, on a tendance à mettre l'accent sur la réduction des coûts des intrants ou de la quantité de main-d'oeuvre ou des autres facteurs de production. Bien que ce soit une réponse typique en période de récession, elle ne fait pas face aux défis à long terme dont dépendent la compétitivité future et la prospérité durable. Des mesures prises à court terme pour contrer les effets de la récession peuvent nuire à la prospérité à long terme si, pour réduire les coûts, on met à pied des travailleurs qualifiés ou on remet à plus tard les investissements nécessaires dans la formation professionnelle et la nouvelle technologie.

Dernièrement, certains experts ont soutenu que les salaires et les coûts unitaires de main-d'oeuvre élevés réduisent la compétitivité à court terme du Canada sur le plan des coûts et empêchent les changements structuraux nécessaires.[8] Cependant, il est à noter que si les coûts unitaires de main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier ont augmenté à un rythme plus rapide en Ontario que dans n'importe lequel des principaux pays industrialisés à l'exception du Canada, les salaires réels dans ce même secteur n'ont pas augmenté au cours de la dernière décennie. De plus, le total des salaires en pourcentage du produit intérieur brut a diminué, bien que la part de la population sur le marché du travail ait augmenté de 10 %. Or, plus des deux tiers de l'écart entre le coût unitaire de main-d'oeuvre en Ontario et celui des États-Unis est attribuable à la faible croissance de la productivité ontarienne, et un cinquième de l'écart s'explique par le fait que les salaires réels dans le secteur manufacturier américain ont chuté encore plus vite que ceux de l'Ontario. Par contre, les autres pays du G-7 ont enregistré à la fois des gains de productivité et des augmentations des salaires réels.

La productivité de l'Ontario, mesurée selon la production par habitant, est plus élevée que celle de tout pays du G-7. Cependant, comme l'indique le tableau 4, l'Ontario n'a pas enregistré la même croissance de la productivité du travail au cours de la dernière décennie que les principaux pays industrialisés.[9] Les résultats obtenus par l'Ontario par rapport aux États-Unis, son principal partenaire commercial, sont particulièrement inquiétants.

8 Les coûts unitaires de main-d'oeuvre relatifs comparent les coûts de la main-d'oeuvre par unité de produit fabriqué, exprimés dans une devise commune pour différents territoires.

9 La productivité du travail est souvent utilisée comme substitut pour la productivité totale. La productivité du travail mesure la production par unité de main-d'oeuvre.

Croissance de la productivité du travail, salaires horaires réels et coûts unitaires de main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier de 1979 à 1989 Tableau 4

	Croissance de la productivité*	Salaires horaires réels**	Coûts unitaires de main-d'oeuvre***
	Croissance annuelle moyenne		
	%	%	%
Japon	5,5	1,4	3,7
Royaume-Uni	4,7	2,8	1,9
Italie	4,0	0,8	2,9
France	3,4	1,0	1,7
États-Unis	3,6	-0,8	1,9
Allemagne	1,8	1,4	2,8
Canada	1,5	0,2	5,5
Ontario	**1,3**	**-0,1**	**5,2**

* Mesurée selon la production en dollars constants américains divisée par le nombre d'heures-personne.
** De 1979 à 1988, sauf pour le Canada et l'Ontario.
*** Le coût unitaire de main-d'oeuvre correspond à la valeur de la production divisée par le coût de la main-d'oeuvre, les deux étant exprimés en dollars constants.
Sources : U.S. Bureau of Labor Statistics, OCDE, Statistique Canada.

L'investissement dans le matériel et l'outillage représente un élément important dans l'augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre. Le montant par travailleur, investi par les entreprises de fabrication ontariennes, est très faible si on le compare à celui de leurs concurrents. Entre 1979 et 1988, les dépenses en matériel et outillage par travailleur engagées par le secteur manufacturier ontarien ont été inférieures de 29 % à celles des États-Unis. Cet écart s'explique par les taux d'intérêt moins élevés aux États-Unis, la réduction de la main-d'oeuvre dans les industries de base du secteur manufacturier américain, et les investissements croissants dans la production de défense aux États-Unis. Une forte croissance des investissements sera nécessaire si l'Ontario veut s'adapter aux changements technologiques et réaliser les gains de productivité qui y sont associés.

Autre fait important à signaler, le secteur manufacturier a réorienté ses investissements au cours des dernières années, consacrant moins à la construction et davantage au matériel et à l'outillage, particulièrement l'équipement de haute technologie comme les machines-outils à commande numérique et les systèmes de conception assistée par ordinateur et de fabrication assistée par ordinateur (voir le graphique ci-après). Cet investissement intensif plutôt que de grande envergure permet aux industries de mieux s'adapter aux changements technologiques et favorise donc la croissance de la productivité.

Pourcentage des dépenses en immobilisations consacré au matériel et à l'outillage par le secteur manufacturier de 1975 à 1989

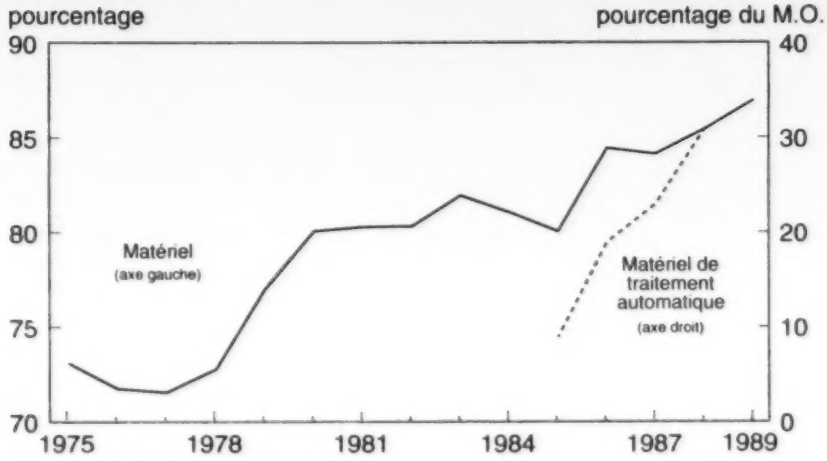

Source : Statistique Canada.

Face aux changements structuraux qui s'imposent, l'Ontario aura de la difficulté à améliorer les salaires réels à moins de réaliser des gains de productivité plus rapides que ceux enregistrés au cours des années 80. Plutôt que d'adopter une approche sélective qui met l'accent sur l'élément salaire du coût unitaire de main-d'oeuvre, nous devons examiner tout l'éventail des facteurs qui influent sur la productivité, y compris l'organisation du milieu du travail, la formation de la main-d'oeuvre, l'investissement dans la technologie et les programmes sociaux. Les politiques gouvernementales doivent viser la création d'une culture qui favorise l'innovation et l'augmentation des compétences et de l'adaptabilité de la main-d'oeuvre.

Qualité de la population active

Le rôle que jouera l'Ontario dans la nouvelle économie mondiale dépendra dans une grande mesure de la flexibilité de sa population active et du fait qu'elle possède les qualifications nécessaires à la production de biens et de services à forte valeur ajoutée. Les investisseurs qui recherchent des endroits où les salaires sont peu élevés ont de nombreuses options. Par contre, ce n'est que dans certains territoires qu'on retrouve une population active bien instruite, qualifiée et expérimentée.

En 1990, le Forum économique mondial a classé le Canada troisième parmi 23 principaux pays industrialisés pour ce qui est de la qualité des ressources humaines. Le Canada a obtenu de bonnes notes au chapitre des critères suivants : jeunesse de la population, croissance des emplois et de la population active, flexibilité de la main-d'oeuvre, stimulants accordés aux employés et efforts de formation. Comme l'Ontario compte 38,6 % de la population active du Canada, il contribue de façon importante au rang qu'occupe ce dernier. Afin d'améliorer les domaines où les résultats sont moins bons, le Conseil du premier ministre sur

l'économie et la qualité de la vie invitera l'entreprise privée, les syndicats et les groupes communautaires à collaborer avec le gouvernement à l'amélioration de la qualité de la population active, de l'économie et de l'environnement.

Bien que la main-d'oeuvre qualifiée de l'Ontario soutienne la comparaison avec celles d'autres territoires, il est évident qu'il existe des différences entre les qualifications requises sur un marché du travail en évolution et celles qui sont disponibles. D'après un rapport publié en février 1991 par Emploi et Immigration Canada, il y a 120 emplois qui, d'après les employeurs, font l'objet d'une pénurie de main-d'oeuvre en Ontario. Ces pénuries présentent un défi pour l'industrie, les syndicats et le gouvernement et aussi une occasion de travailler ensemble en vue de donner aux travailleurs des possibilités de formation et de recyclage et, par la même occasion, d'augmenter la sécurité d'emploi et du revenu.

Selon le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, on déploie des efforts en vue d'améliorer les qualifications professionnelles. En effet, le Canada se classe dixième parmi 22 pays de l'OCDE pour ce qui est de l'affectation de fonds publics à la formation des adultes. Comme l'indique le tableau 5, les dépenses publiques canadiennes consacrées à la formation, en pourcentage du PIB, ont dépassé celles du Japon, des États-Unis et du Royaume-Uni.

Dépenses publiques consacrées à la formation professionnelle des adultes en pourcentage du PIB, 1988 Tableau 5

	%
Italie	0,03
Japon	0,03
États-Unis	0,11
Royaume-Uni	0,14
Canada	**0,20**
France	*0,28
Allemagne	0,32

* Données de 1987
Source : Perspectives d'emploi, OCDE, juillet 1989.

Par contre, le secteur privé du Canada participe peu à la formation comparativement à d'autres pays. Une étude effectuée par le Conseil du premier ministre et portant sur la formation assurée par l'industrie a révélé que les entreprises américaines investissent deux fois plus que les entreprises canadiennes dans la formation institutionnelle des employés, tandis que les entreprises allemandes y consacrent jusqu'à quatre fois plus de fonds.[10]

Le Conseil du premier ministre et plus récemment le Conseil économique du Canada ont fait des recommandations concernant l'amélioration de la capacité de développement et d'adaptation de l'économie. On

10 Rapport du Conseil du premier ministre, *La formation et l'adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie globale*, 1990, pp. 91-92.

recommande entre autres de former un partenariat socio-économique par lequel les syndicats, les entreprises et d'autres agents économiques partageraient la prise de décisions et la responsabilité des programmes concernant le marché du travail.

Dans de nombreux secteurs de l'économie ontarienne, l'industrie, les syndicats et le gouvernement ont mis en oeuvre des initiatives conjointes visant à encourager une plus grande participation de la part des employés dans la planification et le fonctionnement de leur milieu de travail. La participation des employés dans des activités comme les comités de santé et de sécurité au travail et les programmes de congés-éducation, ainsi que la mise en place de programmes de formation en milieu de travail, ont entraîné une amélioration des conditions de travail, de la production et des relations de travail. Citons comme autre exemple de partenariats formés en Ontario les ententes conclues en matière de formation et de perfectionnement des employés dans les secteurs de l'acier, des plastiques et de l'électronique. Par ailleurs, il existe en Ontario plus de 70 fonds en fiducie pour la formation auxquels l'industrie, les syndicats et le gouvernement versent des sommes équivalentes destinées à assurer la formation et le recyclage que les employeurs et les employés estiment nécessaires.

Pour de nombreuses personnes, l'analphabétisme et le manque de notions de calcul rendent plus difficile l'obtention d'un nouvel emploi ou d'un meilleur emploi ou les empêchent de participer davantage au marché du travail. Avec l'appui du gouvernement, l'industrie et le milieu syndical collaborent étroitement à la mise en oeuvre de programmes d'alphabétisation et d'enseignement des notions de calcul en milieu de travail destinés à améliorer la sécurité au travail ainsi que l'efficacité et la productivité, tout en favorisant une plus grande sécurité d'emploi et du revenu.

Le programme Éducation de base pour la formation professionnelle, offert par la Fédération du travail de l'Ontario en collaboration avec le ministère ontarien de l'Éducation, en est un exemple. Dans le cadre de ce programme, des travailleurs reçoivent une formation linguistique leur permettant d'aider leurs collègues à améliorer leur niveau d'alphabétisme. Dans le domaine de la formation professionnelle à long terme, la participation de l'industrie et des syndicats aux conseils consultatifs provinciaux a aidé à faire augmenter le nombre d'apprentis en Ontario, lequel est passé de 40 000 par année en 1987 à 50 000 par année en 1990, soit une augmentation de 25 %. Les conseils consultatifs provinciaux sont des organismes formés de volontaires qui offrent des conseils sur les normes d'apprentissage et les programmes d'études.

Le but pour l'industrie, le milieu syndical et le gouvernement est de développer ces partenariats en vue de faire face aux changements démographiques, technologiques et économiques qui surviennent sur le marché du travail. Il faut augmenter nos efforts de formation et en assurer une meilleure coordination.

Conclusion : La nécessité d'une nouvelle approche

Pour obtenir la prospérité durable dans les années 90, il faut reconnaître l'interdépendance croissante des changements technologiques, économiques et sociaux. Une nouvelle stratégie économique fondée sur des partenariats sociaux de grande envergure s'avère nécessaire. Elle demandera des initiatives stratégiques de la part des secteurs public et privé dans un climat permettant aux partenaires de développer le sens de la responsabilité collective. Elle devra également assurer que tous les Ontariens participent équitablement à une prospérité durable qui s'accompagne de progrès sociaux et d'un respect de l'environnement.

Notre succès dépendra dans une grande mesure de l'accroissement de la productivité grâce à de nouveaux investissements, l'innovation, la recherche et le développement et l'amélioration des qualifications des cadres et des travailleurs. Nous devons appliquer des nouvelles technologies à tous les secteurs de l'économie et bénéficier des gains de productivité engendrés par des relations de travail innovatrices.

Il nous faut des politiques sociales et économiques intégrées et innovatrices qui tiennent compte des éléments suivants :

- de nouvelles approches en matière d'éducation publique et de formation professionnelle spécialisée donnant aux Ontariens les connaissances et la flexibilité nécessaires pour s'adapter aux changements économiques des années 90;
- des politiques gouvernementales et des pratiques du secteur privé donnant aux travailleurs la sécurité et l'influence nécessaires pour qu'ils acceptent le changement et en prennent l'initiative;
- des stratégies industrielles ou sectorielles visant à faciliter l'adaptation des entreprises;
- de plus importants investissements dans l'infrastructure, la technologie et l'innovation; et
- un examen des moyens permettant de mieux canaliser les ressources financières de l'Ontario afin d'assurer la restructuration et de promouvoir le développement régional.

Les changements qui s'imposent se renforcent mutuellement et doivent être apportés en même temps. Cependant, dans la plupart des cas, ce n'est pas seulement au gouvernement de les apporter. La seule façon de mettre au point et de mettre en oeuvre cette nouvelle stratégie est de créer des partenariats entre les principaux participants, à savoir, le gouvernement, les syndicats, les entreprises et les groupes communautaires. Il faut une approche concertée et coopérative si l'on veut atteindre l'objectif visé, soit la prospérité durable.

Le gouvernement a l'intention de solliciter la participation et l'avis des entreprises, des syndicats et de tous les secteurs intéressés en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie visant la prospérité durable.